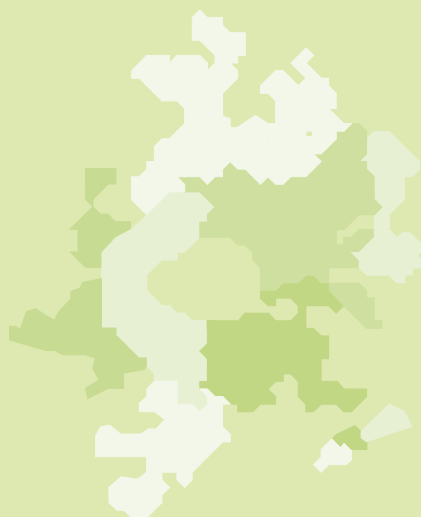


Sigeif 2011

RAPPORT ANNUEL

SYNDICAT INTERCOMMUNAL
POUR LE GAZ ET L'ÉLECTRICITÉ
EN ÎLE-DE-FRANCE



Sommaire

Le message du président

Les chiffres clés	4
-------------------	---

1	Le monde de l'énergie : les faits marquants 2011	8
---	--	---

2	Le Sigeif, acteur historique de l'intercommunalité	18
	Structures et instances, les métiers du Sigeif au service des communes, le budget du Syndicat.	

3	Garantir la bonne exécution des contrats de concession	30
	Les modalités du contrôle, le territoire, les clients et les consommations, le contrôle physique et comptable des ouvrages, les enquêtes annuelles de satisfaction auprès des usagers.	

4	TCFE, un nouveau service pour les communes	66
	Sécuriser la perception de la taxe sur la consommation finale d'électricité.	

5	Veiller à la sécurité et au respect de l'environnement	70
	Enfouissement des lignes aériennes, maîtrise d'ouvrage des travaux d'enfouissement, développement et qualité de l'éclairage public.	

6	Aider les communes à améliorer leur efficacité énergétique	80
	Accompagner la politique énergétique des communes, fournir de nouveaux outils, veille technologique et expérimentation, valorisation des certificats d'économies d'énergie.	

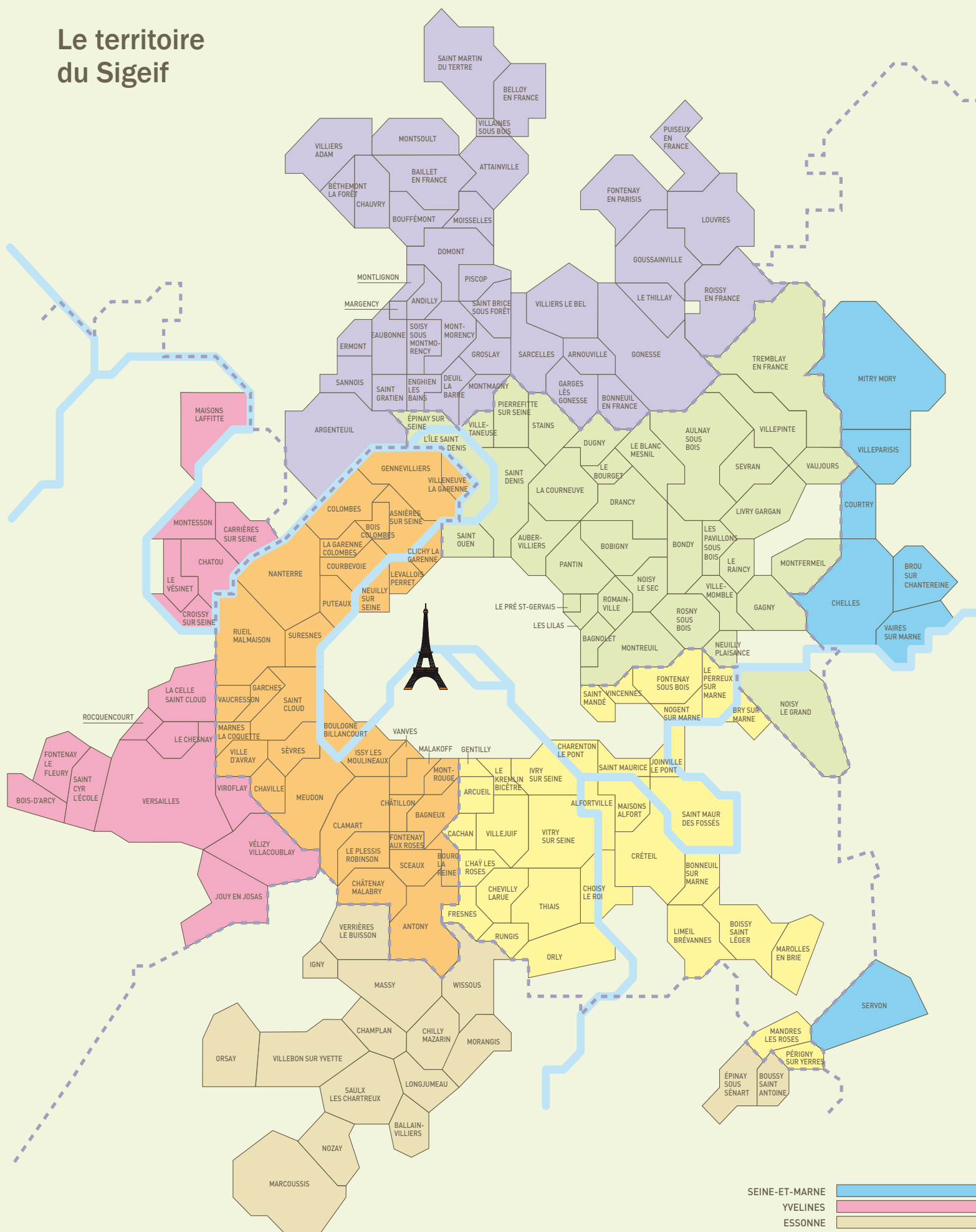
7	Acheter le gaz aux meilleures conditions	88
	Réussite de l'appel d'offres 2010-2012.	

8	Communiquer pour un meilleur service	94
	Le devoir d'informer : sensibiliser les élus et le grand public.	

Annexes	99
---------	----

Membres du Comité d'administration, recueil des actes administratifs,
longueur des réseaux et consommation de gaz et d'électricité.

Le territoire du Sigeif



Adhésions sur l'année (compétences gaz et électricité) : Brou-sur-Chantereine (Seine-et-Marne) et Bois-d'Arcy (Yvelines)

5 330 287 habitants sur le territoire. 184 communes gaz, dont 63 communes électricité.
9 367 km de réseaux de gaz et 8 427 km de réseaux électriques.

SEINE-ET-MARNE	
YVELINES	
ESSONNE	
HAUTS-DE-SEINE	
SEINE-SAINT-DENIS	
VAL-DE-MARNE	
VAL-D'OISE	
Limites de départements	



LE MESSAGE DU PRÉSIDENT

Jean-Jacques Guillet

Président du Syndicat Intercommunal
pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France
Député des Hauts-de-Seine
Maire de Chaville

QU'ON le veuille ou non, les prix de l'énergie continueront d'augmenter : pas seulement en raison de la demande en hausse des pays émergents, mais simplement parce que d'énormes investissements sont nécessaires, à tous les maillons de la chaîne.

L'exploration et l'extraction du gaz comme du pétrole, dans des zones du globe où elles étaient, il y a quelques années encore, inimaginables, nécessitent des technologies d'autant plus sophistiquées et coûteuses qu'elles sont soucieuses de protéger l'environnement. L'éloignement des nouveaux gisements renchérit le coût de l'acheminement.

S'il ne présente pas les mêmes inconvénients, le nucléaire de troisième génération implique des investissements lourds, comme l'illustrent les retards de l'EPR en Finlande et en France. Et l'on connaît les impératifs en matière de sûreté, qu'il faut évidemment assumer.

L'interconnexion des réseaux de transport d'électricité est une nécessité d'autant plus urgente que la décision unilatérale de l'Allemagne d'abandonner le nucléaire fragilise toute l'Europe de l'énergie. Miser, entre autres énergies, sur le charbon contrecarre la lutte contre le réchauffement climatique et impose, au mieux, d'importants efforts de recherche et d'investissement.

Les réseaux de distribution ne doivent pas être oubliés. Un effort significatif a été réalisé depuis une dizaine d'années sur le réseau gazier français, avec la quasi-disparition de la fonte grise. Il n'en a pas été de même sur le réseau électrique. Le retard d'investissement cumulé jusqu'en 2010 doit maintenant être comblé. Pour les deux énergies, il est vrai que les gestionnaires de réseaux ne disposaient pas toujours de tarifs d'acheminement à la hauteur des besoins. Ces tarifs sont aujourd'hui réévalués mais pèsent inévitablement sur la facture réglée par le consommateur final. Ce dernier est bien éloigné de ces questions, complexes mais fondamentales. Communication, pédagogie et trans-

parence sont donc indispensables. Aucun acteur ne doit avoir peur de la vérité, aucun n'a à y perdre : l'État doit dépolitiser les tarifs de l'énergie et respecter la vérité des prix d'un marché mondial, que la collectivité finit toujours par payer et que, de son côté, le consommateur ne doit plus méconnaître, afin d'adopter un comportement énergétiquement vertueux. Quant aux distributeurs, ils doivent jouer le jeu de l'économie concessionnaire et de la transparence vis-à-vis du concédant.

Dans tous ces domaines, le Sigeif défriche la voie depuis plusieurs années, en partenariat constant avec ses concessionnaires et tous les opérateurs du monde de l'énergie.

En voie d'aboutissement, la réactualisation des cahiers des charges de nos concessions permettra notamment au Sigeif de participer pleinement à la définition de la programmation des investissements sur les réseaux, en particulier pour l'électricité.

Le nouveau succès de l'appel d'offres de fourniture de gaz lancé en 2012 pour deux cent soixante-sept collectivités ou établissements publics démontre les avantages de la massification et de la concurrence.

Depuis 2012, le Sigeif perçoit, pour le compte des communes, la TCFE, sécurisant ainsi le contrôle et la perception de cette taxe, importante pour l'équilibre des budgets communaux.

Enfin, les avancées en matière de maîtrise de l'énergie se poursuivent, avec la montée en puissance des certificats d'économies d'énergie et le partenariat avec l'Ademe pour un meilleur service aux petites communes.

Le Sigeif reste sur sa "ligne" : savoir anticiper et proposer, au service de ses cent quatre-vingt-quatre communes et des plus de cinq millions de consommateurs d'énergie que le Syndicat regroupe et défend. ■

184 COMMUNES

1 247 148 CLIENTS

GAZ

Les chiffres clés de la concession en 2011

258 M€ de recettes d'acheminement
pour **26 855 GWh**

Valeur brute des ouvrages en concession : **1 383,9 M€**

Valeur nette : **815,3 M€**

28,4 M€ consacrés au renouvellement des ouvrages

11,5 M€ consacrés au développement du réseau de gaz

Âge moyen du réseau : **25 ans**

452 dommages avec fuites aux ouvrages de gaz lors de travaux sur voirie

Clients coupés à la suite d'un incident : **51 798**

104 106 conduites montantes, dont **46 %** en concession

3 022 postes de détente de distribution publique

Recherche systématique de fuites : **10 377 km**
de canalisations surveillées

14 478 appels de tiers pour fuite ou odeur de gaz
reçus au centre d'appel dépannage de GrDF

Enquête de satisfaction auprès des clients du gaz ⁽¹⁾

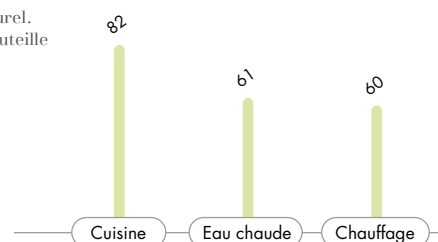
84 % des utilisateurs ont comme fournisseur GDF Suez
et ont conservé les tarifs réglementés

Seuls **9 %** des utilisateurs ont l'intention de changer de fournisseur

LES DIFFÉRENTS USAGES DU GAZ*

* 47 % de l'échantillon ont déclaré utiliser le gaz naturel.
Pour l'échantillon restant, 17 % utilisent le gaz en bouteille
et 46 % n'utilisent pas le gaz.

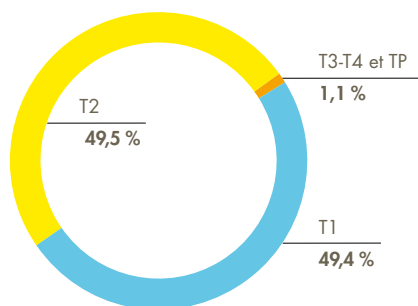
(1) Extrait de l'enquête réalisée par l'Ifop
pour le compte du Sigeif, du 28 novembre
au 12 décembre 2011, auprès d'un échantillon
représentatif des 184 communes adhérentes
du Syndicat.



Répartition des clients*

par tarif d'acheminement

1 247 148 clients (-1,2%)
5 330 287 habitants

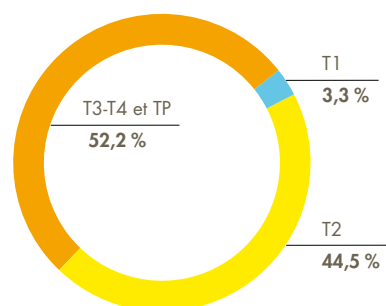


* Voir définition des tarifs en page 35.

Répartition de la consommation*

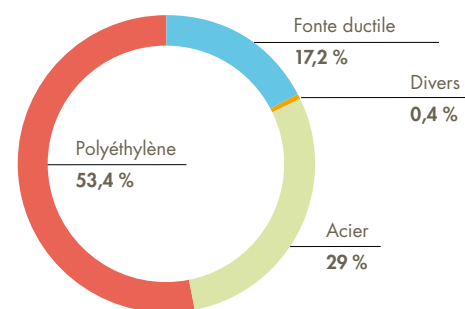
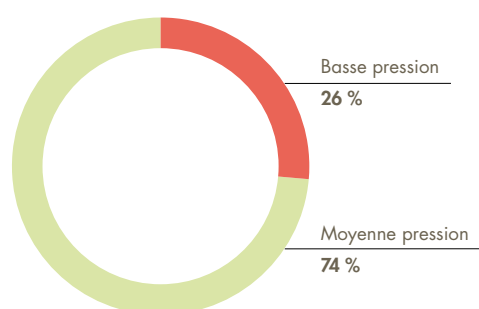
par tarif d'acheminement

26 855 GWh
(-23 %)



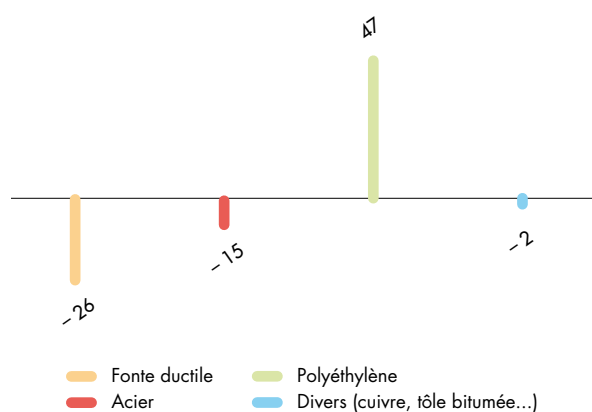
Nature et longueur des réseaux de distribution

9 367 km (+0,6 %)



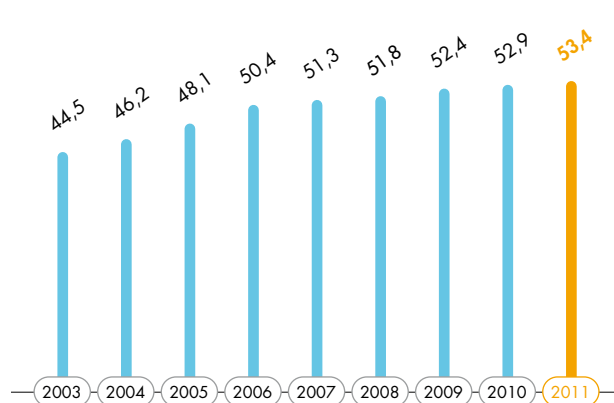
Évolution de la nature des réseaux

à périmètre constant (en km)



Part du polyéthylène

(en %)



63 COMMUNES

643 325 CLIENTS

ÉLECTRICITÉ

Les chiffres clés de la concession en 2011

227,1 M€ de recettes d'acheminement
pour **6 779,9 GWh**

Valeur brute des ouvrages en concession : **691,2 M€**

Valeur nette : **364,9 M€**

13,2 M€ consacrés au développement du réseau électrique

13,2 M€ consacrés à la qualité, à l'environnement
et au renforcement

Âge moyen des réseaux : **32 ans**

Nombre d'incidents aux 100 km sur le réseau HTA : **7**

Nombre d'incidents aux 100 km sur le réseau BT : **8,4**

Clients coupés plus de 3 heures, en durée cumulée : **19 758**

28,4 min de durée moyenne de coupure (critère B)

Clients aidés FSL : **3 918** - Clients aidés TPN : **6 093**

Puissance installée des EnR : **100 049 kW**

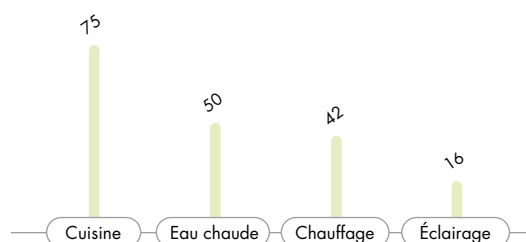
Enquête de satisfaction auprès des clients de l'électricité⁽¹⁾

90 % des utilisateurs ont comme fournisseur EDF et ont conservé
les tarifs réglementés

Seuls **12 %** des utilisateurs ont l'intention de changer de fournisseur

LES DIFFÉRENTS USAGES DE L'ÉLECTRICITÉ

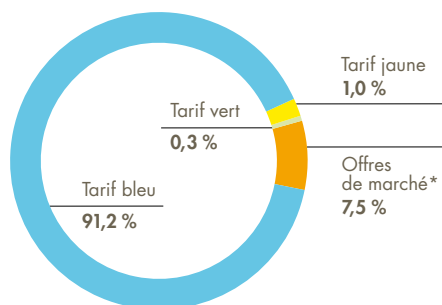
(1) Extrait de l'enquête réalisée
par l'Ifop pour le compte du Sigeif,
du 28 novembre au 12 décembre 2011,
auprès d'un échantillon représentatif
des 63 communes adhérentes
du Syndicat.



Répartition des clients

par tarif

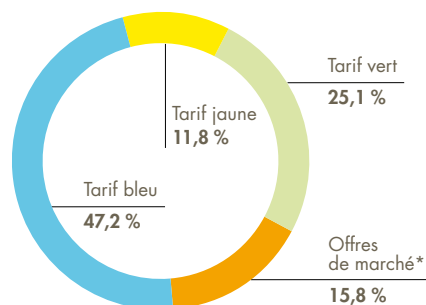
643 325 clients (+ 2,2 %)
1 368 256 habitants



Répartition de la consommation

par tarif

6 779,8 GWh
(- 0,6 %)

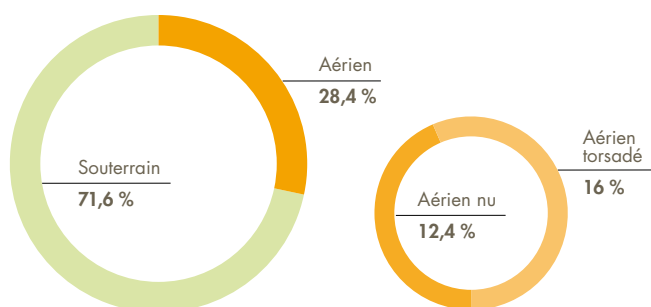
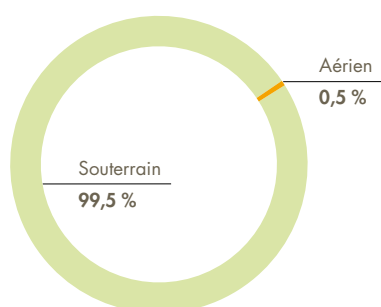


* Clients ayant exercé leur éligibilité et conclu un nouveau contrat avec EDF ou un fournisseur alternatif.

Nature et longueur des réseaux de distribution

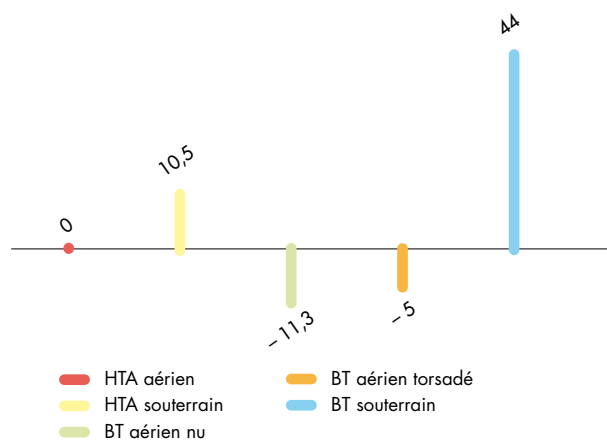
Réseau HTA : 3 536,6 km (+ 1,3 %)

Réseau BT : 4 890,2 km (+ 1,9 %)



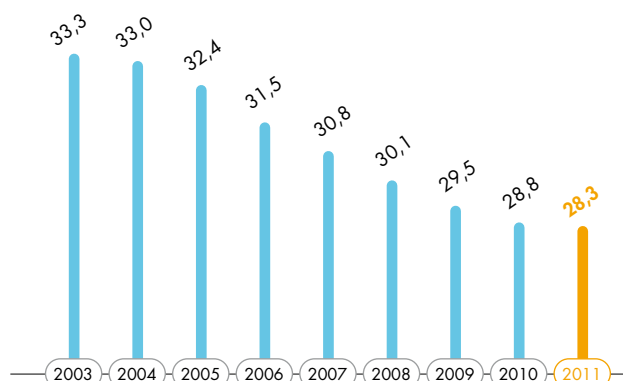
Évolution de la nature des réseaux

à périmètre constant (en km)



Part du réseau aérien BT

(en %)



Les chiffres clés



1

Sigeif - Rapport d'activité 2011



LE MONDE DE L'ÉNERGIE

LES FAITS MARQUANTS 2011

“ 2011 restera l’année de Fukushima, le plus grave accident nucléaire depuis la catastrophe de Tchernobyl, et de ses conséquences sur le marché mondial de l’énergie, comme l’abandon de l’atome par l’Allemagne et la promesse d’un “âge d’or” du gaz naturel, qu’il soit ou non conventionnel. ”

Monde

■ Fukushima, tsunami mondial

Fukushima, 11 mars 2011. Un puissant séisme de magnitude 9 et un tsunami géant au nord-est du Japon dévastent la centrale nucléaire de Fukushima-Daiichi, qui regroupe six réacteurs à eau bouillante, dont trois sont à l’arrêt. La catastrophe entraîne une perte de l’alimentation électrique et de la source d’eau froide indispensable à l’évacuation de la chaleur des installations de la centrale. Les cœurs des réacteurs 1, 2 et 3 ont en partie fondu, perçant les cuves métalliques qui contiennent le combustible et rongant le béton des enceintes.

Les explosions dues à l’accumulation d’hydrogène endommagent les bâtiments des trois réacteurs atteints, générant une pollution radioactive. Des dépressurisations relâchent dans l’atmosphère des panaches de produits de fission, notamment d’iode 231, à durée de vie courte, et de césium, beaucoup plus persistant (il ne disparaît qu’au bout de trois cents ans). Des rejets “très importants”, à “un dixième de ceux de Tchernobyl”, estime l’Institut de radioprotection et de sûreté

nucléaire français (IRSN). Par ailleurs, les centaines de milliers de tonnes d’eau déversées sur le site pour refroidir les réacteurs entraînent un écoulement massif d’eau contaminée dans l’océan Pacifique.

■ “Hiver nucléaire” en prévision

Alors que le monde entier a les yeux rivés sur le Japon, la question se pose immédiatement de savoir si “l’hiver nucléaire” qui avait suivi en 1986 la catastrophe de Tchernobyl va se reproduire. Il est encore trop tôt pour le dire, tant que la situation à Fukushima demeure incontrôlable.

Toujours est-il que le nouvel essor du nucléaire paraît compromis. En Allemagne, revenant sur sa décision de prolonger la vie des centrales, Angela Merkel annonce la fermeture pour trois mois au moins des sept plus anciens réacteurs allemands (lire ci-dessous). L’Italie, qui s’apprête à relancer son programme nucléaire, décrète un moratoire d’un an. La Suisse n’exclut pas l’arrêt pur et simple de ses installations. En Chine, toute approbation d’un nouveau projet est suspendue. Aux États-Unis, Barack Obama demande une “étude complète” sur la situation du secteur. En Pologne, au Chili, en Jordanie, comme au Vietnam et au Koweït, des projets risquent de ne voir jamais le jour. Au profit de quelles énergies ? Certainement du gaz, estiment la plupart des experts (lire page 12). Et aussi des énergies renouvelables, malgré leurs coûts de production encore très élevés.



La centrale nucléaire de Fukushima (Japon), après la catastrophe du 11 mars 2011.

■ France, inspection générale

L'industrie nucléaire française marque aussi le pas. En témoigne notamment la décision britannique de reporter l'autorisation de principe de construire quatre réacteurs EPR proposés par Areva et EDF, afin de s'assurer que les *"leçons ont été tirées des événements du Japon"*. Du coup, Areva, le bras armé du nucléaire français, revoit à la baisse ses prévisions 2011-2012. Pour le président d'EDF, Henri Proglio, *"lorsque l'heure sera au bilan, nous saurons tirer les leçons de la tragédie japonaise pour rendre nos installations encore plus sûres"*. De son côté, André-Claude Lacoste, président de l'Autorité française de sûreté nucléaire (ASN), déclare que *"personne ne peut garantir qu'il n'y aura jamais un accident grave en France"*. Dans cet esprit, le Premier ministre demande une inspection de toutes les centrales françaises, car *"il est essentiel pour les Français de disposer d'une information transparente fiable et disponible dans les meilleurs délais"*. L'expertise portera également sur l'EPR en construction à Flamanville dans la Manche (lire page 12). Une seule certitude : il y a désormais un avant et un après-Fukushima dans la mémoire des catastrophes nucléaires.

■ Comment l'Allemagne a soigné sa sortie

Au moment où l'Allemagne annonce, début juin, sa sortie du nucléaire, au plus tard en 2022, la part de cette énergie compose 22 % de son mix de production électrique, très loin des 80 % de l'électricité en France, qui fonde sur l'atome l'essentiel de sa sécurité énergétique. Aussi retentissant qu'il paraisse, le rejet programmé mais définitif du nucléaire par la première puissance économique européenne n'est pas vraiment une surprise.

La volte-face d'Angela Merkel – qui avait accordé, l'année précédente, douze ans de prolongation aux réacteurs les plus anciens du pays – fait, certes, écho aux angoisses suscitées par Fukushima. Mais, en remontant plus loin dans le temps, la chancelière allemande suit une orientation amorcée au cours des années 1990 : faire de l'Allemagne un champion mondial des technologies vertes et des énergies renouvelables. Une voie qui s'était dessinée au début des années 1980, dans le sillage de la catastrophe de Tchernobyl du 26 avril 1986.

Deuxième producteur mondial d'éoliennes, juste derrière les États-Unis, l'Allemagne est également le plus grand marché pour les panneaux photovoltaïques, devant l'Espagne et le Japon. Selon le plan de sortie envisagé par Berlin – qui comprend également économies d'énergie et rénovation de bâtiments –, la part des énergies renouvelables doit passer à 35 % en 2020, pour atteindre les 80 % en 2050.

LES DIFFÉRENTS TYPES DE GISEMENTS GAZIERS

Le gaz de schiste est un gaz naturel, composé essentiellement de méthane, situé à grande profondeur dans certains schistes (roches) des bassins sédimentaires. Contrairement aux gisements dits "conventionnels" de gaz ou de pétrole, il n'est pas retenu sous une couche imperméable, mais emprisonné dans la roche elle-même, ce qui empêche un forage vertical classique et conduit à une "fracturation hydraulique". Cette méthode est dénoncée pour les risques qu'elle fait courir, en sous-sol pour les nappes phréatiques et en surface pour les populations des régions d'extraction.

■ Parc nucléaire français : bien, mais peut mieux faire

Aucune des installations nucléaires françaises ne présente de risque justifiant sa fermeture, mais leur sûreté doit être renforcée sans délai. Telle est, en résumé, la conclusion du rapport de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN), publié à la fin de l'année, à la suite des "évaluations complémentaires de sûreté" demandées après Fukushima par le Gouvernement aux exploitants.

Ce rapport de 477 pages émet toutefois des réserves dans l'hypothèse d'une catastrophe naturelle (séisme, inondation ou tempête) d'une ampleur exceptionnelle qui pourrait mettre à l'épreuve la résistance des cinquante-huit réacteurs en activité d'EDF répartis sur dix-neuf sites, ainsi que l'EPR en construction à Flamanville.

Par rapport au "référentiel de sûreté" en vigueur – c'est-à-dire aux aléas naturels considérés lors de la conception des centrales –, "un certain nombre d'écarts de conformité" ont été relevés. *"Il ne s'agit pas de défauts majeurs, mais de facteurs de fragilisation qu'il faut corriger rapidement"*, commente Jacques Repussard, directeur général de l'IRSN.

Qu'en serait-il, en cas de catastrophe dépassant les marges de sécurité retenues à l'époque de la construc-

tion des réacteurs ? Les experts de l'IRSN préconisent la mise en œuvre d'une "défense renforcée" des équipements cruciaux qui forment le "noyau dur" des réacteurs. La mise en conformité du parc devrait "prendre des années" et exigera "des investissements massifs".

Vers un "âge d'or" du gaz naturel

L'Agence internationale de l'énergie (AIE), organe autonome créé par l'OCDE, qui prévoyait avant Fukushima l'installation de 360 GW (gigawatts) nucléaires dans le monde d'ici à 2030, réduit son estimation de moitié. En compensation, la recherche d'alternatives à l'atome devient un enjeu prioritaire.

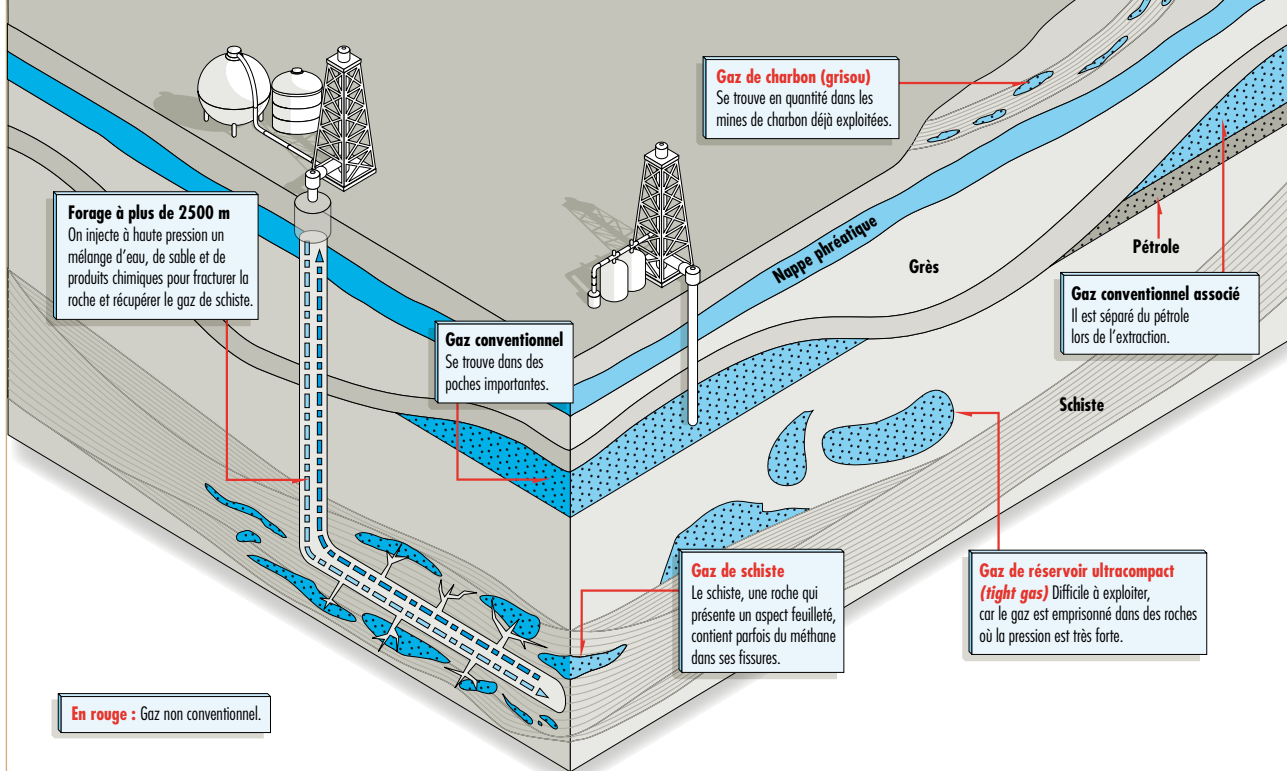
Dans ce contexte, le gaz naturel, abondant et bon marché, est appelé à connaître un "boom" sans pareil. Il serait même à la veille d'un "âge d'or", prédit, chiffres

à l'appui, le rapport de l'AIE publié le 16 juin.

La demande de gaz a connu "un rebond extraordinaire" de 7,4 % en un an, soit une des croissances les plus élevées des quarante dernières années, et devrait croître à un rythme rapide et régulier d'ici à 2016, de 2,4 % par an.

En 2035, le gaz pourrait même représenter plus d'un quart de la demande mondiale en énergie, contre 21 % actuellement. Les pays émergents seront les plus im-

« En 2035, le gaz naturel pourrait représenter plus d'un quart de la demande mondiale en énergie, contre 21 % en 2011. »



portants consommateurs, la demande de la Chine devant évaluer, par exemple, celle de l'ensemble de l'Union européenne.

La montée en puissance du gaz naturel – au moins soixante-quinze ans de réserves dans le monde – s'appuie sur le développement des gaz non conventionnels, en premier lieu le gaz de schiste (lire ci-dessous). Ceux-ci devraient représenter, d'ici à 2035, plus de 40 % de l'augmentation des volumes produits dans le monde.

Gaz de schiste : l'Europe tiraillée

Le gaz de schiste divise l'Union européenne, avec deux positions extrêmes affichées par les pays détenteurs des plus importantes réserves dans l'UE : la Pologne (5,2 milliards de mètres cubes) voit dans leur exploitation un moyen de se libérer de la dépendance des livraisons russes, et la France (5 milliards de mètres cubes), qui a interdit la technique contestée de la fracturation hydraulique et a abrogé, début octobre, trois permis de recherche.

Partisans et détracteurs se succèdent à Bruxelles pour plaider leur cause. D'un côté, un rapport publié par le Centre européen pour la sécurité énergétique (Eucers) estime que les ressources en gaz de schiste dans ses sous-sols permettraient à l'UE de couvrir la demande pendant soixante ans. D'un autre, l'Association pour la santé et l'environnement (HEAL) dénonce les dangers potentiels de la fracturation hydraulique pour l'environnement et la santé.

Nord Stream, un gazoduc très attendu

Nouvelle autoroute maritime du gaz entre la Russie et l'Europe – 1224 km sous la Baltique –, le gazoduc Nord Stream, inauguré le 8 novembre à Lubmin (Allemagne), distribuera assez de gaz pour 26 millions de foyers en Europe. Devant un parterre de chefs d'État et de gouvernement, François Fillon salue la conduite de *“ce projet collectif, qui s'inscrit dans une démarche coordonnée de sécurité et de diversification de nos voies d'approvisionnement”*. *“Cette démarche, a ajouté le Premier ministre, va dans le sens de l'ouverture récente à Moscou du centre franco-russe pour l'efficacité énergétique”*, dont le coprésident français est Jean-Jacques Guillet, président du Sigeif. GDF Suez détient 9 % de Nord Stream, qui a coûté 7,4 milliards d'euros.

L'accès universel à l'électricité

31 octobre 2011, le jour où, selon les démographes des Nations unies, la population mondiale aurait dépassé les sept milliards d'être humains. Sur ce nombre, près de 20 %, soit plus de 1,3 milliard de personnes, n'auraient pas accès à l'électricité, d'après l'Agence internationale de l'énergie.

Les chiffres fournis par l'AIE sont édifiants. Si tant de personnes sont encore *“oubliées”* par le courant électrique, elles sont au total 2,7 milliards à être réduites à des sources d'énergie *“sale”* (charbon de bois, bois) pour leurs besoins domestiques.



Une situation aux conséquences économiques, sociales et sanitaires innombrables, principalement chez les plus déshérités des pays africains et asiatiques. L'utilisation de bois et de charbon de bois, par exemple, entraîne une pollution des habitations et de la nourriture, qui provoque près de un million et demi de morts par an, accentue la déforestation et les dérèglements climatiques.

Face à ces problèmes, le déficit d'accès à l'énergie est un chantier mondial de plus en plus d'actualité. Certes, selon l'AIE, l'équipement des populations privées d'énergie est en marche. Près de 6,7 milliards d'euros (chiffres 2009) ont été investis pour développer l'accès à une "énergie moderne", ce qui a permis à vingt millions de personnes d'accéder à l'électricité et à sept millions de se pourvoir en équipements de cuisine "sains", à base de biomasse.

Les politiques d'aide à l'accès à l'énergie, en cours ou annoncées, représentent des investissements de l'ordre de 250 milliards d'euros entre 2010 et 2030. Des sommes insuffisantes, au regard de l'AIE, pour assurer en 2030 l'accès universel à l'énergie, d'autant qu'il faut s'attendre à un accroissement de la population mondiale, qui devrait atteindre les neuf milliards en 2050.

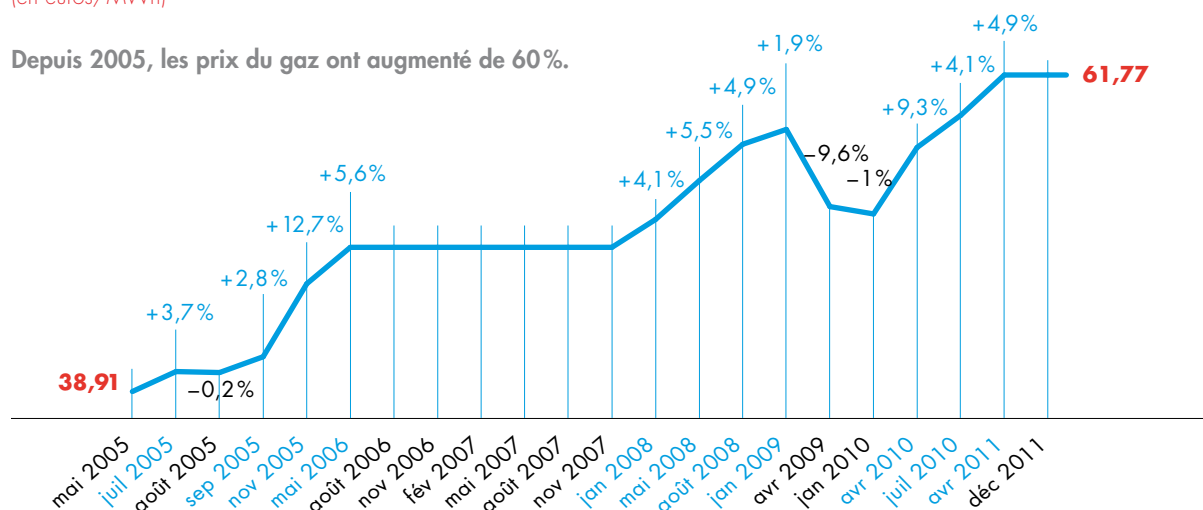
Durban sauve les meubles, mais pas (encore) le climat

La conférence de l'ONU sur le climat, à Durban (Afrique du Sud), du 28 novembre au 10 décembre, crée la surprise en arrachant au dernier moment un accord qui suscite autant d'interrogations que d'espérances.

ÉVOLUTION DES PRIX DU GAZ POUR LES PARTICULIERS, DEPUIS 2005

(en euros/MWh)

Depuis 2005, les prix du gaz ont augmenté de 60%.



Après les deux échecs successifs des négociations multilatérales sur le climat, à Copenhague en 2009 et Cancun en 2010, aucun observateur, même parmi les plus avertis, n'aurait misé sur les chances de Durban de parvenir à un quelconque texte porteur d'une volonté politique et planétaire commune. Et pourtant...

À l'issue de quatorze journées et deux nuits blanches de négociations, alors que la conférence est officiellement terminée depuis deux jours, les représentants des cent quatre-vingt-dix nations participantes accouchent d'un accord, la veille encore inimaginable. Pour la première fois, tous les grands pays émetteurs de gaz à effet de serre acceptent de s'inscrire dans un accord global de réduction des émissions. Cet accord devra être élaboré d'ici à 2015, au plus tard, et entrer en vigueur "à partir de 2020", sans plus de précision. La forme juridique que prendra l'accord n'est pas moins floue. Autant d'incertitudes qui laissent le champ libre à une foule d'interprétations. Comme celle qui viendrait aux mauvais esprits de prétendre que la "feuille de route", sortie du chapeau au dernier moment, pourrait bien être un leurre pour prémunir les négociations contre tout enlèvement. Quoi qu'il en soit – verre à moitié plein ou verre à moitié vide –, les acquis de Durban sont une victoire pour l'Europe, qui reste le moteur de ces discussions internationales.

« Pour limiter l'augmentation du prix du gaz, le Gouvernement décide de modifier sa règle de calcul et de faire une part plus grande au prix sur le marché mondial. »

France

L'augmentation des prix du gaz et de l'électricité

Épilogue, en décembre, du dossier épineux de la fixation des prix du gaz pour les particuliers, avec l'annonce d'une augmentation de 4,4% à partir du 1^{er} janvier 2012. Une majoration qui vient s'ajouter à celle de 20% depuis 2009 (60% au total depuis 2005). En contrepartie, le tarif social du gaz est revalorisé de 10%, mesure qui bénéficie à environ trois cent mille

foyers à bas revenus. Le Gouvernement – qui avait, le 1^{er} octobre, gelé toute augmentation avant le printemps 2012 – s'était fait recaler, fin novembre, par le Conseil d'État pour n'avoir pas tenu compte d'une règle de calcul officielle, qui aurait dû conduire à une augmentation de 8,8 à 10% des tarifs pour les particuliers, afin de refléter l'évolution des coûts d'approvisionnement de GDF Suez. Pour limiter l'augmentation à 4,4%, le Gouvernement a alors décidé de modifier la règle de calcul. La nouvelle formule fait une part plus grande au prix du gaz sur le marché mondial (ou *spot*), GDF Suez étant parvenu à renégocier avec ses fournisseurs une partie de ses contrats d'approvisionnement, indexés depuis plus de quarante ans sur les cours du pétrole.

cielle, qui aurait dû conduire à une augmentation de 8,8 à 10% des tarifs pour les particuliers, afin de refléter l'évolution des coûts d'approvisionnement de GDF Suez. Pour limiter l'augmentation à 4,4%, le Gouvernement a alors décidé de modifier la règle de calcul. La nouvelle formule fait une part plus grande au prix du gaz sur le marché mondial (ou *spot*), GDF Suez étant parvenu à renégocier avec ses fournisseurs une partie de ses contrats d'approvisionnement, indexés depuis plus de quarante ans sur les cours du pétrole.

La nouvelle grille des tarifs reposera désormais, pour près de 30 %, sur les prix de marché, contre seulement 10 % auparavant. Contrairement au cours du pétrole, qui va de flambée en flambée, celui du gaz sur les places de marchés est en baisse depuis l'arrivée massive des gaz non conventionnels.

L'électricité, pour sa part, avait augmenté en moyenne de 2,9 % au 1^{er} juillet. Une hausse de 6,4 % depuis un an, selon l'Insee, après deux majorations consécutives en août 2010 et janvier 2011.

EDF vend son courant nucléaire à ses concurrents

L'accès régulé des fournisseurs alternatifs à l'électricité produite par les centrales nucléaires historiques d'EDF (Arenh), prévu par la loi de décembre 2010, a connu une application grandeur nature. Le premier "guichet" de livraison de l'Arenh a en effet été ouvert le 1^{er} juillet, afin que ces fournisseurs puissent rivaliser avec les tarifs réglementés en proposant une part d'électricité à bas prix dans leurs offres commerciales aux clients finals.

Le prix de cession de l'électricité par EDF à ses concurrents (40 euros/MWh) a fait l'objet d'un arbitrage ministériel que l'accident de Fukushima a certainement influencé, alors même que Henri Proglio avait, quelques semaines auparavant, mis en garde : *"Le nucléaire français n'est pas en solde."* À la faveur du prochain guichet ouvert sur la période janvier 2012 - juillet 2012, ce prix sera fixé à 42 euros/MWh et permettra, selon le

ministre de l'Industrie, de couvrir les investissements importants qu'EDF devra réaliser sur son parc nucléaire dans les prochaines années.

La voiture électrique en libre service débarque à Paris et en banlieue

Une première cohorte d'une soixantaine de "Bluecars" d'Autolib', système de voitures électriques en libre-service, sur le modèle du vélo Vélib' lancé en 2007, sillonne, depuis début octobre, les rues de Paris et de sa banlieue. Ce dispositif, conçu par le groupe français Bolloré, sera accessible au grand public à partir du 5 décembre, avec au moins deux cent cinquante véhicules. Il sera par la suite étendu à quarante-six villes de France.

Ces voitures, dont la vitesse est limitée à 130 km/h, disposent d'une autonomie de 250 km en ville et de 150 km au-delà, selon leur constructeur. Pour atteindre un seuil de rentabilité estimé par Bolloré à quatre-vingt mille utilisateurs, Autolib' met en avant le coût modique de l'abonnement : 12 euros par mois pour un abonnement annuel et 5 euros pour la première demi-heure d'utilisation.

Le système de voiture en libre-service existe déjà dans plusieurs grandes villes du monde, mais l'innovation française réside dans le caractère tout-électrique du véhicule, doté d'une batterie lithium-métal-polymère (LMP), d'une capacité de stockage cinq fois supérieure à celle des batteries traditionnelles.





2

Sigeif - Rapport d'activité 2011



LE SIGEIF, ACTEUR HISTORIQUE DE L'INTERCOMMUNALITÉ

*“ Le premier syndicat d'énergie de France
poursuit une mission de service public en défendant
auprès des concessionnaires les intérêts de ses communes adhérentes
et de leurs 5,3 millions d'habitants.
Il entretient un dialogue permanent entre l'ensemble des acteurs
des deux concessions, gaz et électricité. ”*

Créé en 1904 pour organiser la distribution publique du gaz à la périphérie de Paris, le Syndicat des communes de la banlieue de Paris pour le gaz, devenu plus tard le Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Île-de-France (Sigeif), est pionnier et précurseur, à de multiples égards : en structurant, au début du XX^e siècle, le premier grand syndicat intercommunal en Île-de-France ; en mettant progressivement au point et en adaptant aux besoins de ses communes adhérentes ce qui est devenu le régime juridique de la concession de service public ; enfin, en assurant à chacun, sur tout le territoire, l'égal accès à un service public durable, fiable et à un tarif juste.

Après plus d'un siècle d'histoire, le monde de l'énergie a profondément changé, ces quelques dernières années. C'est l'heure de la mondialisation, de l'ouverture des marchés de l'énergie à la concurrence, dans le cadre européen, avec toutes ses conséquences : nouveaux opérateurs, concurrence par les prix... C'est aussi le moment de nouveaux défis, notamment en matière de développement durable (maîtrise de la demande d'énergie, énergies renouvelables...).

Le Sigeif en quelques chiffres

- > 184 communes adhérentes, dont 63 pour la compétence électricité.
- > Plus de 5,3 millions d'habitants.
- > 9 367 km de canalisations de gaz et 8 427 km de réseaux électriques.

Aussi, plus que jamais, les missions d'organisateur du service public, de protecteur des consommateurs, de fédérateur des collectivités locales qu'exercent les grands syndicats d'énergie trouvent-elles leur plein sens.

Structures et instances

Le Sigeif est un syndicat intercommunal ouvert. Les deux nouvelles communes qui l'ont rejoint en 2011 portent à cent quatre-vingt-quatre le nombre des adhérents pour le gaz et à soixante-trois celui des adhérents pour l'électricité.

Le Comité d'administration

Chaque commune est représentée au sein du Comité d'administration par un délégué titulaire assisté d'un délégué suppléant, élus par leur commune.

Le Sigeif est administré dans un esprit de consensus, par-delà les clivages politiques et dans le respect mutuel des approches de chacun. Le Comité fonctionne à l'image d'un conseil municipal : il délibère sur les choix stratégiques, arrête le budget et la politique générale du Syndicat.



Comme dans toutes les collectivités territoriales, le Comité délègue à son président et au Bureau un certain nombre de compétences, dont il assure le contrôle. Il se réunit quatre fois par an.

Le Bureau

Élu pour six ans par le Comité d'administration, le Bureau, composé d'un président et de seize vice-présidents, met en œuvre les choix stratégiques et la politique générale du Syndicat.

Depuis 1983, le Sigeif est présidé par Jean-Jacques Guillet, député des Hauts-de-Seine et maire de Chaville.

Les commissions

Le travail du Bureau et les décisions du Comité sont préparés par des commissions permanentes :

- > La commission de suivi gaz et la commission de suivi électricité, composées d'élus et de représentants des concessionnaires, se réunissent deux fois par an. Elles arrêtent les redevances, assurent le contrôle des concessionnaires et l'évolution des patrimoines concédés.
- > La commission Énergie et Environnement participe à l'élaboration de la politique du Syndicat en matière de maîtrise de la demande d'énergie et d'énergies renouvelables. De façon générale, toutes les actions environnementales du Sigeif sont débattues au sein de cette commission composée de vingt membres.

- > La commission consultative des services publics locaux se compose d'élus et de représentants d'associations de consommateurs. Elle permet d'apporter les informations indispensables aux usagers, d'être à l'écoute de leurs avis et de répondre à leurs attentes.
- > La commission de coopération décentralisée étudie et propose des actions en faveur de populations du monde énergétiquement démunies.

Les services

Le Sigeif s'appuie sur une équipe de vingt-huit collaborateurs organisée de la façon suivante :

- > Trois services techniques : gaz, électricité, énergie-environnement.
- > Un service administratif et financier.
- > Un service juridique.
- > Un service communication, rattaché au cabinet du président.

Le budget

Les ressources financières du Syndicat sont constituées principalement par les redevances de fonctionnement et d'investissement versées par ERDF/EDF et GrDF.

Les dépenses se répartissent entre les charges liées à la gestion courante, le contrôle, les travaux d'enfouissement des lignes aériennes, la redevance d'investissement (R2) reversée aux communes et liée aux travaux



électriques. S'y ajoutent les diverses subventions aux communes adhérentes, notamment celles liées aux actions de la maîtrise de l'énergie. Budget global 2011 : 24,92 millions d'euros (voir page 26).

Les "métiers" du Sigeif au service des communes

Le métier "historique" : le contrôle des concessions

Fédérateur des volontés communales, le Sigeif exerce le rôle d'autorité organisatrice de :

- > La distribution du gaz, pour le compte de cent quatre-vingt-quatre communes, propriétaires d'un réseau de 9367 km, dont 74 % de canalisations en moyenne pression.
- > La distribution de l'électricité, pour le compte de soixante-trois communes, propriétaires d'un réseau de 8427 km, dont 42 % en HTA.

Autorité concédante de la distribution publique de gaz et d'électricité, le Sigeif assure un contrôle technique et financier des patrimoines concédés et veille au bon accomplissement des missions de service public confiées aux concessionnaires, respectivement GrDF pour le gaz et ERDF/EDF pour l'électricité.

Coopération décentralisée : le Sigeif s'ouvre sur le monde

En s'impliquant dans la coopération décentralisée, institutionnalisée par le Code général des collectivités territoriales, le Sigeif mobilise ses moyens pour épauler des populations énergétiquement déshéritées. Deux nouveaux programmes ont été approuvés en 2011.

Le premier, porté par l'association Électriciens sans frontières (ESF), vise à améliorer les conditions de vie du village de Gbégourou (7 400 habitants), au Bénin, dans la partie centrale du pays. La mise en place d'un générateur photovoltaïque et d'un groupe électrogène par des électriciens locaux bénéficiera aux quatre cent cinquante élèves des cours du soir de l'école primaire publique, à un centre de soins ainsi qu'à une maternité et, enfin, à l'éclairage d'un atelier de transformation et de commercialisation de beurre de karité qui emploie vingt-trois femmes. La subvention de 20 000 euros accordée par le Comité couvrira également des formations à la maintenance et à la gestion des installations afin d'en garantir la pérennité.

La seconde action de coopération consiste à renouveler l'aide en faveur des victimes du séisme en Haïti que le Sigeif avait accordée une première fois en 2010. Une subvention de 5 000 euros permettra de financer l'acquisition de deux lampadaires équipés de panneaux photovoltaïques installés par ESF afin d'assurer, notamment, la sécurité dans les camps de réfugiés où s'entassent, encore aujourd'hui, un très grand nombre de sans-abri.

Communication

Savoir et faire savoir : relais majeur entre les instances nationales et locales, le Syndicat accorde une importance particulière à la communication et aux actions de sensibilisation auprès de ses communes adhérentes et du grand public (voir page 96).

- > La lettre d'information *RéseauxÉnergie*, qui aborde l'essentiel de l'actualité énergétique nationale et locale.
- > Le site Internet www.sigeif.fr.
- > Les journées d'information, qui portent sur un thème retenu en fonction de l'actualité énergétique (véhicules propres, ouverture à la concurrence, énergies renouvelables, système énergétique français...).
- > Le rapport d'activité annuel, qui relate l'ensemble de l'activité du Syndicat au cours de l'année écoulée.

Les principaux partenaires du Syndicat

- > La FNCCR (Fédération nationale des collectivités concédantes et régies) collabore étroitement avec le Sigeif (adhérent depuis 1945), sur les plans juridique et technique. Jean-Jacques Guillet, vice-président de la FNCCR et président du Sigeif, est, à l'Assemblée nationale, l'un des relais des propositions faites par la fédération.
- > L'AFG (Association française du gaz), et en particulier son antenne régionale d'Île-de-France, est un précieux relais d'information sur les techniques les plus récentes de la chaîne gazière et une source de formation pour les cadres techniques.

Le contrôle exercé sur les concessionnaires fait, chaque année, l'objet de deux rapports, qui sont adressés aux communes adhérentes et mis à la disposition de tous les habitants. Ce contrôle porte principalement sur :

- > L'évolution et l'inventaire des ouvrages, la sécurité, la qualité et la maintenance, les travaux d'investissement...
 - > L'analyse comptable et financière (compte de résultat, valeur du patrimoine), les investissements réalisés...
 - > Le degré de satisfaction des clients-usagers (qualité de l'énergie distribuée, prestations du distributeur...), mesuré par deux enquêtes barométriques annuelles.
- La veille exercée par le Sigeif lui permet de fournir également chaque année aux communes les éléments de calcul des redevances d'occupation du domaine public (RODP) qui leur sont dues par les concessionnaires.

Le développement de "nouveaux métiers"

Taxe sur l'électricité

En 2011, le Syndicat a mis en place un nouveau service, à l'intention de ses communes adhérent à la compétence électricité, destiné à collecter la taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE), qui remplace l'ancienne "taxe locale de l'électricité" (TLE) (lire page 68). Celle-ci a été rendue caduque par l'application de la loi NOME (nouvelle organisation du marché de l'électricité) du 7 décembre 2010 (voir pages "Faits marquants").



Enfouissement des lignes électriques

Un métier qui s'inscrit dans une volonté d'assurer la qualité de la distribution et la sécurisation du réseau électrique (en cas d'événements climatiques exceptionnels, par exemple), mais aussi d'amélioration de l'environnement et de l'esthétique urbaine.

Le Sigeif fait bénéficier ses communes membres des dispositions arrêtées par convention avec le concessionnaire pour les travaux d'enfouissement des lignes aériennes (article 8 du cahier des charges et article 4 de l'annexe 1).

Ainsi, chaque année, le Sigeif dispose d'une enveloppe financière destinée à financer les travaux dont il assure la maîtrise d'ouvrage. Les travaux s'organisent selon une programmation pluriannuelle établie en liaison avec l'ensemble des communes adhérentes. À la demande de ces dernières, le Sigeif assure l'enfouissement coordonné de l'ensemble des réseaux (éclairage public, communications électroniques), dans le cadre d'une mission de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage unique (voir page 76).

Maîtrise de la demande d'énergie

C'est le champ d'action du service Énergie et Environnement, né avec la mutation du paysage énergétique, et qui, d'année en année, ne cesse de prendre de l'importance, dans le cadre de la démarche "cinquième combustible" (voir page 82).

Centre de ressources en accès partagé, il accompagne les communes dans la mise en œuvre de leur politique énergétique locale : formation du personnel, bilan énergétique patrimonial, opérations de MDE...

Achat groupé de gaz

et de services d'efficacité énergétique

Parallèlement à son "cœur de métier", le Sigeif a mis sur pied un groupement de commandes dont il est le coordonnateur, et qui offre aux deux cent soixante-sept personnes publiques d'Île-de-France (communes, départements, offices d'HLM, lycées, collèges, hôpitaux, structures intercommunales, etc.) qui le composent à ce jour la possibilité de bénéficier des prix les plus avantageux grâce à l'achat mutualisé de gaz naturel. Ce groupement comporte également des lots relatifs à l'efficacité énergétique.

Le budget du Syndicat

Le Sigeif adapte son organisation et ses moyens afin de garantir la continuité de la qualité du service public du gaz et de l'électricité, et de développer de nouveaux services, notamment la maîtrise de la demande d'énergie.

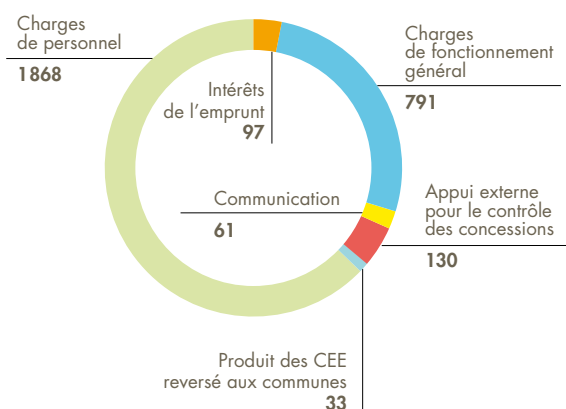
La provenance des recettes

Le Syndicat ne dispose d'aucune fiscalité propre. Ses ressources financières courantes sont constituées par les redevances versées par ERDF et GrDF, dans le cadre des conventions de concession signées le 21 novembre 1994 avec les maisons mères, EDF et Gaz de France (devenu GDF Suez).

DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

(en milliers d'euros)

2980 k€



Ces redevances sont la contrepartie des dépenses du Syndicat et des communes pour l'exercice de leurs missions de service public.

Redevances de fonctionnement (R1)

Ces redevances sont fonction, notamment, de la longueur des réseaux et des chiffres de la population des communes du Syndicat. Le territoire de celui-ci s'étant étendu à Bois-d'Arcy et Brou-sur-Chantereine en 2011, le montant des redevances perçues par le Sigeif s'élève à 3,27 millions d'euros :

- > 2,53 millions d'euros (+2,4% par rapport à 2010) pour les 184 communes adhérant à la compétence gaz.
- > 0,74 million d'euros (+4,2%) par rapport à 2010) pour les 63 communes adhérant à la compétence électricité.

La redevance d'investissement électricité (R2)

Résultant des travaux réalisés par les communes ou par le Sigeif sur les ouvrages d'éclairage public ou les réseaux électriques de distribution publique, la redevance d'investissement électricité s'élève, en 2011, à 2,65 millions d'euros (travaux mandatés en 2009 : +5,1%)⁽¹⁾, dont :

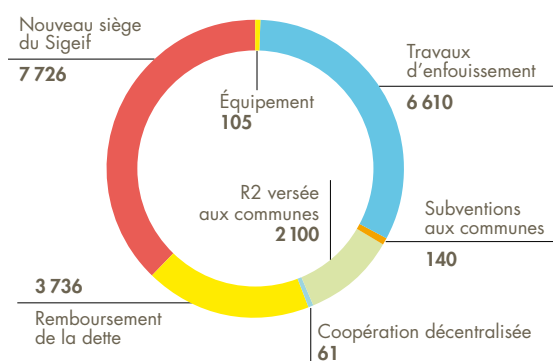
- > 1,63 million d'euros pour l'éclairage public, les investissements des collectivités territoriales représentant environ 9,20 millions d'euros hors taxes.
- > 1,02 million d'euros correspondant aux opérations d'effacement des réseaux de distribution publique.

Le montant total des travaux engagés à ce titre s'élève à 3,80 millions d'euros hors taxes.

DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT

(en milliers d'euros)

20478 k€



À ces redevances, il convient d'ajouter 0,64 million d'euros de diverses recettes de partenariats et de services, 7,90 millions d'euros pour les travaux d'enfouissement des réseaux, provenant des emprunts, subventions et avances des communes, 5,20 millions d'euros du produit de la vente de l'ancien siège social du Sigeif, 1,15 million d'euros de l'excédent de l'exercice 2010 et 13,02 millions d'euros provenant de l'excédent de fonctionnement capitalisé. Le budget global 2011 du Sigeif est de 23,83 millions d'euros.

La répartition des dépenses réelles

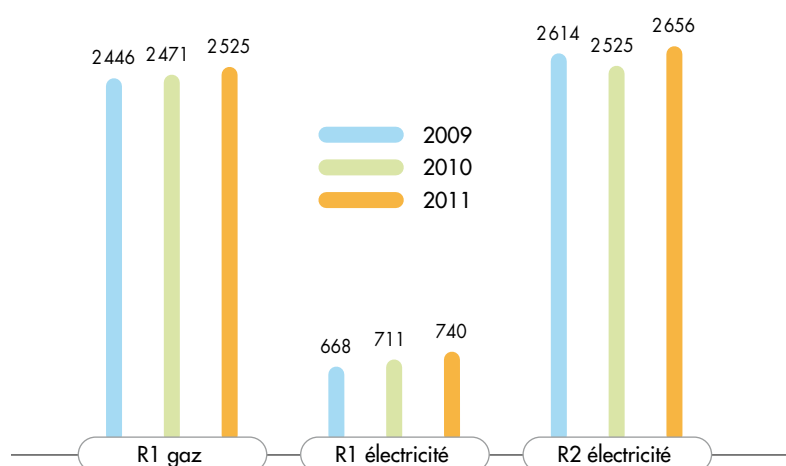
Les dépenses réelles se répartissent entre les charges liées à la gestion courante du Syndicat, pour la section de fonctionnement, et à la réalisation des travaux d'enfouissement, le remboursement des emprunts liés aux travaux et les diverses subventions versées par le Sigeif à ses communes adhérentes, pour la section d'investissement.

Fonctionnement

Pour 2011, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 2,98 millions d'euros. Globalement, elles sont en hausse de 3,4%, contre + 8,6% en 2010.

Les charges à caractère général (0,79 million d'euros, contre 0,72 million en 2010) augmentent de 10% environ. Les charges financières connaissent également une évolution substantielle, liée au montant plus important des travaux d'enfouissement et à l'acquisition du nouveau siège social du Syndicat.

ÉVOLUTION DES REDEVANCES DE CONCESSION (en milliers d'euros)



Redevances 2011

R1 fonctionnement : 3 265 440 euros

- 2 525 574 euros en gaz
- 739 866 euros en électricité

R2 investissement électricité : 2 655 746 euros

- 1 632 198 euros au titre des travaux d'éclairage public*
- 1 023 548 euros au titre des travaux d'enfouissement**

* Bénéficiaires : 57 communes sur 61

** Bénéficiaires : 27 communes sur 61

Les frais de personnel (1,87 million d'euros) progressent de 4,9 % (contre 6,2 % en 2010). Cet accroissement s'explique par les évolutions de carrière du personnel et du recrutement d'un jeune ingénieur-apprenti pour le service enfouissement des réseaux électriques. Enfin, grâce à son dispositif sur les certificats d'économie d'énergie (lire page 87), le Sigeif a reversé aux huit communes ayant souscrit au partenariat de l'expérimentation du "dépôt en propre" la somme globale de 33 000 euros.

En revanche, on notera la diminution des dépenses de communication (– 60 %, aucune journée d'information en 2010) et des prestations extérieures pour le contrôle des missions de service public confiées à GrDF et ERDF/EDF (– 15 %).

Investissement

Au total, le Sigeif a consacré 20,478 millions d'euros en 2011 aux dépenses d'investissement, contre 8,63 millions en 2010, augmentation due aux travaux d'enfouissement et à l'acquisition du nouveau siège social du Syndicat.

Comme les années précédentes, la résorption des lignes électriques et les travaux d'éclairage public représentent la quasi-totalité de ces dépenses.

Les investissements pour les travaux d'enfouissement réalisés sous la maîtrise d'ouvrage du Sigeif s'élèvent à 6,61 millions d'euros – dont 2,43 millions d'euros engagés – (+37 % par rapport à 2010 : 4,81 millions d'euros). Ils sont financés en majorité par le recours à un emprunt (3,37 millions d'euros) et aux avances des communes (0,37 million d'euros).

La redevance d'électricité R2 (travaux mandatés en 2009), versée par le Sigeif aux communes ou aux communautés d'agglomération ayant réalisé des travaux d'enfouissement et d'éclairage public, se chiffre à 2,10 millions d'euros, contre 1,87 million en 2010.

Quant à l'acquisition du siège social et son aménagement, les dépenses s'élèvent à 7,73 millions d'euros.

La part restante des dépenses (0,31 million d'euros) concerne les aides financières octroyées aux communes dans le cadre de la politique environnementale, la coopération décentralisée et l'équipement propre du Syndicat.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2011, le compte administratif affiche un excédent net cumulé de 0,37 million d'euros, contre 0,98 million en 2010, déduction faite des investissements engagés au titre de l'année.

(1) Ne sont pas concernées les communes de Bois-d'Arcy et de Brou-sur-Chantereine, adhérentes en 2011.

LE BUREAU DU SIGEIF

au 31 décembre 2011

Le président



Jean-Jacques Guillet

Président
Député des Hauts-de-Seine
Maire de Chaville

Les seize vice-présidents



Roger Lodirot

1^{er} vice-président
Délégué de Vitry-sur-Seine



Olivier Thomas

5^e vice-président
Conseiller régional d'Île-de-France
Maire de Marcoussis



Jean-Pierre Schosteck

2^e vice-président
Député des Hauts-de-Seine
Maire de Châtillon



Philippe Juvin

6^e vice-président
Député européen
Maire de La Garenne-Colombes



Michel Le Bescond

3^e vice-président
Conseiller municipal de Chelles



Guy Daragon

7^e vice-président
Conseiller municipal de Mitry-Mory



Bernard Gauducheau

4^e vice-président
Conseiller régional d'Île-de-France
Maire de Vanves
Vice-président de la communauté
d'agglomération GPSO



Serge Carbonnelle

8^e vice-président
Conseiller municipal
des Pavillons-sous-Bois

Élu pour six ans par le Comité d'administration,
le Bureau est composé d'un président et de seize vice-présidents.
Il est chargé de la mise en œuvre des décisions
et des choix stratégiques de la politique générale du Syndicat.



Philippe Doucet

9^e vice-président
Maire d'Argenteuil
Conseiller général du Val-d'Oise



Daniel Recouvreur

13^e vice-président
Conseiller municipal
de Verrières-le-Buisson



Hervé Soulié

10^e vice-président
Maire adjoint de Saint-Cloud



Jean-Luc Bouaziz

14^e vice-président
Conseiller municipal
de La Courneuve



Christophe Brun

11^e vice-président
Conseiller municipal de Maisons-Alfort



Gérard Mahé

15^e vice-président
Conseiller municipal
de Fontenay-aux-Roses



Dominique Gaubert

12^e vice-président
Premier maire adjoint de Sannois



Hubert Ulrich

16^e vice-président
Délégué de Versailles



3

Sigeif - Rapport d'activité 2011



**GARANTIR LA BONNE
EXÉCUTION DES
CONTRATS DE CONCESSION**

“ Première autorité concédante en France pour le gaz et troisième pour l'électricité, le Sigeif veille à l'acheminement optimal de ces deux énergies jusqu'au consommateur final. Assurer le contrôle physique et financier des ouvrages publics de distribution est la mission phare qu'il exerce auprès de ses communes adhérentes. ”

Les modalités du contrôle

Le contrôle des services publics délégués aux concessionnaires est le cœur de métier du Sigeif. À ce titre, le Syndicat exerce, au nom des communes, une compétence technique et financière nécessitant l'intervention de ses spécialistes chargés d'organiser, de gérer et de contrôler la distribution du gaz et de l'électricité sur son territoire.

Définies par les conventions de concession signées le 21 novembre 1994 entre le Sigeif et Gaz de France (devenu GDF Suez) et EDF, les modalités du contrôle ont été renforcées par plusieurs lois successives depuis celle du 10 février 2000.

À la suite de la nouvelle organisation des deux entreprises en différents métiers – séparation juridique des activités de distribution de celles de production et de fourniture d'énergie –, GrDF et ERDF, gestionnaires de réseaux de distribution publique, filiales à 100 % des deux entreprises, sont, depuis le 1^{er} janvier 2008 (avec EDF Commerce), les concessionnaires du Syndicat.

Les deux gestionnaires de réseaux de distribution publique s'appuient chacun, pour l'exploitation des réseaux du Sigeif, sur deux unités régionales, l'une intervenant sur les communes de l'est parisien, l'autre sur celles de l'ouest.

Dans ce cadre, le Syndicat conduit trois grands types d'actions :

- > Le contrôle du développement et de la maintenance des ouvrages, ainsi que de la qualité de l'énergie distribuée.
 - > Le contrôle de la valeur physique et comptable des patrimoines concédés.
 - > Le suivi du degré de satisfaction des clients-usagers.
- L'ouverture des marchés aux particuliers, intervenue le 1^{er} juillet 2007, exige plus encore le renforcement des modalités du contrôle exercé par le Sigeif, qui est le propriétaire des réseaux pour le compte de ses communes adhérentes.

Le territoire, les clients et les consommations

Première autorité concédante en France pour le gaz et troisième pour l'électricité, le Sigeif étend son territoire sur 1089,17 km² et totalise 5330287 habitants. Avec l'adhésion en 2011 de Bois-d'Arcy (Yvelines) et de Brou-sur-Chantereine (Seine-et-Marne), le Syndicat fédère cent quatre-vingt-quatre communes pour la distribution publique de gaz naturel et soixante-trois pour celle d'électricité.

Les départements des Hauts-de-Seine, de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne, communément appelés la



“petite couronne”, les plus urbanisés d’Île-de-France, représentent à eux seuls 4 090 775 habitants, pour une superficie de 548,5 km² (7 458 habitants par km²).

La concession gaz

Le territoire de la concession gaz totalise 1 247 148 clients contre 1 261 600 clients en 2010, soit une baisse de 1,2% (14 452 clients), malgré l’adhésion de Brou-sur-Chantereine et de Bois-d’Arcy.

Comme par le passé, cette diminution résulte principalement du désabonnement de la clientèle domestique souscrivant aux contrats de “cuisson” (tarif T1). Elle touche essentiellement les communes très urbanisées des Hauts-de-Seine, de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne. À périmètre constant, la clientèle du tarif T2 régresse également dans ces trois départements.

En données brutes (non corrigées des variations climatiques), la consommation de gaz naturel, tous tarifs confondus, recule de 32% (– 8 039 GWh), passant à 26 855 GWh, contre 34 893 GWh, en 2010.

Cette diminution des consommations est, pour l’essentiel, liée à la douceur du climat. Selon les météorologues, il faut remonter à 1900 pour retrouver la trace d’une période aussi clémente, alors que l’année 2010 a été la plus froide de ces deux dernières décennies. Mais la météo n’explique pas tout : le ralentissement économique aussi a sévèrement fait chuter la consommation de gaz (31%).

En 2011, sur le territoire du Sigeif, le total annuel des “degrés jours unifiés” (DJU) est de 1704, contre 2 486 en 2010 et 2 172 en 2009 (lire encadré page 37).

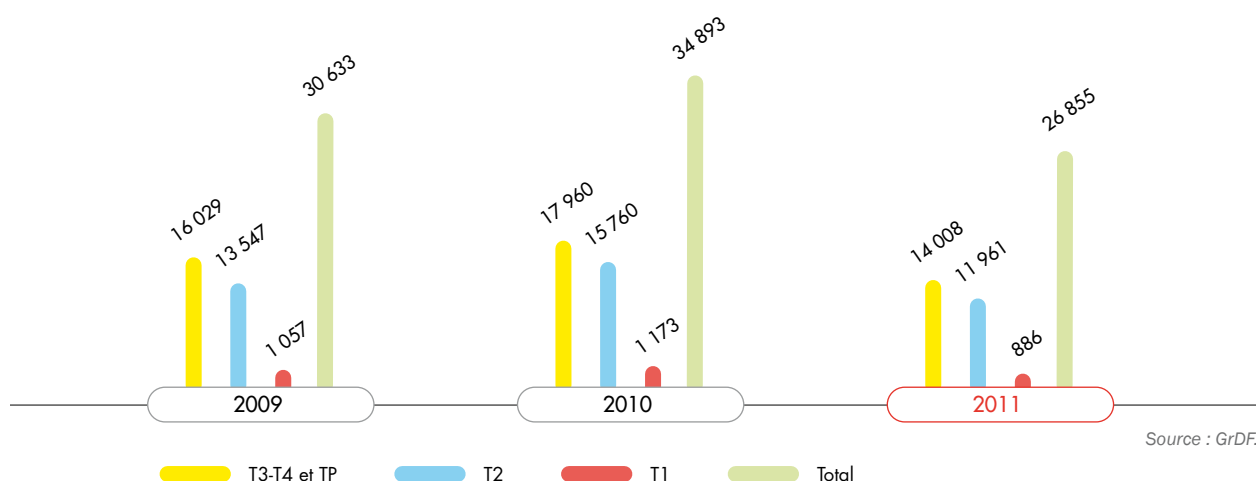
Les recettes d’acheminement, en nette régression également, s’élèvent quant à elles à 258 millions d’euros, contre 308 millions d’euros en 2010.

La concession électricité

Avec deux nouvelles adhésions en 2011 (Bois-d’Arcy et Brou-sur-Chantereine), le territoire de la concession pour la distribution publique de l’électricité, réparti sur soixante-trois communes, comptabilise 1 368 256 habitants et 595 227 clients aux tarifs réglementés (bleu, jaune et vert), proposés uniquement par EDF, et 48 098 aux offres de marché, soit au total 643 325 clients, contre 629 603 en 2010. Cette progression de 2,2% est liée essentiellement à l’adhésion des deux nouvelles communes.

Sur l’ensemble du territoire du Syndicat, la consommation brute – non corrigée du climat – s’établit à 6 779,9 GWh, contre 6 823,8 GWh en 2010, soit un léger repli de 0,6% (1,9% à périmètre constant), ce dernier étant lié avant tout à une météo particulièrement clémente. Mais la crise économique expliquerait également cette diminution. Cette dernière aurait entraîné une demande moindre d’électricité, non seulement dans l’industrie (tarif vert, –5%), mais aussi parmi les PME-PMI (tarif jaune, –3,4%) et les particuliers (tarif bleu, –1,9%).

ÉVOLUTION DE LA CONSOMMATION DE GAZ (en GWh)



RÉPARTITION DES CLIENTS ET DE LA CONSOMMATION

CONCESSION GAZ

	Population	Nombre de clients	Évolution 2010-2011	Consommation (en GWh)	
				Totale	Évolution 2010-2011
Seine-et-Marne	121 536	28 910	2,8 %	694,5	- 24,1 %
Yvelines	343 720	83 114	2,6 %	1 990,0	- 24,6 %
Essonne	194 465	43 051	- 0,9 %	1 161,1	- 32,0 %
Hauts-de-Seine	1 579 457	358 972	- 1,8 %	8 165,4	- 29,4 %
Seine-Saint-Denis	1 453 587	342 193	- 1,5 %	6 953,0	- 31,1 %
Val-de-Marne	1 057 731	254 272	- 1,6 %	5 070,6	- 30,7 %
Val-d'Oise	579 791	136 636	- 1,0 %	2 820,8	- 31,5 %
Total	5 330 287	1 247 148	- 1,2 %	26 855,4	- 29,9 %

Source : GrDF.

CONCESSION ÉLECTRICITÉ

	Population	Nombre de clients	Évolution 2010-2011	Consommation (en GWh)		
				Totale*	Dont offres de marché**	Évolution 2010-2011***
Seine-et-Marne (1)	110 155	50 361	5,3 %	536,2	72,1	0,6 %
Yvelines	343 720	173 938	4,6 %	1 765,0	313,6	1,5 %
Essonne	158 815	76 912	1,6 %	1 088,4	183,3	2,3 %
Hauts-de-Seine	238 474	123 145	0,5 %	1 138,4	92,6	- 5,0 %
Seine-Saint-Denis	466 601	196 628	0,8 %	2 024,1	383,4	- 1,8 %
Val-de-Marne	47 583	21 026	1,1 %	216,3	24,4	- 0,4 %
Val-d'Oise	2 908	1 315	0,2 %	11,4	1,5	1,8 %
Total	1 368 256	643 325	2,2 %	6 779,8	1 070,9	- 0,6 %

Source : ERDF.

* Le total regroupe les consommations pour tous les types de clients : les clients aux tarifs réglementés d'EDF bleu (particuliers), jaune (PME-PMI, collectivités locales) et vert (industriels), et les clients ayant souscrit une offre de marché auprès du fournisseur de leur choix.

** Les valeurs correspondent aux consommations pour les clients ayant souscrit une offre de marché, c'est-à-dire les clients qui ont quitté les tarifs réglementés.

*** L'évolution a été mesurée tous tarifs confondus.

(1) Est exclue la partie du territoire de Mitry-Mory exploitée par la régie municipale de cette commune.

Tarifs d'acheminement du gaz naturel

- > **T1** : 0 à 6 000 kWh/an (usage cuisine).
- > **T2** : 6 000 à 300 000 kWh/an (chauffage domestique, écoles).
- > **T3** : de 300 001 à 5 000 000 kWh/an (PME-PMI, piscines, groupes scolaires).
- > **T4** : plus de 5 000 000 kWh/an (industriels).
- > **TP** (tarif de proximité) : très gros consommateurs alimentés par le réseau de distribution, mais ayant la possibilité de se raccorder au réseau de transport.

En revanche, la consommation des clients ayant exercé leur éligibilité s'est accrue d'un peu plus de 14 %.

Les recettes d'acheminement s'élèvent, quant à elles, à 227,1 millions d'euros, contre 216 millions d'euros l'année précédente, soit une augmentation de 11,1 millions d'euros (+ 5 %).

Au total, la moyenne annuelle de la consommation par client sur le territoire du Sigeif est de 5453 kWh (contre 5631 kWh en 2010) pour le tarif bleu. Rame-née à l'échelle communale, cette moyenne peut varier entre 3795 et 14066 kWh par client.

Le contrôle physique des ouvrages

Les ouvrages des deux concessions comprennent les réseaux de distribution publique de gaz et d'électricité, ainsi que l'ensemble des dispositifs assurant la continuité de la distribution et la sécurité du client-usager. Dénommés "biens de retour", les ouvrages de distribution relèvent de la propriété du Sigeif pour le compte de ses communes adhérentes.

Leur gestion est déléguée à GrDF et à ERDF. À l'expiration des contrats de concession (en 2024), les ouvrages doivent être remis à la disposition de leur propriétaire en état normal de fonctionnement.

Les principaux points du contrôle

Pour le gaz

Extension, renouvellement des réseaux par type de pression et de matériaux, postes de détente, visite des conduites montantes, recherche systématique de fuites de gaz, vérification de la protection cathodique du réseau en acier.

Pour l'électricité

Extension, renouvellement et renforcement des réseaux moyenne et basse tensions, vérification du registre des terres et du système d'information géographique.

Pour les deux énergies

- > Évolution des consommations et du nombre des clients.
- > Qualité des produits : PCS pour le gaz et variations de tension pour l'électricité.
- > Analyse des incidents (fuites de gaz, cassures, interruption de fourniture...).
- > Valeurs comptable et financière des ouvrages.

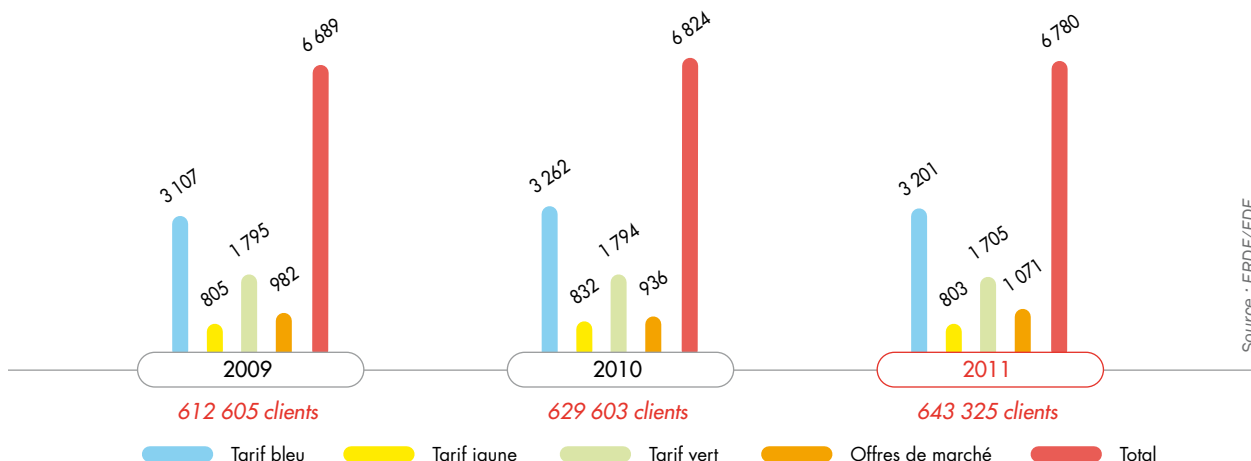
Afin de renforcer la qualité du contrôle, le Sigeif réalise chaque année, en collaboration avec l'Ifop, deux enquêtes d'opinion auprès de deux mille consommateurs.

Le patrimoine et la qualité de la fourniture

La continuité du service est l'un des éléments constitutifs du service public. Elle implique une gestion du patrimoine des deux concessions pour un acheminement optimal du gaz et de l'électricité jusqu'au consommateur.

Dans cet objectif, le Syndicat exerce, d'une part, un contrôle technique permettant de vérifier la qualité de l'énergie distribuée, ainsi que celle de la maintenance des ouvrages par les concessionnaires, et, d'autre part, un contrôle financier, par le biais d'expertises comptables. De plus, grâce à ce double contrôle, le Sigeif incite au renforcement et au renouvellement des patrimoines concédés.

ÉVOLUTION DE LA CONSOMMATION D'ÉLECTRICITÉ (en GWh)



La concession gaz

De la canalisation de transport jusqu'au consommateur, l'acheminement du gaz emprunte cinq types d'ouvrages : les postes de détente, les canalisations, les branchements, les conduites d'immeubles et les conduites montantes.

Fin 2011, le linéaire des canalisations de gaz naturel qui desservent les cent quatre-vingt-quatre communes adhérentes du Sigeif s'élève à 9 367 km (environ 5 % du réseau national), soit une progression de 51 km, liée pour l'essentiel aux adhésions de Brou-sur-Chantereine et de Bois-d'Arcy.

Constitué essentiellement de polyéthylène, d'acier et de fonte ductile (ne pas confondre avec la fonte grise, qui a totalement disparu fin 2007), le réseau fonctionne sous quatre niveaux de pression : un niveau de basse pression (BP) et trois de moyenne pression (MPA, MPB et MPC).

Long de 2 440 km (- 37 km à périmètre constant), soit 26 % du réseau de distribution, le réseau basse pression est progressivement remplacé par la moyenne pression lors des travaux entrepris par le concessionnaire.

De faible longueur (99 km, 1,1 % du linéaire total), les réseaux MPA et MPC ne connaissent plus d'évolution. La MPB, qui reste la plus utilisée, représente 74 % du réseau de distribution (6 828 km, + 44 km à périmètre constant).

Le rôle des 3 022 postes de détente est d'abaisser la pression du gaz distribué.

Un réseau de plus en plus sécurisé

Le polyéthylène est désormais le matériau le plus employé, en raison de ses qualités de souplesse et de solidité qui optimisent la sécurité du réseau de distribution. Ce type de canalisation (BP ou MPB) est posé dans la quasi-totalité des cas, hormis lors de rares chantiers où les canalisations sont exploitées à des pressions supérieures à 10 bars, qui exigent alors l'emploi de l'acier.

Le réseau en polyéthylène (5 003 km), qui a progressé de 71 km en 2011, dont 24 km sont liés à l'adhésion des deux nouvelles communes, dessert plus de la moitié du territoire du Syndicat (53,4%).



À périmètre constant, les canalisations en acier et en fonte ductile ont évolué légèrement à la baisse lors des restructurations de réseau, au cours desquelles elles sont remplacées par le polyéthylène.

Fin 2011, les linéaires pour l'acier et la fonte ductile s'élèvent respectivement à 2719 et 1613 km. La longueur des canalisations en cuivre et en tôle bitumée (32 km) diminue régulièrement, et leur résorption est prévue dans un avenir très proche.

Recherche systématique de fuites

La sécurité des canalisations du réseau de distribution est systématiquement sous contrôle grâce à des véhicules de surveillance de réseau (VSR) équipés de capteurs ultrasensibles, qui permettent de localiser immédiatement et avec précision des fuites éventuelles. Complètement inodore, le gaz n'est détectable que par la substance odorante, le mercaptan, qui lui a été ajoutée dans le but de l'identifier. En parallèle, des agents de GrDF munis d'un capteur portatif effectuent une surveillance à pied dans des zones inaccessibles aux véhicules.

En 2011, sur le territoire du Syndicat, 9351 km de canalisations ont été "reniflés" par la flotte des VSR (contre 8615 km en 2010) et 1026 km par des agents à pied (contre 552 km en 2010). Cette augmentation du linéaire surveillé fait suite à la décision du concessionnaire de contrôler le réseau basse pression trois fois par an, depuis 2010.

Les DJU, pour quantifier la rigueur de l'hiver

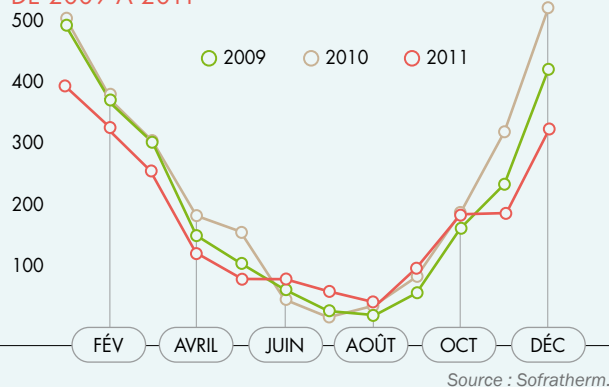
DJU est l'abréviation de "degrés jours unifiés". Cette unité de calcul thermique, communément utilisée en météorologie et par les professionnels du chauffage et de la climatisation, permet de mesurer la rigueur des hivers.

Sur une période donnée, le calcul des DJU s'obtient en cumulant, jour après jour, la différence entre la température moyenne journalière extérieure observée et la température intérieure de référence, fixée par convention à 18 °C. Par exemple, 10 DJU correspondent à une température extérieure moyenne de 8 °C ($18 - 8 = 10$).

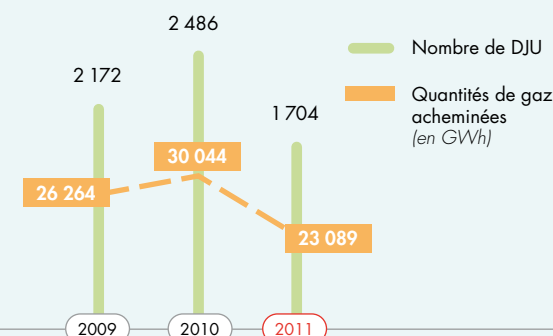
Pour la consommation de chauffage, les DJU sont calculés seulement sur la période de chauffe, soit sur deux cent trente-deux jours, entre le 1^{er} octobre et le 20 mai, permettant ainsi d'apprécier la rigueur hivernale.

En France, le total annuel moyen va de 1400 DJU en Corse à 3800 DJU dans le Jura, département le plus froid. Pour 2011, sur le territoire de la région parisienne, le total est de 1910 DJU, contre 2631 en 2010 et 2303 en 2009.

DJU MENSUELS EN RÉGION PARISIENNE, DE 2009 À 2011



LES DJU ET QUANTITÉS DE GAZ ACHEMINÉES POUR LE CHAUFFAGE SUR LE TERRITOIRE DU SIGEIF



Les aides d'EDF aux clients en difficulté sur le territoire du Sigeif

Bien que l'aide aux consommateurs les plus démunis ne soit pas du ressort des autorités concédantes, le Sigeif, soucieux du service public local, se montre particulièrement attentif aux évolutions législatives dans ce domaine.

L'électricité, considérée comme "produit de première nécessité" par la loi du 10 février 2000, fait l'objet d'une tarification spéciale en faveur des consommateurs en situation de précarité (moins de 7 771 euros, au 1^{er} juillet 2011, par an pour une personne seule) et disposant d'un contrat de moins de 9 kVA. Un "tarif de première nécessité" (TPN) permet ainsi de bénéficier d'une réduction portant à la fois sur l'abonnement et les cent premiers kilowatt-heures mensuels.

Depuis 2010, les pourcentages de réduction ont été relevés et s'échelonnent ainsi entre 40 et 60 %, selon la situation de famille. En cas de factures impayées, le fournisseur est tenu de prévenir le consommateur qu'il dispose d'un délai de trente jours pour se mettre en règle, faute de quoi sa fourni-

ture de courant pourra être réduite ou suspendue.

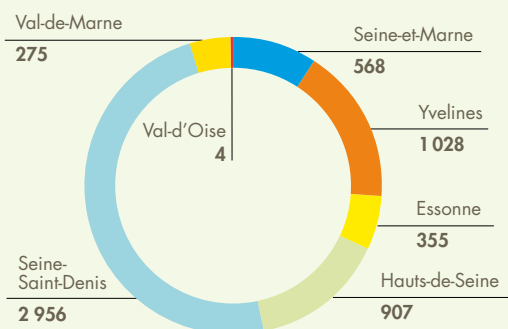
Sur le territoire de la concession, 6 093 clients bénéficiaient du TPN électrique au 31 décembre 2011, contre 5 516 en 2010, soit une progression de 10,5 %. Au TPN s'ajoute le Fonds de solidarité pour le logement (FSL), géré par les départements depuis janvier 2005. Le FSL est ouvert aux personnes en situation d'impayé de loyer, d'eau, d'énergie ou de téléphone fixe.

En 2011, la contribution d'EDF au FSL sur le territoire de la concession s'est élevée à 553 192 euros (contre 531 227 en 2010), et 3 918 foyers (contre 3 797 en 2010) ont pu en bénéficier.

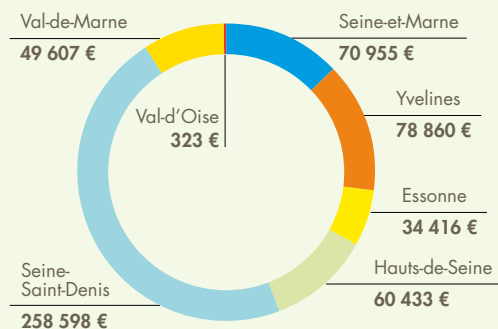
S'agissant du gaz, un "tarif spécial de solidarité" (TSS) est également mis à disposition, depuis 2008, des clients particuliers ayant droit, en électricité, au tarif de première nécessité. Ce tarif – qui peut être proposé par l'ensemble des fournisseurs – consiste en une déduction forfaitaire établie en fonction des usages (cuisson, eau chaude et chauffage) et appliquée annuellement à la facture ou versée sous forme de

chèque à l'ayant droit, dans le cas de l'habitat collectif. Enfin, une procédure, applicable en cas d'impayé des factures d'électricité, de gaz, de chaleur et d'eau, est entrée en vigueur au 1^{er} décembre 2008. Elle oblige, par exemple, le fournisseur d'un client en difficulté à informer les différents services sociaux (départementaux, communaux), afin d'assurer une prise en charge rapide de la situation. Les personnes bénéficiant d'une aide (tarif social ou FSL) ont droit au maintien de la fourniture durant la période hivernale (du 1^{er} novembre au 15 mars).

TARIF DE PREMIÈRE NECESSITÉ 6 093 clients (+ 10,5 %)



FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LE LOGEMENT 553 192 euros (+ 4,1 %) 3 918 clients (+ 3,2 %)



Source : ERDF/EDF.

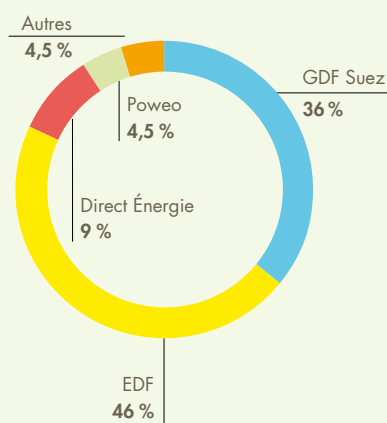
La médiation de l'énergie : niveau national, GDF Suez et EDF

Médiateur national de l'énergie

Année particulièrement dense pour le médiateur national de l'énergie, même si la progression du nombre de réclamations est sans commune mesure avec l'explosion des années précédentes. En 2011, les 18 000 réclamations reçues (+3 % par rapport à l'an-

SAISINES REÇUES, PAR FOURNISSEUR

17 973 dossiers reçus (+ 2,7 %)*



née précédente) confirment le niveau élevé de l'activité de cette institution indépendante, créée en 2008.

Plus de 15 % des saisines reçues – chiffre en constante augmentation – relèvent de difficultés de paiement, avec une dette moyenne de 1 900 euros, la crise économique et les hausses sensibles des prix du gaz et de l'électricité ayant détérioré une situation financière déjà fragile parmi les 3,8 millions de ménages français qui consacrent plus de 10 % de leurs revenus à leur fourniture énergétique.

74 % des dossiers ont été résolus ou ont fait l'objet d'une recommandation. Et 77 % des recommandations ont été suivies par les opérateurs.

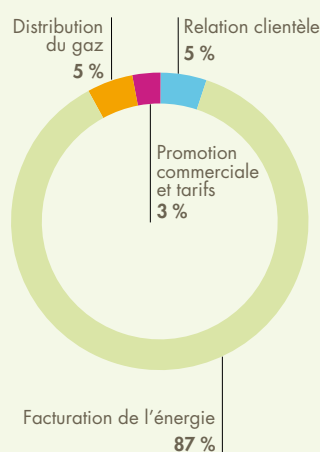
Par ailleurs, le médiateur national a produit plus de recommandations en 2011 que depuis sa création, portant ce chiffre à 1 205. Pour la première fois, le nombre de réclamations reçues tout au long de l'année provient en majorité d'abonnés EDF, GDF Suez ayant, pour sa part, "amélioré la qualité du traitement" des réclamations en interne, "même si des marges de progrès existent encore".

GDF Suez

En 2011, les flux reçus à la médiation ont été stables (7 403 courriers et mails, pour 7 160 en 2010). Le nombre de dossiers entrés en médiation est passé de 105 en 2010 à 78 en 2011, soit un chiffre restant très faible. Les tendances 2009 et 2010 se sont accentuées : concentration des contestations sur la facturation, hausse sensible des problèmes liés aux impayés et à la précarité, sujets liés aux écono-

GDF SUEZ

7 403 dossiers reçus (+ 11 %)*



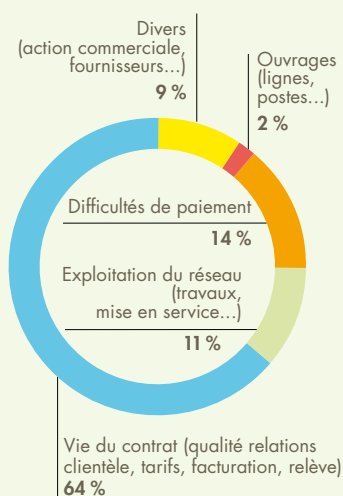
mies d'énergie. L'enquête de satisfaction et la mise en place d'une "démarche" qualité ont permis d'engager des actions améliorant le suivi.

EDF

Les saisines du médiateur EDF ont continué à croître (+ 18 %). Elles portent sur des montants de plus en plus élevés (1 300 euros en moyenne), et concernent principalement les estimations de

EDF

5 283 dossiers reçus (+ 18 %)*



consommation mal expliquées et mal comprises, et les factures contestées, qui peuvent mettre des clients en situation délicate lorsqu'elles dépassent 500 euros.

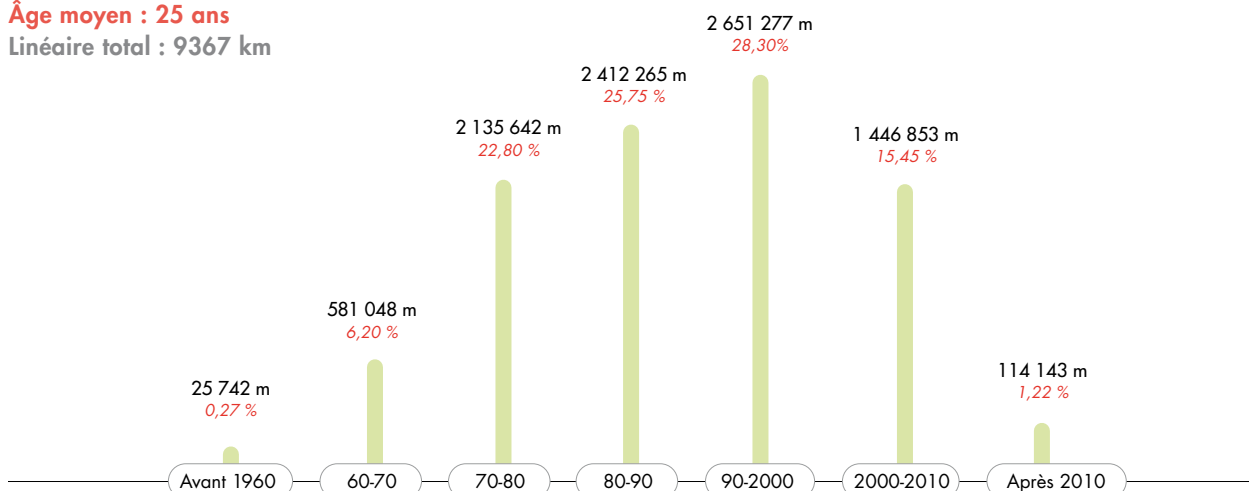
Les dysfonctionnements des compteurs sont des causes fréquentes de régularisation de ces consommations. Il en est de même des index transmis par le client lors de la souscription ou de la résiliation de son contrat. Les clients "vulnérables", souvent au chômage ou en situation de surendettement, représentent 10 % des saisines du médiateur. Leurs demandes d'échéancier n'ont pas été prises en compte ou les propositions faites par EDF ne correspondent pas à leur capacité de paiement, et ces clients ne savent plus vers qui se tourner.

* Données issues du rapport du médiateur national et des rapports des médiateurs de GDF Suez et d'EDF.

ANNÉES DE POSE DES CANALISATIONS DE GAZ

Âge moyen : 25 ans

Linéaire total : 9367 km



Source : GrDF.

L'âge moyen des réseaux

Le réseau de distribution sur le territoire du Sigeif est relativement jeune : 25 ans d'âge moyen, la résorption totale de la fonte grise ayant favorisé sa modernisation. Le linéaire des canalisations résiduelles les plus anciennes (posées avant 1960) est de 25,7 km à la fin 2011, contre 370 km en 2002 ; l'acier et la tôle bitumée (respectivement 18,6 et 7 km) en constituent les deux principaux matériaux.

La qualité du gaz distribué

Située à un carrefour d'autoroutes gazières, l'Île-de-France est alimentée par gazoducs, principalement en gaz de la mer du Nord et, plus marginalement, par le gaz provenant d'Algérie (via le terminal GNL de Montoir-de-Bretagne) et de Russie. En hiver, cinq sites de stockage permettent de renforcer l'alimentation de la région parisienne.

Cette diversité de la provenance ainsi que la densité du maillage du réseau francilien ont pour conséquence de faire varier dans le temps la qualité du gaz.

GRTgaz, le gestionnaire du réseau de transport, a scindé le réseau en sous-réseaux. Le territoire du Syndicat est, pour sa part, concerné par cinq d'entre eux (voir carte page 44).

Le pouvoir calorifique supérieur du gaz (PCS) est désormais obtenu par calcul, et validé sur chacun des sous-réseaux par un chromatographe de contrôle situé au point considéré le plus défavorable.

Anticipant une directive européenne sur la précision de la détermination des quantités d'énergies acheminées et consommées, GRTgaz s'est fixé une tolérance maximale de 1,15 % (écart entre le PCS calculé et le PCS mesuré) sur le PCS moyen journalier calculé. Le transport se fixe comme objectif de respecter cette tolérance sur une durée couvrant au moins 95 % de la période contrôlée.

Le Sigeif a inscrit ses deux chromatographes dans le nouveau processus de détermination du PCS mené par GRTgaz. Le premier, situé à Bondy, est également utilisé par GRTgaz pour la validation des calculs du sous-réseau "Gaz H Est".

Le second, installé à Sceaux, contrôle la partie sud du sous-réseau "Paris". Il complète le contrôle effectué par GRTgaz dans le laboratoire "Mirabeau", lui-même installé dans Paris.

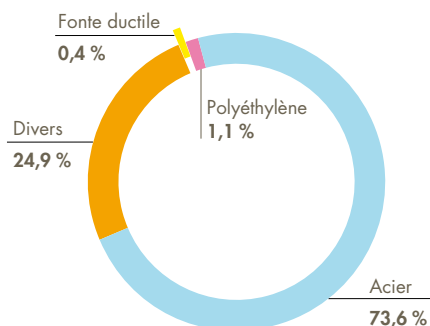
Les résultats des mesures des laboratoires de contrôle

Depuis 2010, le Syndicat contrôle les valeurs du PCS calculées par GRTgaz dans le cadre de son nouveau dispositif de détermination du pouvoir calorifique.

Les deux chromatographes du Syndicat, désormais situés à Bondy et à Sceaux, assurent le contrôle de deux

NATURE DU RÉSEAU DE GAZ POSÉ AVANT 1960 (en %)

25,7 km



des cinq sous-réseaux qui alimentent le territoire du Syndicat. La carte de la page 44 indique la position de ces sous-réseaux et des deux chromatographes.

À travers ce dispositif, le Sigeif contrôle le PCS du gaz distribué sur 68 % du territoire du Syndicat. Trois autres chromatographes de GRTgaz permettent de vérifier les calculs du PCS sur les autres sous-réseaux desservant des communes du Syndicat.

Ces contrôles valident ainsi les valeurs du PCS utilisées par les fournisseurs pour la facturation des quantités de gaz consommées par ses clients.

Le chromatographe de Sceaux contrôle le sous-réseau appelé “Paris”, qui concerne les communes au sud de la capitale. Hormis quelques écarts ponctuels, qui s’expliquent par un dysfonctionnement momentané du matériel du Syndicat, les écarts entre les valeurs calculées par GRTgaz et celles mesurées par le Syndicat restent faibles, notamment pendant la période hivernale, où les transits de gaz sont importants. Toutefois, cet appareil installé à Sceaux, distinct de celui utilisé par GRTgaz pour le contrôle du sous-réseau “Paris”, met en évidence la difficulté de situer les limites des “fronts de gaz” dans des réseaux maillés, tels que ceux du Sigeif, aux multiples points d’entrée. Le positionnement de ce laboratoire n’en est que plus pertinent pour le Syndicat.

Le PCS, ce qu’il faut savoir

La qualité du gaz se mesure par son pouvoir calorifique. Celui-ci représente la quantité d’énergie (exprimée en calories) dégagée par la combustion d’un mètre cube de gaz. On peut dire que le pouvoir calorifique est au gaz ce que la puissance (exprimée en watts) est au courant électrique : plus il est important, plus sa flamme a un pouvoir chauffant.

Le gaz contenant de l’hydrogène, la combustion avec l’oxygène s’accompagne de la formation d’eau, et deux pouvoirs calorifiques sont alors utilisés :

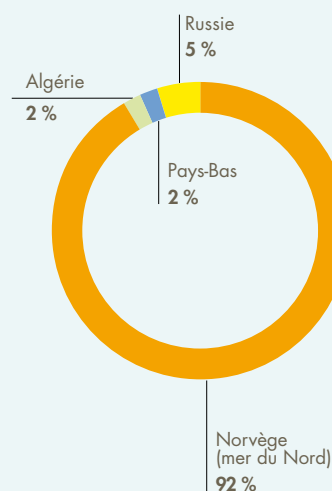
> Le pouvoir calorifique supérieur (PCS), qui comprend la quantité de chaleur restituée par la condensation de la vapeur d’eau (à pression constante).

> Le pouvoir calorifique inférieur (PCI), qui, à pression constante, fait abstraction de la quantité de chaleur emportée par la vapeur d’eau avec les produits de combustion.

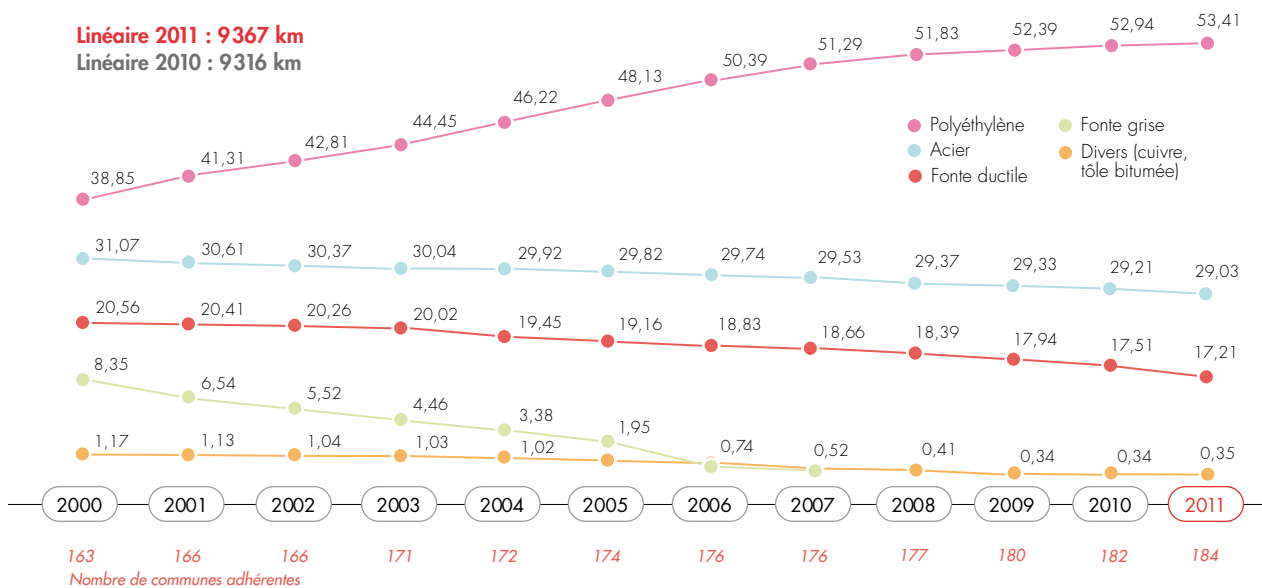
Le pouvoir calorifique (exprimé en kWh/m³) utilisé dans la facturation aux clients est le PCS. Le gaz distribué sur le territoire du Sigeif est à haut pouvoir calorifique, appelé gaz H, dont les valeurs de PCS sont comprises entre 10,7 et 12,8 kWh/m³.

APPROVISIONNEMENT EN GAZ NATUREL DE L’ÎLE-DE-FRANCE

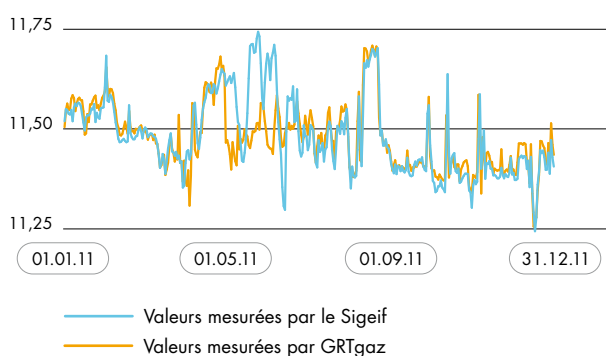
186,5 TWh (hors stockage)



ÉVOLUTION DU RÉSEAU DE GAZ PAR MATÉRIAU (en %)



CONTRÔLE DU PCS : LABORATOIRE DE BONDY



Le chromatographe de Bondy contrôle le sous-réseau appelé "Gaz H Est", qui concerne les communes situées à l'est de Paris. Cet appareil est intégré au dispositif de GRTgaz pour la vérification des calculs du PCS sur ce sous-réseau.

À l'image du constat concernant le chromatographe de Sceaux, les écarts restent faibles et ne dépassent pas la tolérance de 1,15 % que GRTgaz s'est fixée sur les calculs du PCS. Le dispositif de calcul du PCS mis en place par GRTgaz est fiable.

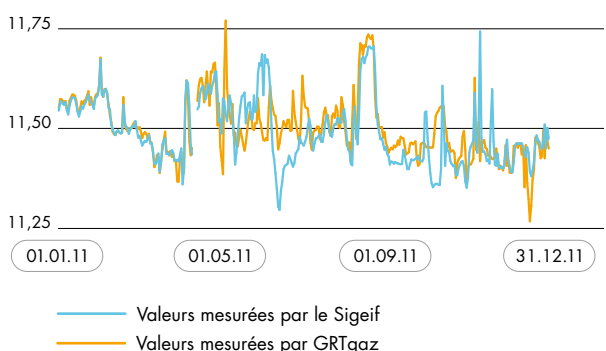
Sécuriser les conduites montantes : une priorité

Depuis la fin du remplacement des canalisations en fonte grise, la priorité en matière de sécurité des ouvrages porte sur les 104106 conduites montantes des logements collectifs du territoire du Sigeif.

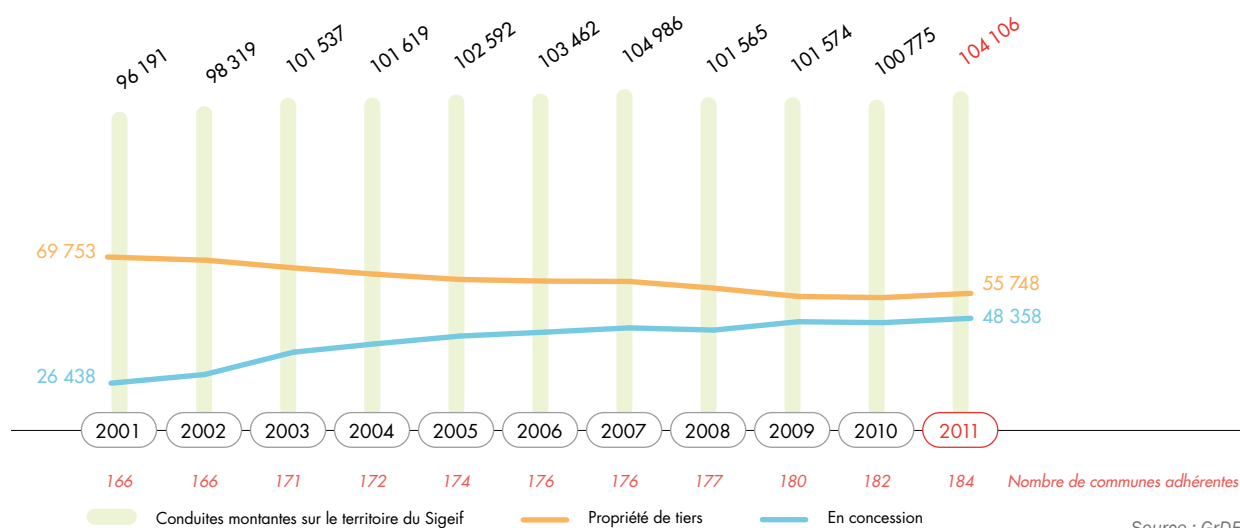
Les premiers ouvrages traités sont les quelque 20000 comportant du plomb ou des assemblages de cuivre avec de la brasure tendre, matériaux particulièrement sensibles aux températures élevées. On les trouve aussi bien sur la conduite montante, la conduite d'immeuble que sur le branchement reliant la conduite montante au compteur.

Ces ouvrages sont ou seront remplacés par des éléments en acier, dans le cadre d'un programme d'envergure qui s'étalera sur dix ans, mobilisant de nombreux prestataires, sélectionnés dans le cadre d'un appel d'offres européen. L'intervention de GrDF ne pouvant être réalisée que sur des ouvrages en concession, ce

CONTRÔLE DU PCS : LABORATOIRE DE SCEAUX



ÉVOLUTION DU PARC DES CONDUITES MONTANTES DE GAZ



programme entraînera une accélération de l'intégration au sein de la concession des 55 748 conduites montantes encore privées.

Le parc des conduites montantes

À la fin 2011, le parc des conduites montantes sur le territoire du Syndicat s'établit à 104 106 conduites, contre 100 775 en 2010, progression liée aux deux nouvelles communes ayant adhéré au Syndicat. 53,5 % d'entre elles (55 748) appartiennent encore aux propriétaires des immeubles.

L'entretien est assuré par GrDF : 8 898 visites ont été effectuées en 2011, contre 9 908 en 2010 et 13 098 en 2009, dans le cadre d'un programme de maintenance, désormais basé sur l'analyse des facteurs de risque propres à chaque ouvrage. Les frais d'entretien et de renouvellement sont pris en charge par GrDF lorsque les conduites montantes sont intégrées dans la concession. Pour les conduites relevant de la propriété de tiers, l'entretien et les réparations sont à la charge des propriétaires.

Quant à l'intégration des conduites dans la concession, 862 d'entre elles (contre 78 en 2010, 166 en 2009 et 372 en 2008) ont été reprises par GrDF.

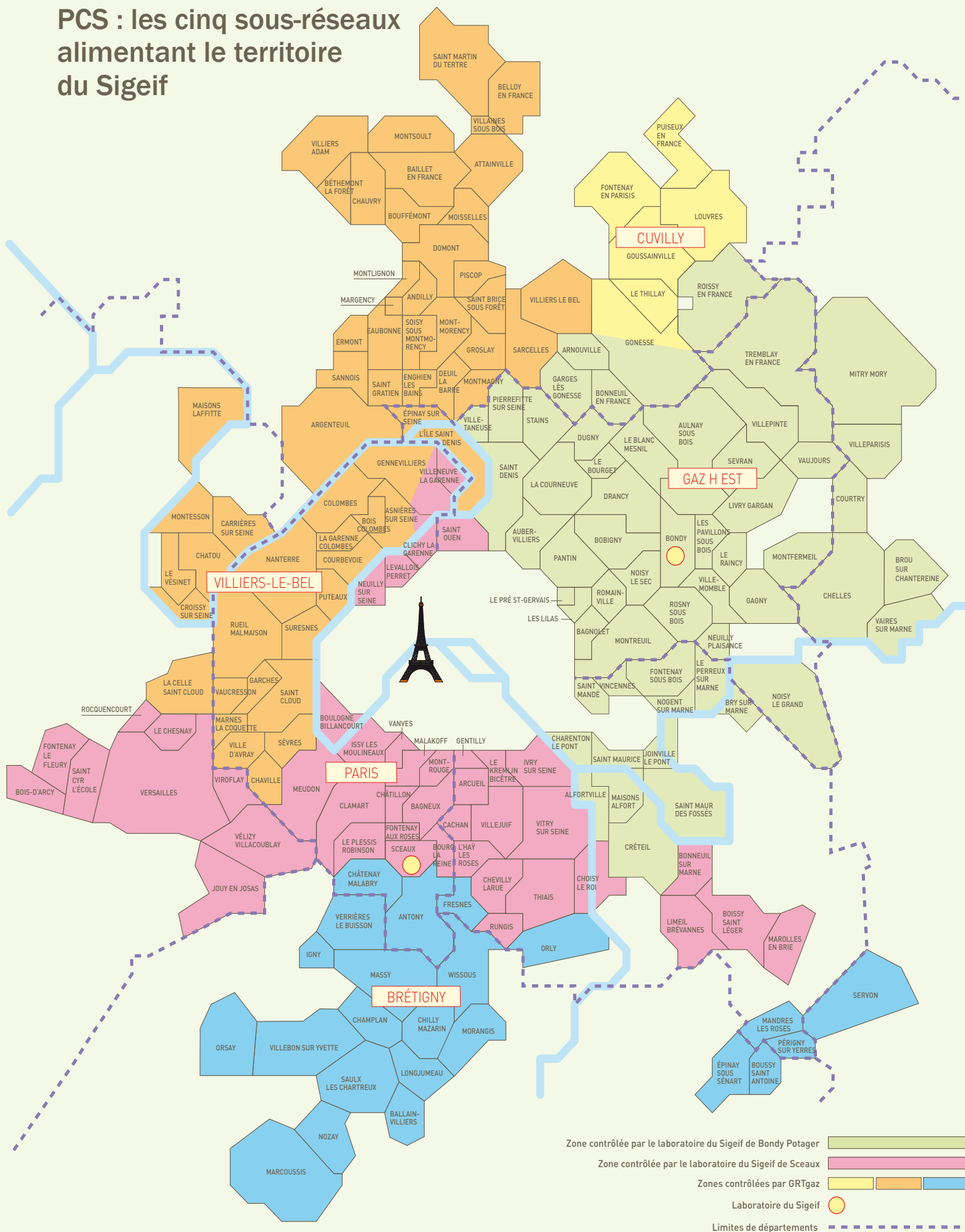
Un cahier des charges gaz réactualisé

En dissociant les activités de distribution et de fourniture, la réorganisation des concessionnaires historiques a rendu les contrats de concession obsolètes.

Un avenant au cahier des charges de la concession gaz, adopté le 12 décembre 2011 par le Comité d'administration du Sigeif, prend en compte une définition renouvelée du service public. Validé selon un protocole signé au plan national entre la FNCCR et GrDF, il s'applique à l'acheminement-livraison et traduit l'engagement de transparence du concessionnaire envers les autorités concédantes, à travers la mise en place d'indicateurs de performance. Il permet aussi le raccordement d'installations de bio-méthane au réseau de distribution.

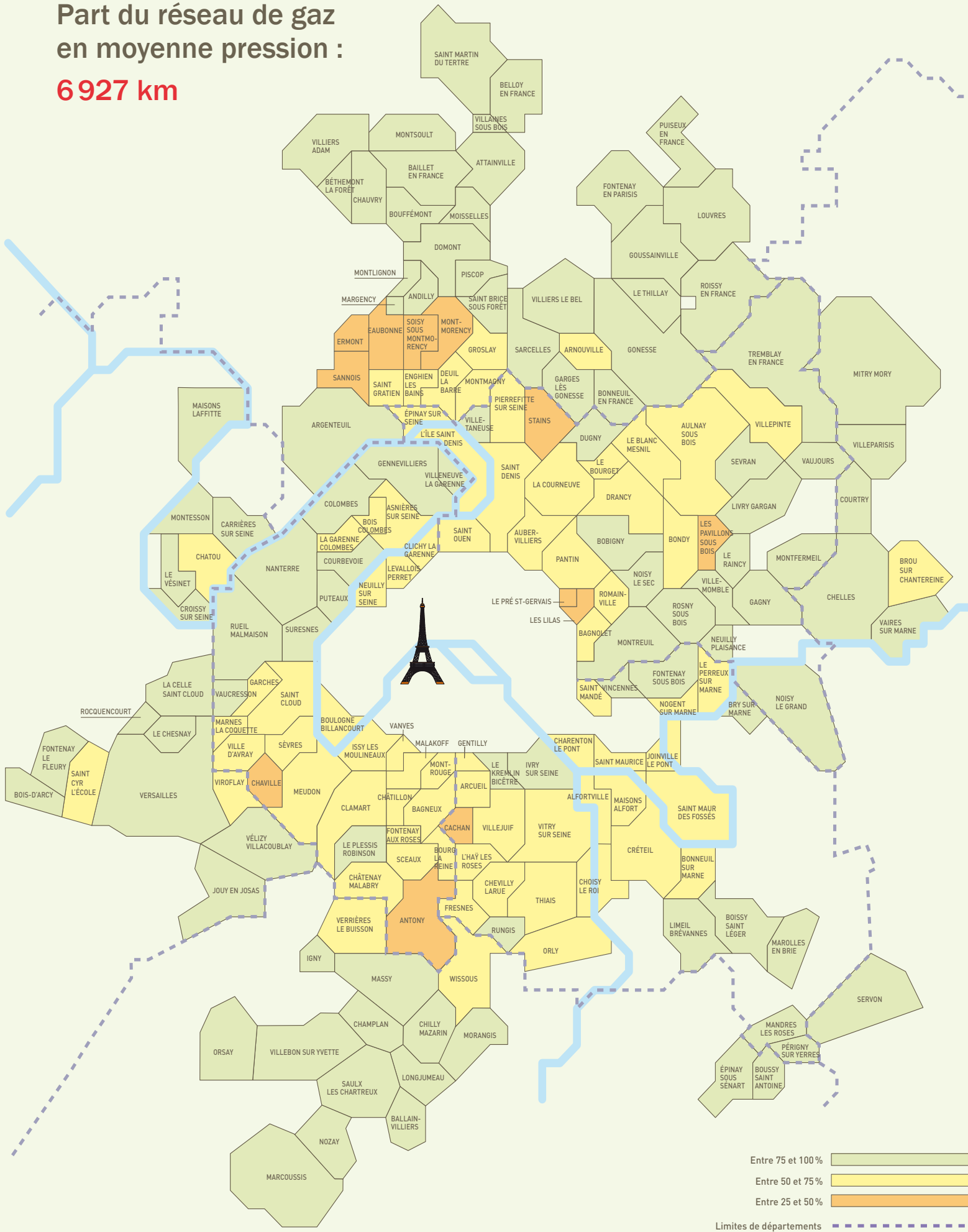
Le modèle national est complété par une annexe, qui prévoit, en particulier, l'engagement de GrDF de transmettre annuellement au Syndicat les résultats enregistrés par les laboratoires de contrôle de GRTgaz chargés de vérifier le bon fonctionnement du système de calcul du PCS.

PCS : les cinq sous-réseaux alimentant le territoire du Sigeif



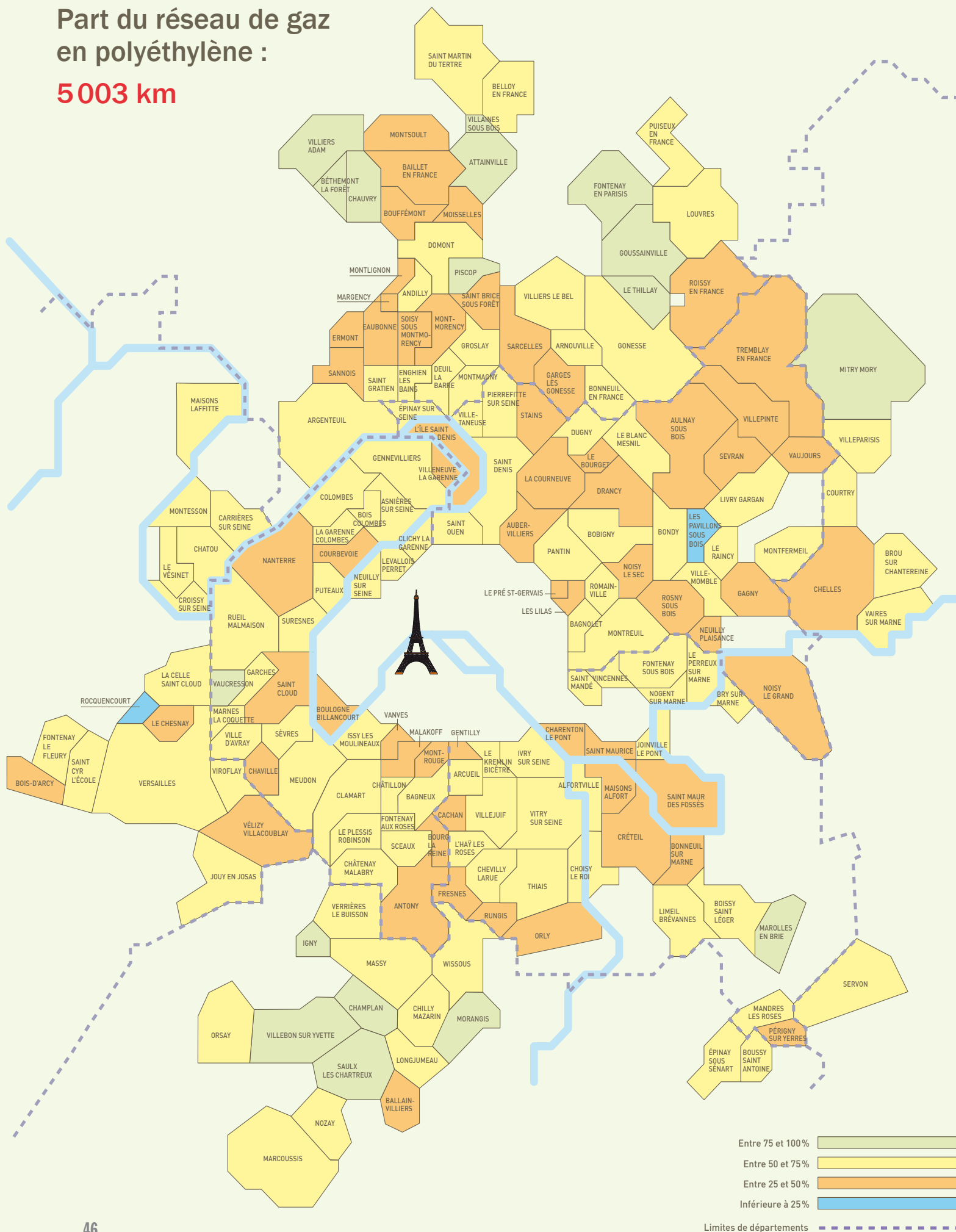
Part du réseau de gaz
en moyenne pression :

6927 km

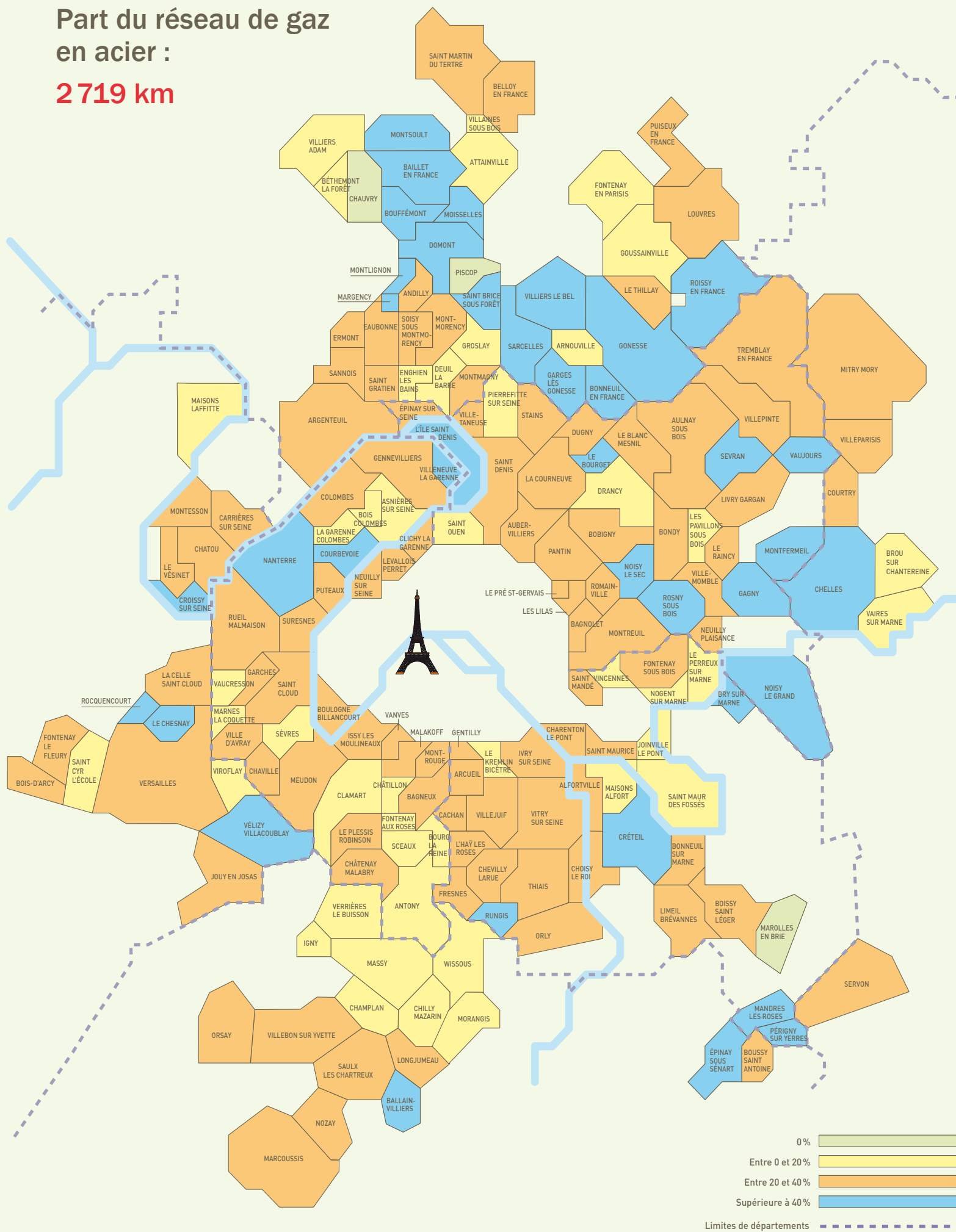


Part du réseau de gaz en polyéthylène :

5 003 km

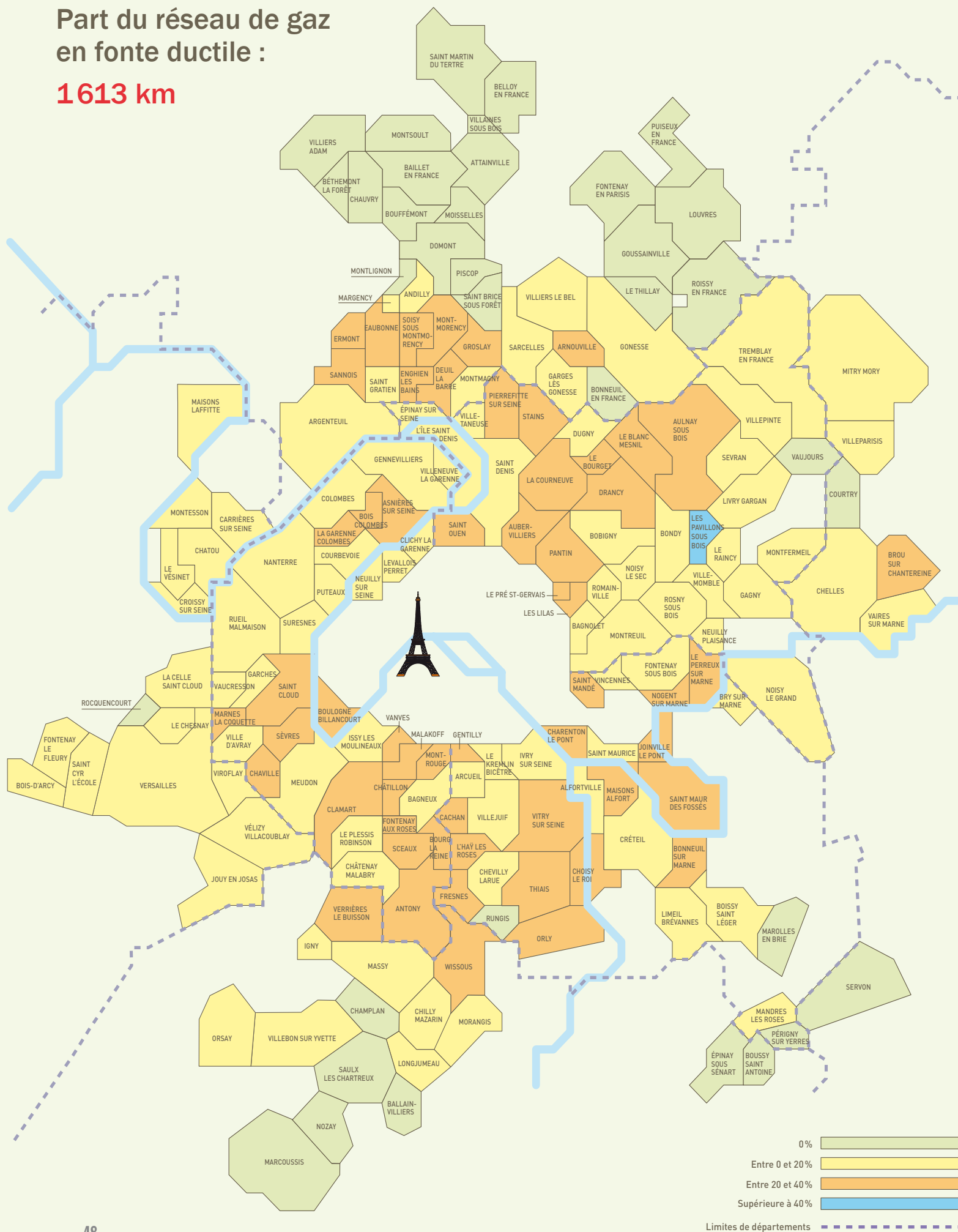


2 719 km

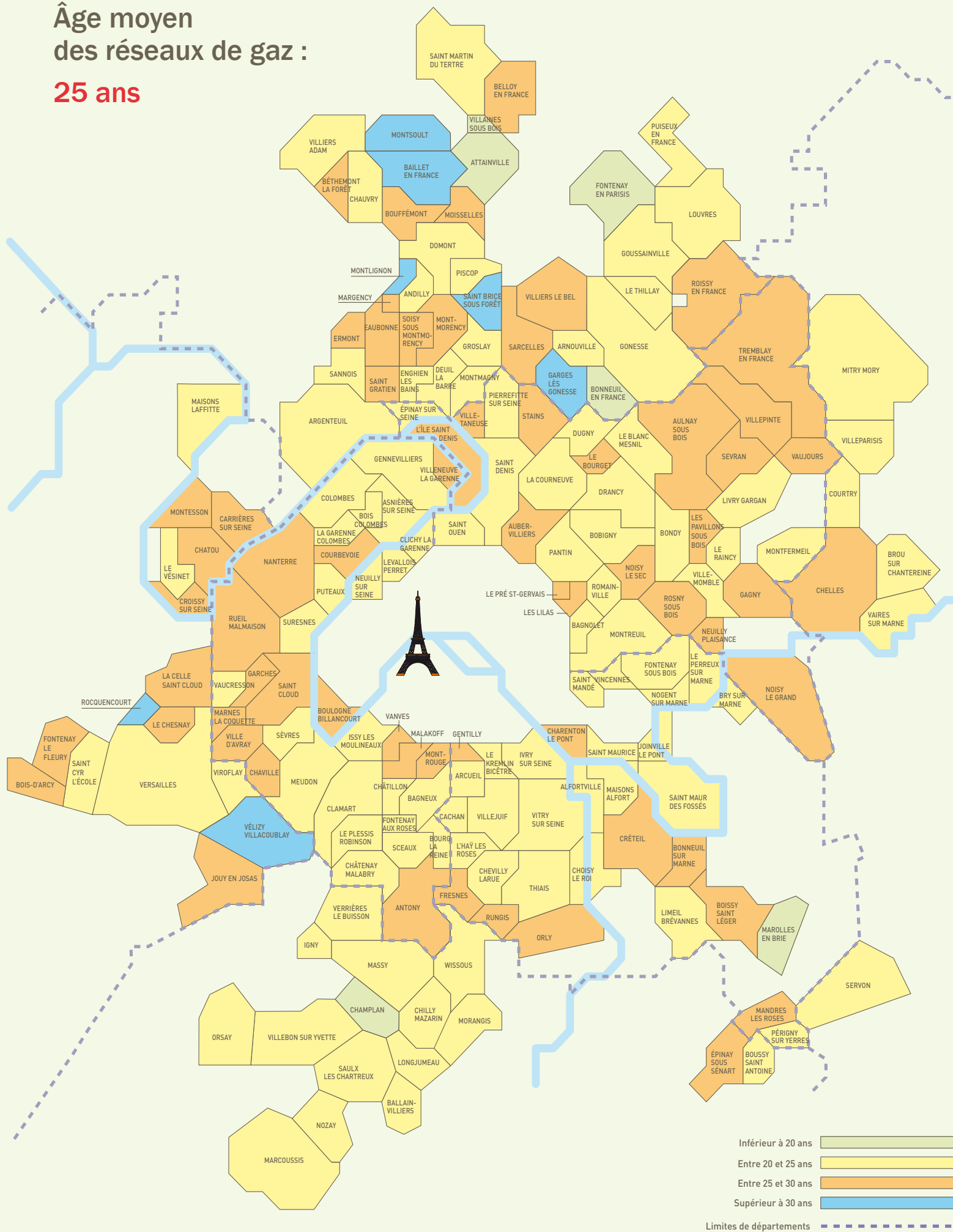


Part du réseau de gaz en fonte ductile :

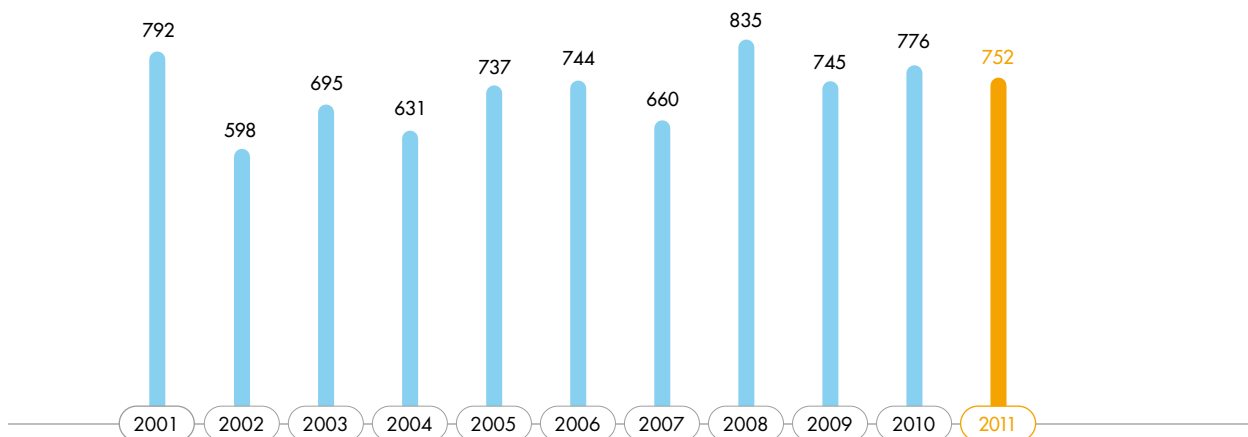
1613 km



25 ans



NOMBRE D'AGRESSIONS SUR LES OUVRAGES DE DISTRIBUTION LORS DE TRAVAUX

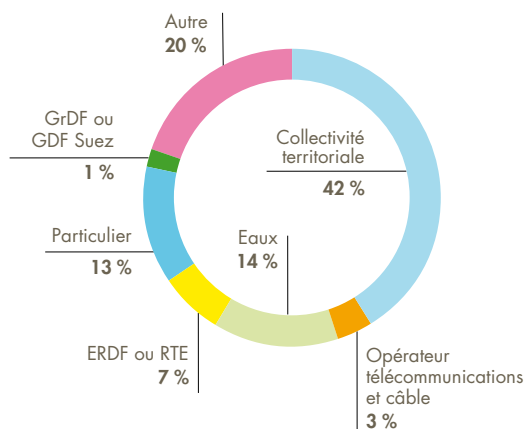


En 2011, sur les 752 agressions, 452 ont entraîné une fuite de gaz.

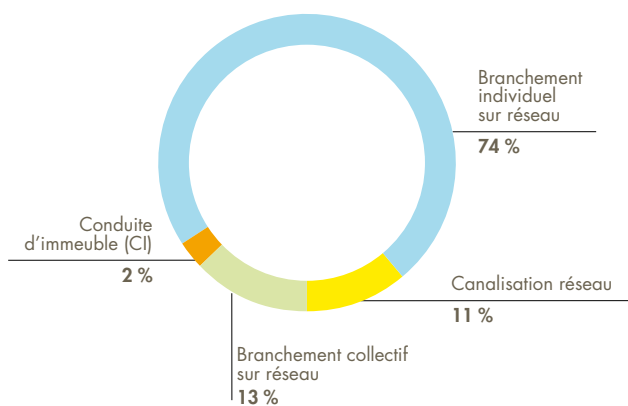
Source : GrDF.

DOMMAGES AVEC FUITES SUR LES OUVRAGES DE GAZ LORS DE TRAVAUX DE VOIRIE 452 dommages

Par maîtrise d'ouvrage



Par type d'ouvrage



Source : GrDF.

La PGR ou “procédure gaz renforcée” entre gaziers et pompiers

Quand un incident survient sur le réseau de gaz naturel, les pompiers et les équipes de GrDF ont un objectif commun : la sécurité des personnes et des biens. Dans ces situations d'urgence, il est impératif que chaque acteur (sapeur-pompier, technicien GrDF, police...) maîtrise parfaitement son rôle, son positionnement et ses missions et sache se coordonner avec les autres acteurs.

En clarifiant l'organisation et le rôle de chacun, la “procédure gaz renforcée” (PGR) optimise la gestion de l'incident. À l'issue d'une expérimentation dans six départements pilotes, cette nouvelle procédure a été étendue en 2011 à l'ensemble de la France. Son objectif premier est de réduire le nombre d'accidents générés par l'endommagement des canalisations en permettant une coupure accélérée du réseau.

Pour faciliter et perfectionner leur coordination au cours d'une intervention, pompiers et gaziers suivent des formations croisées qui permettent aux uns de se familiariser aux procédures des autres.

La PGR est déclenchée par le centre d'appel dépannage de GrDF ou le centre de traitement de l'alerte des services départementaux d'incendie et de secours (SDIS) à partir d'une grille d'analyse commune. Aussitôt, les pompiers mettent en place systématiquement un périmètre de sécurité et coordonnent les intervenants sur le terrain : police, pompiers, GrDF, sous le commandement unique des sapeurs-pompiers. Côté GrDF, le chef d'exploitation définit la meilleure stratégie d'intervention et de mise en sécurité du réseau (scénario de coupures, identification des robinets à manœuvrer) et mobilise les moyens de renforts adaptés.

La réforme anti-endommagement

Les canalisations de distribution de gaz, tout comme les autres réseaux présents dans le sous-sol, sont régulièrement endommagées lors de travaux réalisés à leur proximité, avec des conséquences plus ou moins graves qui s'ensuivent : explosion, victimes, évacuation de personnes, interruption de circulation, dégâts matériels...

Chaque année, 50 000 à 100 000 endommagements de réseaux se produisent en France, dont 4 500 entraînent une fuite sur les réseaux de gaz. En 2011, sur le territoire du Sigeif, alors que GrDF a reçu 9 941 demandes de renseignements (DR), contre 8 737 en 2010, et 53 737 déclarations d'intention de commencement de travaux (DICT), contre 50 392 en 2010, pas moins de 452 dommages avec fuites sur les ouvrages enterrés – heureusement sans conséquence dramatique – ont été enregistrés (contre 461 en 2010).

Les accidents d'une gravité exceptionnelle, qui ont fait plusieurs victimes sur des chantiers à Bondy et Noisy-le-Sec en 2007, à Lyon en 2008, ont suscité une nouvelle réglementation destinée à pallier les faiblesses du dispositif jusque-là en vigueur. Après la publication d'une loi, le 12 juillet 2010, et d'un certain nombre de décrets parus depuis lors, la majeure partie d'un plan “anti-endommagement” doit entrer en application le 1^{er} juillet 2012.

Un véritable “guichet unique”

Ce plan vise à simplifier et sécuriser les démarches préalables des maîtres d'ouvrage et des entreprises de travaux publics, notamment par une amélioration progressive de la cartographie. Il repose principalement sur la création d'un “guichet unique”, base de données exhaustive sur les réseaux, consolidée et facile d'accès, qui centralise tous les renseignements utiles pour réaliser les DT et les DICT : coordonnées des exploitants, zones d'implantations de leurs réseaux aériens, souterrains ou subaquatiques.

Le guichet unique remplace le dispositif de recensement des réseaux et de leurs exploitants, géré antérieurement commune par commune. Sa création et son fonctionnement sont financés par une redevance à la charge des exploitants. Les déclarants devront obligatoirement utiliser le guichet unique, accessible uniquement et gratuitement par Internet. Il leur permettra de dessiner l'emprise du futur chantier et de pré-remplir les formalités de DT et DICT.

La concession électricité

Dernier maillon, mais non le moindre, de la chaîne du système électrique, les réseaux publics de distribution doivent bénéficier d'investissements adéquats, au même titre que les infrastructures de production et de transport (dont EDF est le propriétaire). La sécurité d'alimentation du consommateur passe par l'enfouissement, le renouvellement et le renforcement des réseaux de distribution.

Les ouvrages du réseau qui alimente les 643 325 clients des soixante-trois communes adhérentes "électricité" de la concession du Sigeif se décomposent en trois parties : les lignes haute tension (HTA, généralement 20 000 V), les postes de transformation (HTA-BT) et le réseau basse tension (BT, 230/400 V).

Fin 2011, le réseau HTA, long de 3 536,5 km (+45 km par rapport à 2010, dont 34,4 km à la suite de l'adhésion de Brou-sur-Chantereine et de Bois-d'Arcy), est souterrain à 99,5 %. Les lignes aériennes haute tension, situées sur treize communes, ne représentent que 17,6 km. Les 4 254 postes de transformation de distribution publique (interface entre les réseaux HTA et BT) permettent d'abaisser la tension vers les installations des consommateurs.



Progression du réseau souterrain

Long de 4 890,3 km, le réseau basse tension se divise en trois catégories : les canalisations souterraines (71,6 %), les lignes aériennes en conducteurs nus (12,4 %), les lignes aériennes en conducteurs torsadés (16 %). Globalement, le réseau basse tension a augmenté, en 2011, de 93,7 km, dont 65,6 km sont liés à l'adhésion des deux nouvelles communes.

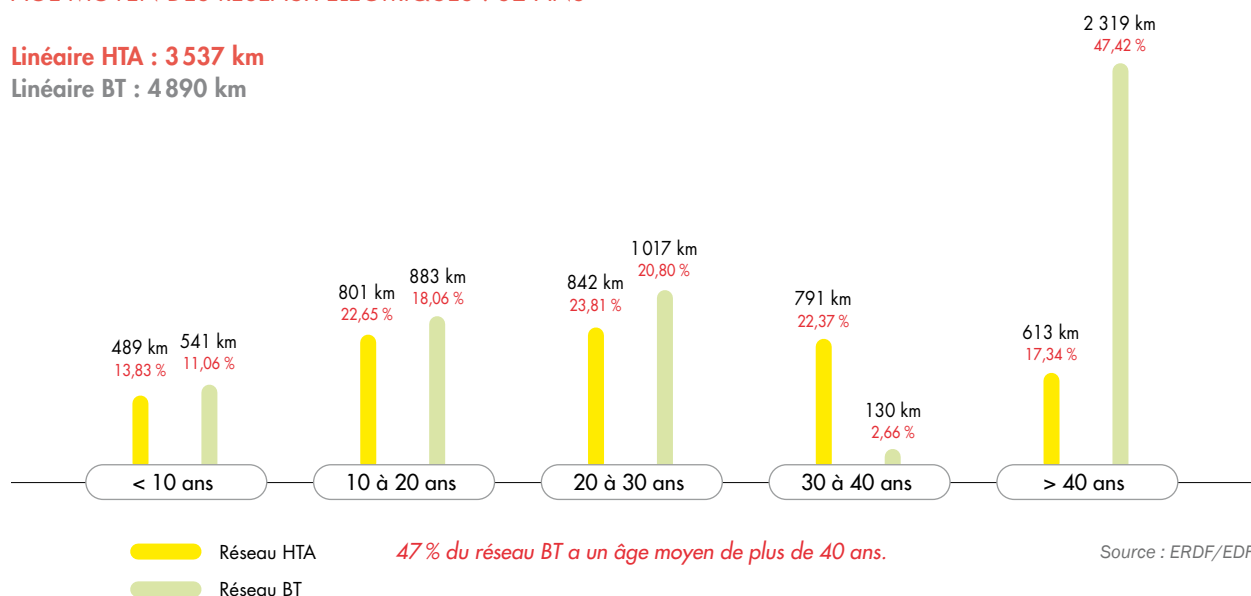
Les 605,3 km du réseau très ancien de conducteurs nus, les plus vulnérables, sont répartis sur la quasi-totalité du territoire du Sigeif.

Le réseau aérien torsadé s'étend sur 780,5 km. En 2011, et à périmètre constant (les deux nouvelles communes étant exclues), les travaux, réalisés en grande partie sous la maîtrise d'ouvrage du Syndicat, ont permis de diminuer le linéaire de 1,2 % (11,3 km de lignes aériennes en conducteurs nus et 4,9 km en conducteurs torsadés).

ÂGE MOYEN DES RÉSEAUX ÉLECTRIQUES : 32 ANS

Linéaire HTA : 3 537 km

Linéaire BT : 4 890 km



L'âge des réseaux

Les réseaux de distribution qui desservent le territoire du Sigeif sont relativement âgés : 32 ans d'âge moyen. Le réseau basse tension est le plus ancien (35 ans), suivi de près par les postes de transformation HTA/BT (35 ans) et, enfin, le réseau HTA (26 ans).

Le renouvellement des vieux câbles "papier-ceinture", effectué par le concessionnaire, conjugué à l'enfouissement des lignes aériennes, réalisé par le Syndicat, ne permet pas encore de stabiliser le vieillissement des réseaux HTA et BT.

Renouveler les colonnes montantes "oubliées"

Oubliées lors de l'élaboration par le concessionnaire de ses derniers programmes pluriannuels d'investissement au profit des postes sources (hors concession) et du réseau HTA, les interventions pour le renouvellement des colonnes montantes vétustes, voire obsolètes, se heurtent, aujourd'hui, à une nouvelle difficulté : leur régime de propriété.

Les colonnes montantes situées sur le territoire du Sigeif représentent plusieurs milliers d'ouvrages. Le Syndicat doit disposer, dans un premier temps, d'un inventaire aussi exhaustif que possible, puis d'un engagement du concessionnaire relatif aux investissements à planifier sur les prochaines années.

Les discussions, d'ores et déjà engagées, s'inscrivent dans le cadre de la modernisation du cahier des charges de la concession.

Le contrôle continu des projets de construction

Parce que le contrôle repose sur des faits et pas uniquement sur des déclarations, suivre avec précision le développement qualitatif et quantitatif du patrimoine est l'objet du contrôle continu des travaux entrepris sur le réseau concédé à ERDF. Chaque projet relatif à une modification du réseau est analysé par les services du Sigeif. Sur les 157 dossiers reçus en 2011 (contre 248 en 2010, dont 17 ont fait l'objet d'une régularisation en 2012, 233 en 2009 et 245 en 2008), aucun avis défavorable n'a été émis et trois sont en attente de projets modifiés.

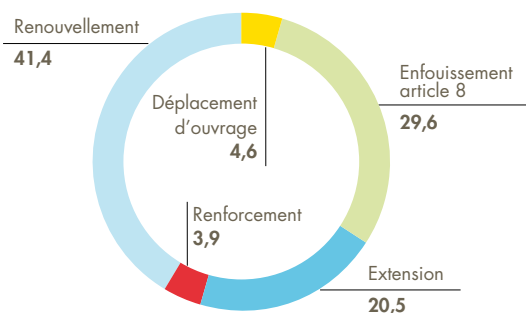
Sur une longueur d'un peu moins de 53 km, les projets de construction (HTA et BT) se répartissent en deux domaines :

- > Les travaux imposés au distributeur par les clients et les collectivités (55 % du linéaire projeté).
- > Les travaux entrepris à l'initiative du concessionnaire, dits "délibérés" (renforcement et renouvellement), qui représentent la part restante.

PROJETS DE CONSTRUCTION D'OUVRAGES ÉLECTRIQUES* (en %)

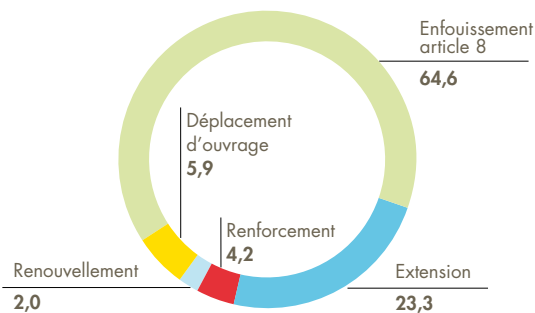
Total HTA et basse tension

52,6 km



Total basse tension

24,1 km



* Dossiers reçus par le Sigeif, dans le cadre du contrôle continu.

Les ouvrages HTA ont été intégralement construits en souterrain. Les travaux de renouvellement et de renforcement sont en nette augmentation (45 %, contre 28 % en 2010 et 21% en 2009).

Près de la moitié du linéaire total projeté a été générée par des travaux de modernisation liés à la création de nouveaux départs HTA, de changement de tension (suppression des poches 10 kV et 15 kV à Maisons-Laffitte et au Vésinet) et de remplacement de câbles vétustes (à Brou-sur-Chantereine, Versailles, Wissous, Orsay, Mitry-Mory et Villeparisis).

Pour le réseau BT, hormis les projets de faible ampleur afférents au renforcement ou au déplacement d'ouvrages, et qui se limitent au remplacement des conducteurs nus par du câble torsadé isolé (hors périmètre classé), la construction des ouvrages est réalisée quasi systématiquement en souterrain (97,7 %).

Les travaux entrepris par ERDF sur le réseau BT (renforcement et renouvellement), de l'ordre de 1 km (cinq fois moins qu'en 2010 et près de deux fois moins qu'en 2009), voient un arrêt brutal de la progression constatée ces deux dernières années.

Les travaux d'enfouissement des lignes aériennes basse tension entrepris par le Syndicat, dans le cadre de l'article 8 du cahier des charges de la concession, représentent, de loin, comme pour les années antérieures, la part la plus importante (65 %).

La qualité de l'électricité

Pour l'électricité, comme pour le gaz, la qualité de la distribution assurée par le concessionnaire s'apprécie à partir de plusieurs critères. Il appartient donc au Sigeif d'effectuer les analyses et contrôles nécessaires selon l'origine des incidents :

> **La variation de la tension aux bornes aval du disjoncteur, c'est-à-dire à la limite de la concession, et la disponibilité (capacité d'accueil) des ouvrages concédés (postes de transformation, réseaux HTA et BT).**

Sur le territoire de la concession, 99,78 % des usagers entrent statistiquement dans la tolérance (variation de

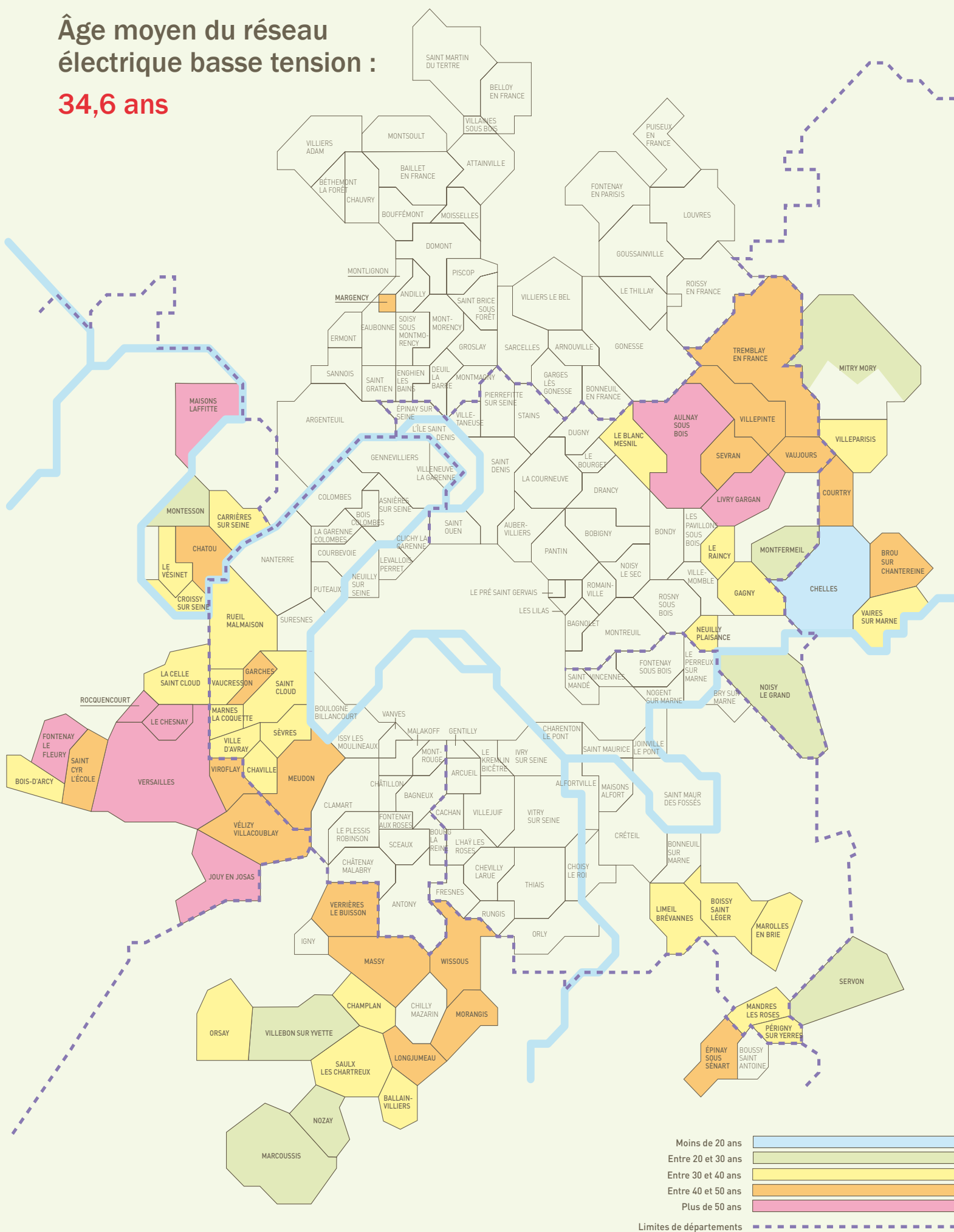
leur tension d'alimentation inférieure ou égale à plus ou moins 10 %). Analysée dans le dernier rapport de contrôle, la baisse significative, en 2010, du nombre de clients mal alimentés (CMA) a plusieurs causes : seuil fixé par le décret du

24 décembre 2007, modification par ERDF du modèle de calcul, traitement des erreurs décelées par le Sigeif lors des contrôles passés et, enfin, investissements réalisés sur le réseau.

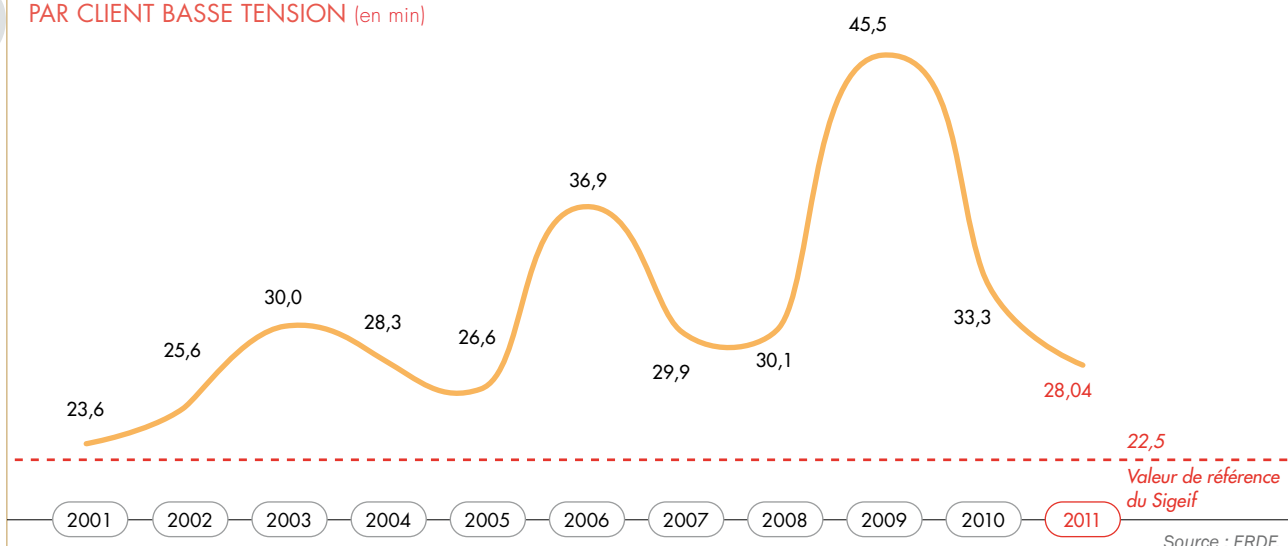
Cet "excellent" résultat (99,78 %) doit être pondéré, au regard des 1397 clients mal alimentés, auxquels il convient d'apporter une attention particulière, d'autant que leur situation est loin d'être uniformément répartie sur le territoire du Syndicat.

« *L'enfouissement des lignes électriques aériennes basse tension entrepris par le Syndicat représente la part la plus importante des travaux.* »

34,6 ans



CRITÈRE B : DURÉE ANNUELLE DE COUPURE PAR CLIENT BASSE TENSION (en min)



Il en est de même pour le nombre de sources HTA/BT pour lesquelles une partie du réseau BT est en surcharge. Ce dépassement accélère le vieillissement et est également générateur d'interruption de l'alimentation électrique.

Malgré un résultat plutôt positif, il a été constaté qu'une source sur trois était déjà connue lors du contrôle passé (exercice 2009). Le Syndicat a donc rappelé au concessionnaire la nécessité de procéder à l'analyse et au traitement des sources décelées (voir rapport de contrôle 2011).

> Les interruptions, brèves ou longues, susceptibles d'entraîner une fourniture optimale, donc le bon fonctionnement du service public.

Au niveau national, après les effets dévastateurs des tempêtes Klaus et Quinten en 2009, Xynthia en 2010, l'année 2011 a été marquée par la tempête Joachim, qui, le 16 décembre, a provoqué la coupure de plus de 226 000 clients.

Comme en 2009 et en 2010, cet "événement exceptionnel" a épargné le territoire du Sigeif.

Critère B : tendance à l'amélioration

Après le résultat désastreux de 2009 et la nette amélioration de 2010 (119,1 min), la durée de coupure d'électricité par abonné basse tension a encore diminué en 2011. Le résultat, au niveau national, avec 72,8 min, reste toutefois à un niveau encore élevé.

Sur le territoire du Syndicat, la durée moyenne de coupure d'un client basse tension (critère B) constitue, avec 28,04 min, un résultat plus acceptable qu'en 2010 (33,27 min) et, surtout, qu'en 2009 (45,5 min), tout en étant encore insuffisant.

L'analyse des incidents, par origine, permet d'apprécier le rôle joué sur la continuité de la desserte électrique par les ouvrages structurants, hors concession (postes sources et réseau de transport), et par les ouvrages concédés (HTA et BT).

En 2011, la part prédominante dans la composition du temps de coupure est, comme pour les années passées, celle du réseau HTA (plus de 13 min), soit 48%. Le réseau basse tension est, avec plus

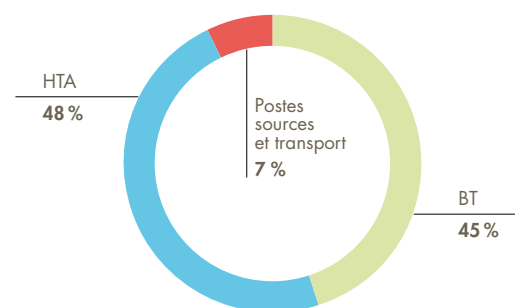
de 12 min, responsable à hauteur de 45%.

Le critère B obtenu est dans la trajectoire attendue, qui est, il est utile de le rappeler, une valeur oscillant sensiblement et durablement autour de 22,5 min. Reste au concessionnaire à résorber les "points noirs" du réseau et à montrer sa capacité à confirmer la tendance de ces deux derniers exercices.

Les incidents liés aux accessoires HTA, sensibles à l'élévation de la température, ajoutés aux défauts des câbles eux-mêmes, ont été la cause de plus des deux tiers des interruptions de la fourniture (273 sur 389). La condition pour stabiliser de manière satisfaisante ce critère est, à l'évidence, le maintien, voire l'augmentation, par ERDF, des travaux curatifs de renouvellement des accessoires et des ouvrages devenus obsolètes.

« La durée de coupure d'électricité par abonné basse tension a encore diminué. »

ORIGINE DES COUPURES



Source : ERDF.

Pour les ouvrages basse tension, la durée des interruptions liées aux travaux est toujours élevée. Elle est même en augmentation par rapport à l'année passée. Ce résultat confirme les "inquiétudes" du Syndicat, lors des exercices précédents, de voir le concessionnaire ne pas généraliser les travaux sous tension.

Coupures pour travaux : les deux tiers des interruptions

Les services du Syndicat ont analysé les incidents sur les communes pour lesquelles l'indicateur "nombre d'incidents BT aux 100 km" a été supérieur à la valeur de référence (8,8 incidents aux 100 km). Le contrôle réalisé en 2011 a conclu que le réseau souterrain, qui représente plus des trois quarts des ouvrages, comptabilise 48 % des interruptions de la fourniture. Les défauts (20 %), éliminés avec ou sans manœuvre, sont, pour leur part, plus ou moins bien ventilés. Enfin, les postes de transformation ont, quant à eux, contribué à hauteur de 16 %.

À cela s'ajoutent les coupures pour travaux, de la seule responsabilité du concessionnaire. Elles représentent à elles seules les deux tiers des interruptions de la fourniture. Il est regrettable qu'une situation déjà perturbée soit aggravée par les travaux délibérés du concessionnaire.



Contrôle comptable et financier

Le Syndicat s'assure du maintien en état de fonctionnement des ouvrages de distribution de gaz et d'électricité, sans dégradation de qualité dans le temps et tout au long des contrats de concession.

Les flux financiers consacrés au renouvellement, à l'extension et à la maintenance doivent être clairement identifiés pour veiller à l'équilibre de la valeur nette comptable des ouvrages, par le biais des amortissements et des provisions constituées.

Ces éléments permettent à l'autorité concédante d'éviter les risques liés à une mauvaise exécution du service public par les concessionnaires.

Concession gaz

Le contrôle effectué en 2011, relatif à l'exercice 2010, a permis de confirmer et d'approfondir certaines avancées significatives (processus informatisé retenu pour suivre les affaires et procéder à la mise en inventaire et aux retraits, justification de la variation du patrimoine concédé d'une année sur l'autre, explicitation des principes retenus en matière d'amortissements...).

Toutefois, certaines informations essentielles pour garantir la traçabilité et l'analyse des données financières ne sont pas transmises ou restent insuffisantes, notamment la justification et l'impact de la provision pour renouvellement sur les comptes de la concession, la jus-

tification des dotations aux amortissements pratiquées et imputées au compte d'exploitation de la concession (caducité, dépréciation).

On peut souligner également l'insuffisance de détails relatifs aux natures de charges et de produits regroupées dans les comptes d'exploitation, notamment pour ce qui concerne les efforts de maintenance, les reprises (amortissements pour dépréciation, provisions pour renouvellement), les facturations de participation pour raccordement, ainsi que les incertitudes sur le caractère exhaustif des produits et charges présentés au titre du compte d'exploitation.

Ainsi, malgré des évolutions favorables, le contrôle demeure incomplet en matière de justification des montants relatifs au droit du concédant, de traçabilité du compte d'exploitation et de justification de la constitution et de l'emploi des provisions pour renouvellement.

Concession électricité

En ce qui concerne la concession électricité, les efforts consentis par le concessionnaire, dans le détail des informations transmises, ont permis d'améliorer la lisibilité et la compréhension des enjeux financiers associés au domaine concédé, notamment dans la description du patrimoine localisé en concession et la valorisation des investissements récents.

Ces avancées doivent toutefois être complétées, en particulier pour ce qui a trait à la justification du droit du concédant et au fonctionnement de la provision pour



renouvellement. À la difficulté de justifier la traçabilité des valeurs relatives au patrimoine ancien – et surtout du patrimoine non localisé –, s’ajoute la méthodologie d’élaboration du compte d’exploitation de la concession (voir article 32 du cahier des charges), qui ne garantit pas systématiquement le lien entre les valeurs présentées et l’exploitation de la concession. Cela constitue une limitation certaine du contrôle financier. La justification des financements réciproques du concessionnaire et du concédant, qui représente un des paramètres essentiels du diagnostic financier de la concession, souffre également d’une absence de traçabilité.

Le rapport de contrôle 2011 a souligné quatre points spécifiques :

- > La valorisation des éléments de patrimoine relatifs aux opérations réalisées sous maîtrise d’ouvrage du Sigeif doit être conforme aux coûts réels engagés.
- > Les participations aux coûts de raccordements versées par les tiers constituent des financements du concédant, et, quel que soit le traitement comptable et fiscal retenu, le concessionnaire doit donc mettre en place un suivi des montants concernés, dans la perspective de la fin de la concession.
- > Les provisions pour renouvellement sont prélevées sur les factures payées par les usagers et constituent des financements affectés. Quel que soit leur sort, affectation au renouvellement ou reprise, elles constituent des financements du concédant et doivent être identifiées comme tels.
- > Le sort réservé aux financements récupérés par le concessionnaire, à l’issue du changement de méthode

comptable du 1^{er} janvier 2005, que ce soit pour son compte ou pour celui de l’autorité concédante, doit faire l’objet d’une information suffisamment détaillée par nature, valeur et affectation.

Enquêtes annuelles de satisfaction auprès des usagers

L’exercice du contrôle est fondamental. Encore faut-il se fixer un ensemble d’objectifs précis en vue de la satisfaction du client final, d’autant que l’ouverture à la concurrence a notablement changé la donne. À cette fin, le Sigeif a mis en place, en collaboration avec l’Ifop, deux enquêtes barométriques auprès de la population du territoire, sur la base de deux échantillons, “gaz” et “électricité”.

L’originalité de ces enquêtes d’opinion réside dans la part qui est faite entre le comportement du citoyen et l’attitude du consommateur face à des questions comme la surveillance des réseaux, l’environnement, la qualité des services délivrés par les fournisseurs, les tarifs ou la libéralisation. Les résultats permettent de dresser un panorama complet de l’évolution des esprits. Ils mettent en valeur des attentes légitimes, dont certaines peuvent paraître antinomiques, mais qu’on doit s’efforcer de concilier, comme, par exemple, baisser les prix de l’énergie tout en augmentant les investissements dans la préservation de l’environnement et la maîtrise de l’énergie.

Proportion du réseau électrique aérien nu basse tension :

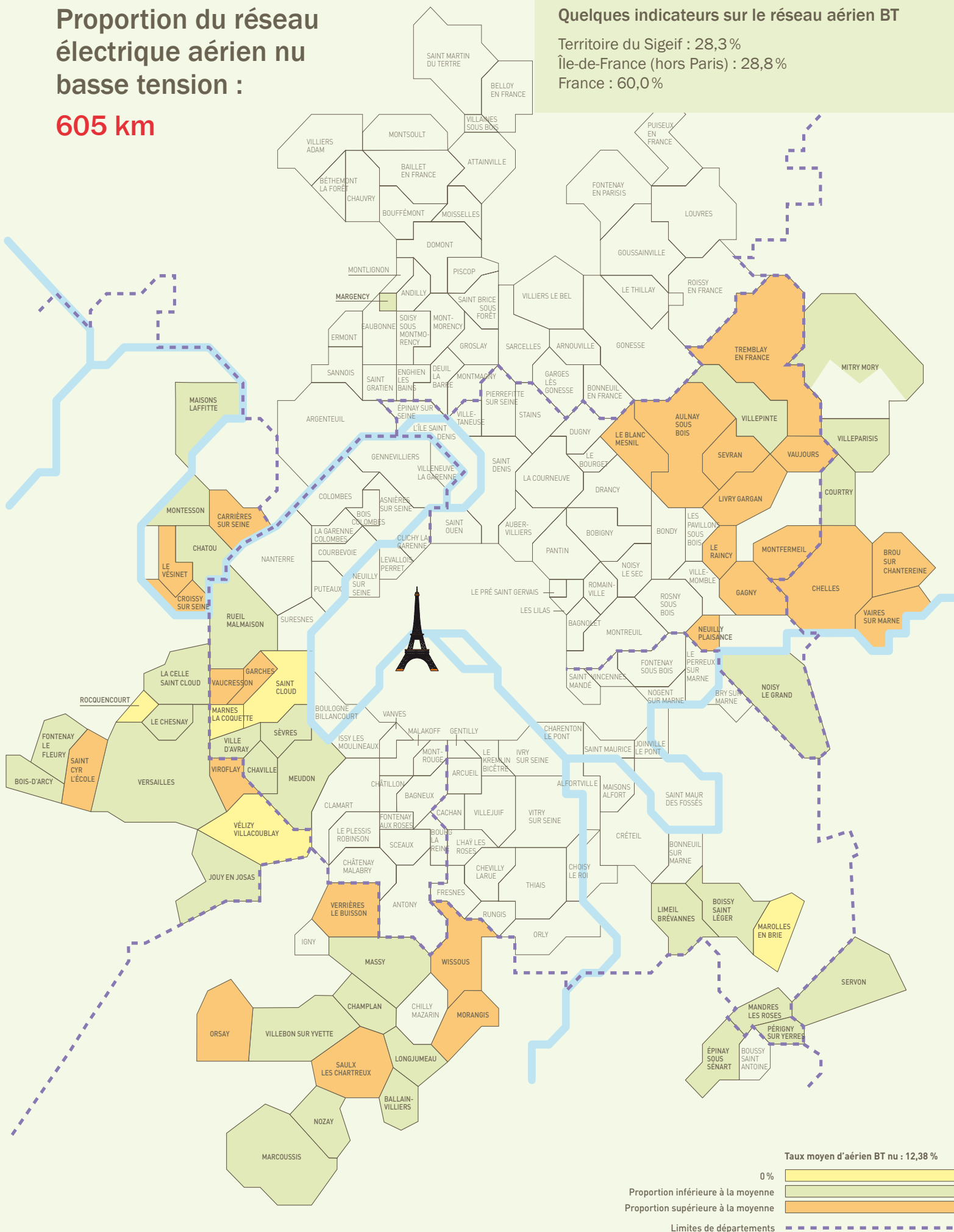
605 km

Quelques indicateurs sur le réseau aérien BT

Territoire du Sigeif : 28,3 %

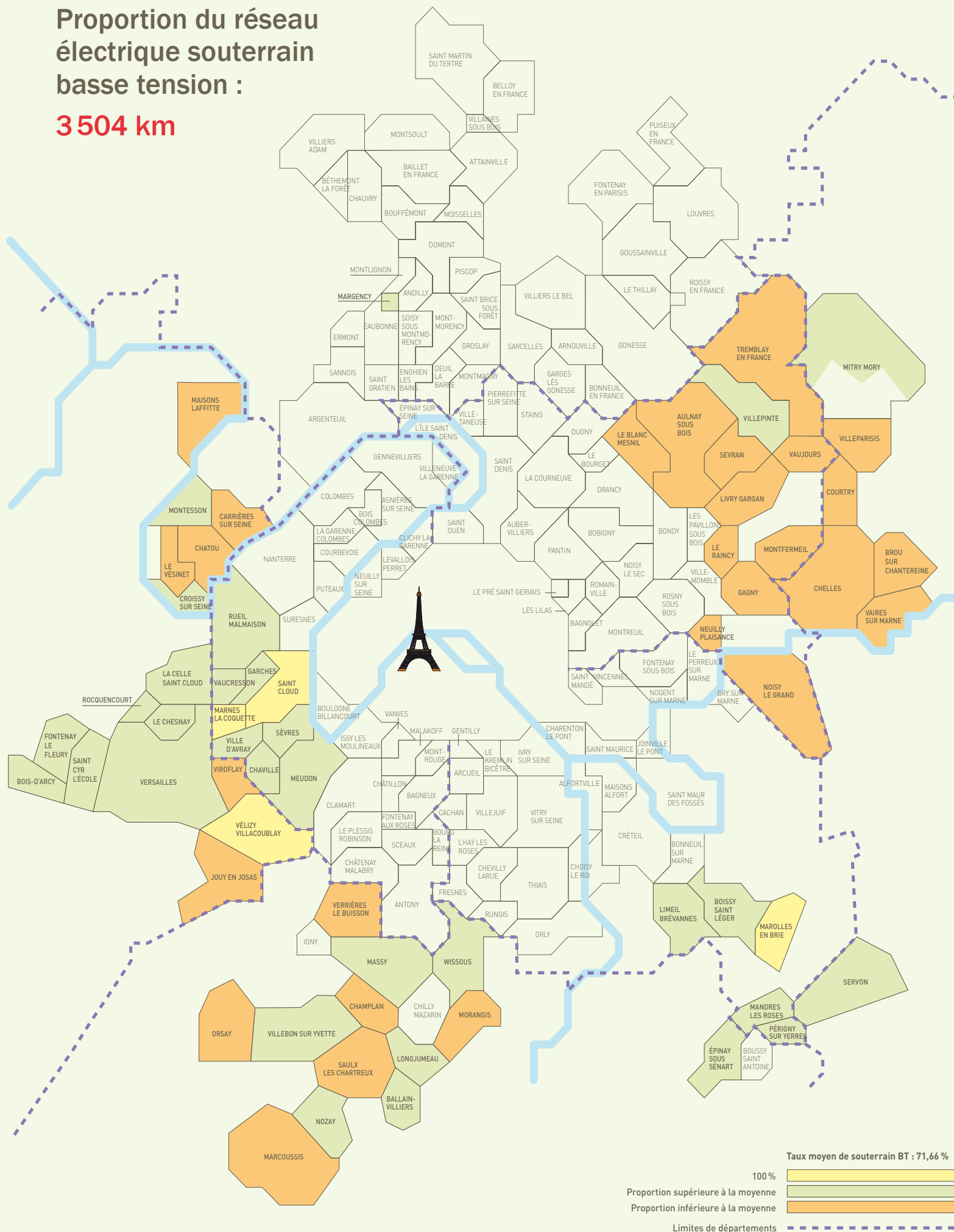
Île-de-France (hors Paris) : 28,8 %

France : 60,0 %



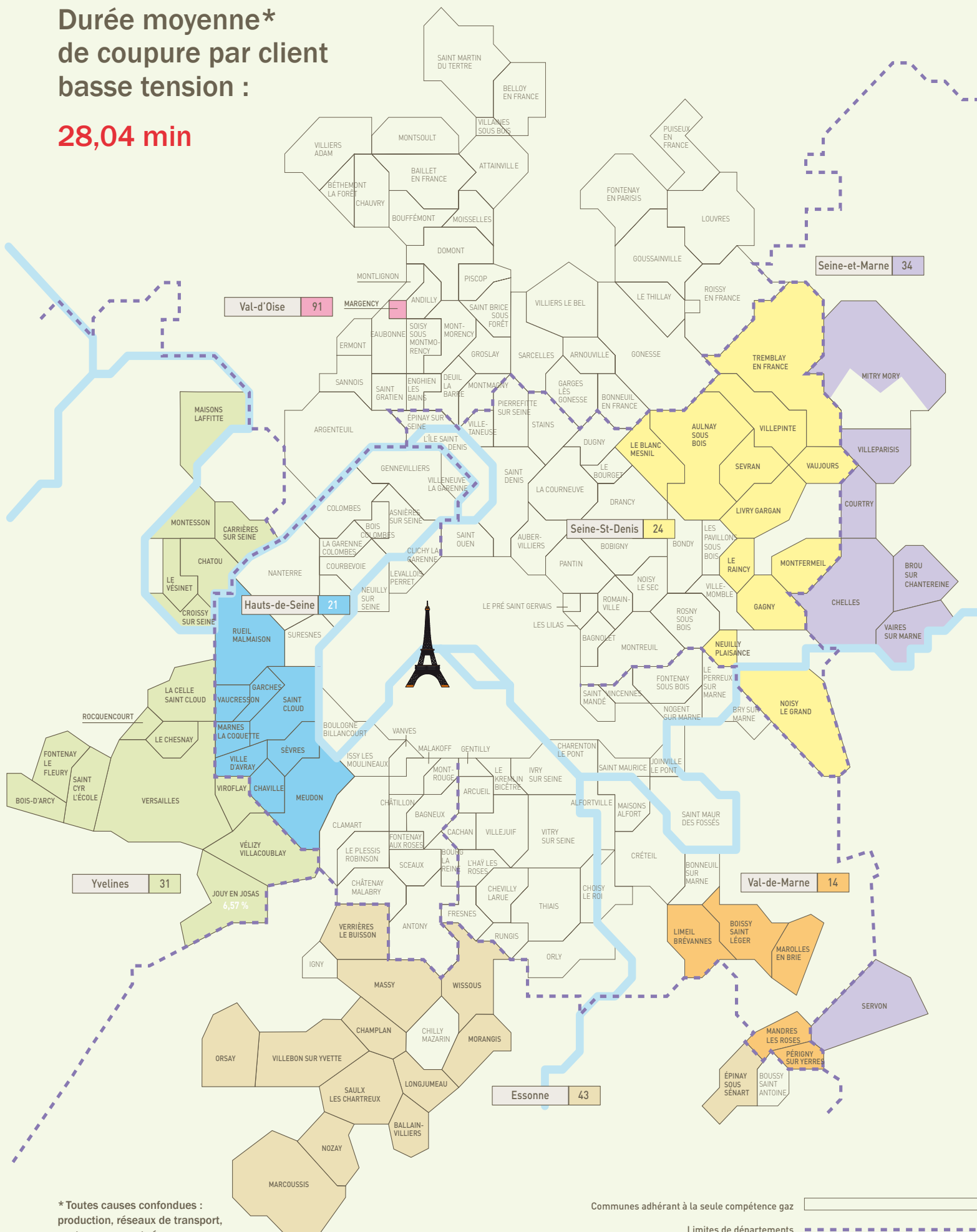
Proportion du réseau électrique souterrain basse tension :

3504 km



Durée moyenne* de coupure par client basse tension :

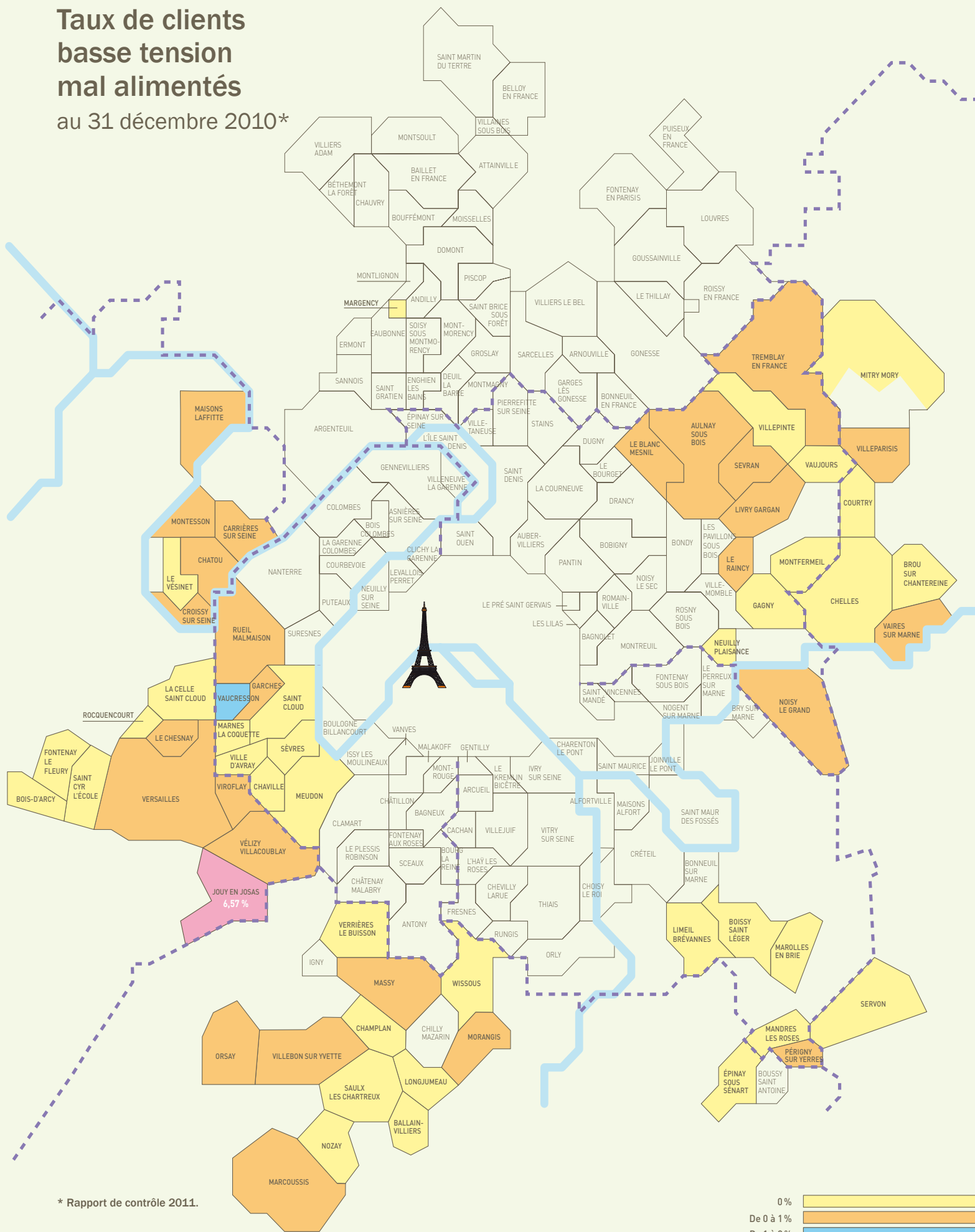
28,04 min



* Toutes causes confondues :
production, réseaux de transport,
postes sources et réseaux
de distribution publique (HTA et BT).

Taux de clients basse tension mal alimentés

au 31 décembre 2010*



* Rapport de contrôle 2011.

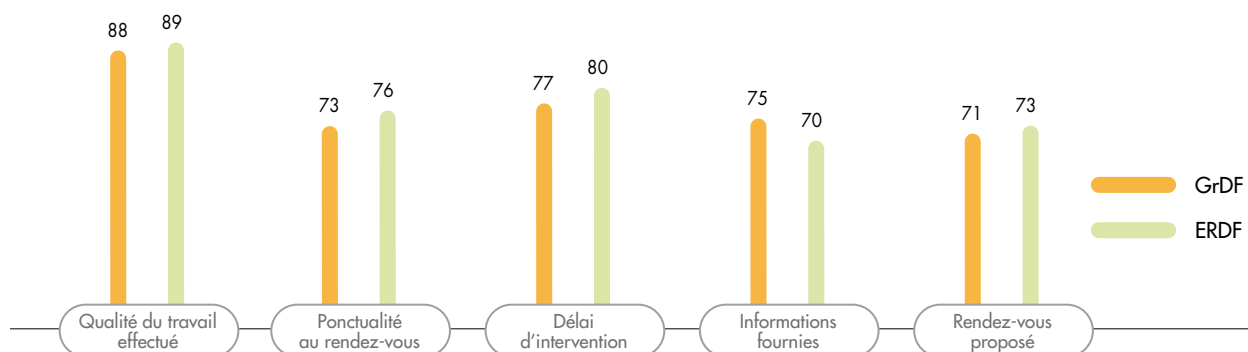
Communes adhérant à la seule compétence gaz

Limites de départements

EXTRAITS DES ENQUÊTES IFOP/SIGEIF (1)

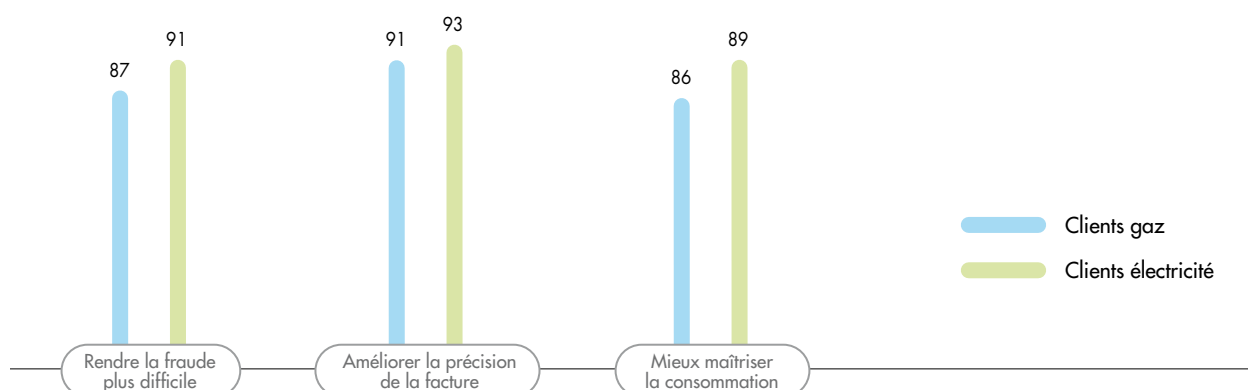
SATISFACTION VIS-À-VIS DES INTERVENTIONS DES CONCESSIONNAIRES

Total "satisfait" (en %)



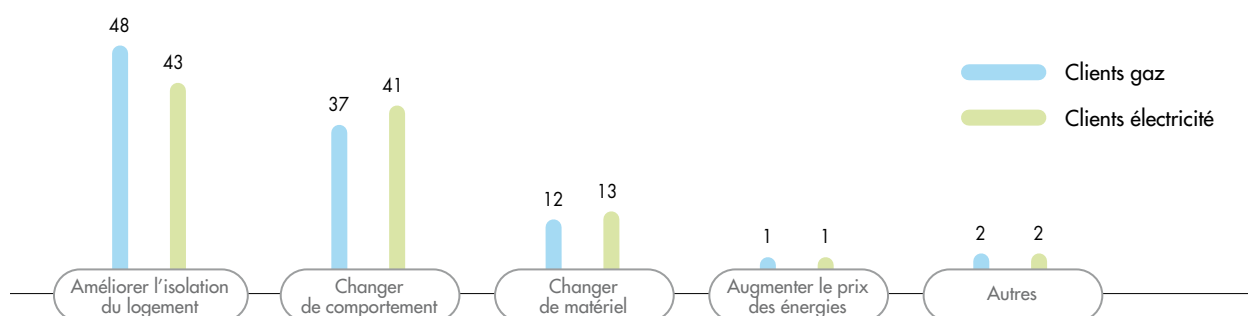
LA MISE EN PLACE DES COMPTEURS "COMMUNICANTS"

Total "bonne chose" (en %)



LES ACTIONS À PRIVILÉGIER POUR RÉDUIRE LA DEMANDE D'ÉNERGIE

(en %)



(1) Enquêtes réalisées par l'Ifop pour le compte du Sigeif, du 28 novembre au 12 décembre 2011, auprès d'un échantillon de mille personnes pour chaque énergie, représentatif des clients-usagers de l'électricité et du gaz naturel sur le territoire du Syndicat.

VALEUR COMPTABLE DES PATRIMOINES CONCÉDÉS AU 31.12.2011

Concession de distribution publique de gaz naturel	2011	2010*	Variation (en %)
Conduites basse et moyenne pressions			
Longueur (km)	9 367	9 316	0,5
Valeur brute (M€)	809,4	794,5	1,9
Valeur nette (M€)	446,5	447,9	- 0,3
Valeur de remplacement (M€)	1 766,1	1 721,7	2,6
Postes de détente			
Nombre	3 022	3 043	- 0,7
Valeur brute (M€)	26,8	26,7	0,4
Valeur nette (M€)	16,7	17,1	- 2,3
Valeur de remplacement (M€)	37,3	36,7	1,6
Branchements			
Nombre de points de livraison	1 247 148	1 261 600	- 1,1
Valeur brute (M€)	547,8	523,2	4,7
Valeur nette (M€)	352,0	338,9	3,9
Valeur de remplacement (M€)	1 573,7	1 519,4	3,6
Valeur totale des ouvrages			
Valeur brute (M€)	1 384,0	1 344,4	2,9
Amortissements (M€)	568,8	540,5	5,2
Valeur nette (M€)	815,2	803,9	1,4
Taux d'amortissement (%)	41,1	40,2	2,2
Valeur de remplacement (M€)	3 377,1	3 277,8	3,0

Source : GrDF.

Avec l'adhésion, en 2011, de Brou-sur-Chantereine (Seine-et-Marne) et de Bois-d'Arcy (Yvelines), le réseau de distribution publique de gaz a progressé de 51 km. Le taux d'amortissement s'élève à 41,1 %, suggérant ainsi un vieillissement du patrimoine concédé.

Concession de distribution publique d'électricité	2011	2010*	Variation (en %)
Longueur des réseaux BT + HTA (km)	8 427	8 288	1,7
Valeur brute (k€)	691 194	666 833	3,7
Amortissements (k€)	326 254	310 861	5,0
Valeur nette (k€)	364 940	355 972	2,5
Taux d'amortissement (%)	47,2	46,6	1,3
Provisions constituées pour renouvellement (k€)	227 487	228 636	- 0,5
Valeur de remplacement (k€)	1 050 243	1 012 955	3,7

Source : ERDF.

En 2011, le linéaire des réseaux électriques progresse de 139 km, dont une centaine est liée à l'adhésion des deux nouvelles communes. L'évolution du taux d'amortissement traduit, comme les années précédentes, un vieillissement du patrimoine.

* N'est pas comptabilisé, pour 2010, le patrimoine des communes de Brou-sur-Chantereine et de Bois-d'Arcy.



4

Sigeif - Rapport d'activité 2011



**TCFE,
UN NOUVEAU SERVICE
POUR LES COMMUNES**

“ Au fil des nouvelles réglementations, et de la complexité de certaines d'entre elles, le Sigeif s'organise pour faciliter l'adaptation de ses communes et, au besoin, se substitue à celles-ci. Dernier exemple : la gestion de la nouvelle taxe sur l'électricité entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2011. ”

Sécuriser la perception de la taxe

Droit communautaire oblige, une nouvelle taxe sur l'électricité s'applique en France depuis le 1^{er} janvier 2011, en remplacement de l'ancienne “taxe sur les fournitures d'électricité sous faible et moyenne puissances”, plus connue sous le nom de taxe locale sur l'électricité (TLE), proportionnelle au montant de la facture.

Sous l'impulsion d'une directive européenne de 2003, qui fait obligation de taxer les consommations d'électricité sur la base des quantités consommées, la loi NOME (nouvelle organisation du marché de l'électricité) du 7 décembre 2010 a réformé le dispositif de la taxe, qui a pris le nom de “taxe sur la consommation finale d'électricité” (TCFE). L'évolution de cette fiscalité énergétique affectée aux budgets des collectivités a conduit le Sigeif à proposer à ses communes adhérent à la compétence électricité les moyens d'en sécuriser les recettes, notamment par la mutualisation de sa perception et la professionnalisation du contrôle des redevables de cette taxe.

D'une taxe à l'autre

Auparavant, les communes fixaient le taux de la TLE par un coefficient pondérateur plafonné à la valeur de 8. Son assiette était constituée de 80 % du montant de la facture pour les puissances inférieures ou égales à 36 kVA (ménages et petits professionnels) et de 30 % pour les puissances de 36 à 250 kVA (PME, PMI). Les puissances supérieures à 250 kVA n'étaient pas taxées.

Les consommateurs d'électricité étaient ainsi redevables d'une taxe qui augmentait mécaniquement avec le prix de l'électricité. L'assiette de la nouvelle TCFE repose sur les volumes consommés, et non plus sur les montants facturés. L'éclairage public est également taxé, ainsi que les puissances supérieures à 250 kVA, qui font l'objet d'une taxe instituée au profit de l'État.

Par ailleurs, et afin de préserver le dynamisme de la recette, le plafond du coefficient pondérateur est dorénavant ancré sur l'indice des prix à la consommation (hors tabac). Pour le dispositif du Sigeif, le coefficient, fixé à 8,12 pour 2012, passera à 8,28 pour l'année 2013.

Collecter la taxe pour le compte des communes

De fait, les collectivités sont désormais exposées à de réels risques financiers liés à des absences, des retards ou des erreurs de versement de la taxe par des fournisseurs, même de bonne foi, voire des refus de communication de certaines informations.

Parallèlement, le contrôle des personnes exonérées s'avère plus délicat avec la nouvelle réglementation, qui a multiplié les cas dans lesquels la taxe ne s'applique pas. Les opérations de recouvrement de la taxe et de contrôle deviennent d'autant plus complexes que le nombre de fournisseurs d'électricité a fortement augmenté. Pour pallier ces difficultés, le Sigeif a donc proposé à ses communes adhérent à la compétence électricité de collecter, pour leur compte, la taxe auprès des fournisseurs concernés, puis de leur en reverser le produit.



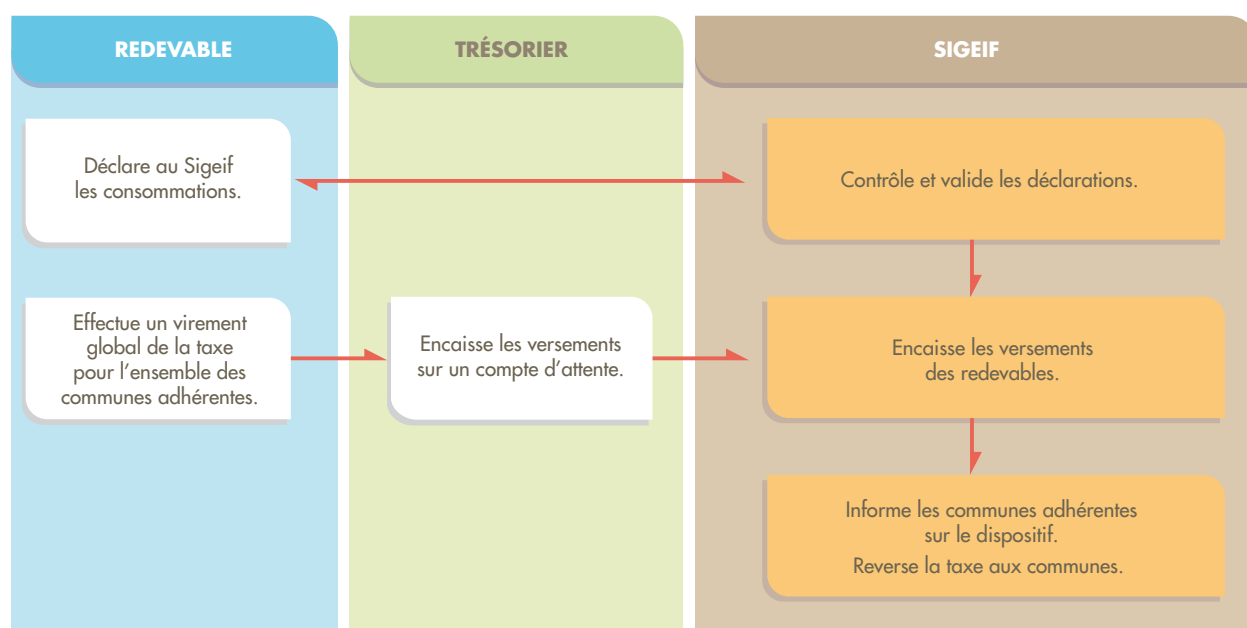
Simplification et sécurisation

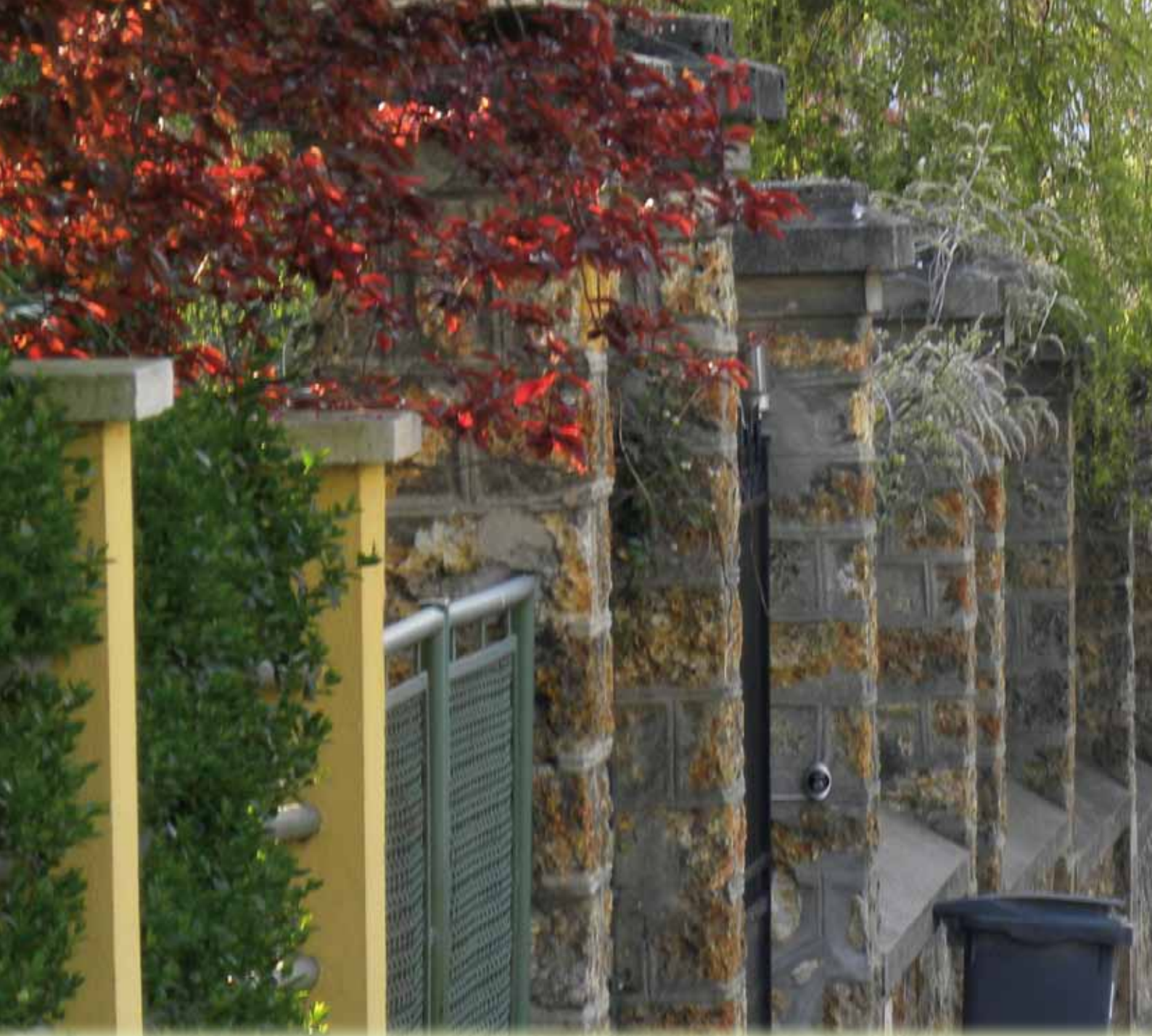
La perception centralisée de la taxe simplifie la gestion, aussi bien pour les communes que pour les fournisseurs, qui ne s'adresseront qu'au Syndicat. Le rendement de la taxe en est sécurisé.

Le Sigeif, dont les agents ont été spécialement assermentés devant le tribunal de grande instance de Paris, peut notamment contrôler les déclarations des redevables de la taxe, examiner sur place tous les documents utiles, vérifier les attestations d'exonération ou, encore, se faire communiquer par ERDF des informations sur les fournisseurs.

Le cas échéant, le Syndicat procède à des rectifications, en cas d'inexactitude, omission ou dissimulation, ainsi qu'à des taxations d'office.

PROCESSUS DE PERCEPTION MUTUALISÉE DE LA TCFE







**VEILLER À LA SÉCURITÉ
ET AU RESPECT
DE L'ENVIRONNEMENT**

“ Priorité pour le Syndicat : garantir la sécurité des usagers, dans le respect de l’environnement et de l’esthétique urbaine.

Une mission quotidienne, qui se traduit par la poursuite de l’enfouissement des réseaux électriques, le développement et la qualité de l’éclairage public. ”

Enfouissement des lignes aériennes

Sécurité, qualité et esthétique

L'enfouissement des réseaux électriques présente un double avantage; d'une part, il constitue un facteur de sécurisation et de qualité, les nouvelles canalisations offrant une meilleure capacité, tout en étant protégées des intempéries; d'autre part, il améliore l'esthétique urbaine, que défigurent les lignes aériennes.

Par le biais de diverses conventions de partenariat, et fort de son expertise technique, administrative et financière, le Sigeif offre des réponses adaptées à chacune de ses communes adhérentes pour l'électricité (voir "La maîtrise d'ouvrage", page 74).

En 2011, le Syndicat a participé financièrement, via la redevance R2, à cinquante-huit opérations d'enfouissement (mandatées en 2009), à hauteur de 43,68 % de leur montant hors taxes, déduction faite de la participation du concessionnaire. Dépendantes des initiatives communales, les sommes versées par le Syndicat s'élèvent à 1 023 548 euros, pour un investissement total de plus de 3,8 millions d'euros hors taxes (contre 3,9 millions d'euros en 2009).

Des actions en partenariat avec les conseils généraux et ERDF

Le partenariat financier entre les départements et le Sigeif, associé aux aides apportées par ERDF, permet d'abaisser la participation financière des villes ou des communautés d'agglomération à 25 % du coût hors taxes des travaux, et conduit même, dans certains cas, à une prise en charge totale.

> Hauts-de-Seine

En 2011, douze opérations, d'un coût total hors taxes de 999 452,70 euros, ont fait l'objet d'une demande de subvention auprès du conseil général des Hauts-de-Seine. S'élevant à 299 835 euros, le concours financier du département contribuera à effacer 3 847 m de lignes aériennes du paysage.

> Yvelines

Dans la limite des crédits annuels affectés à l'enfouissement des réseaux électriques, le conseil général des Yvelines participe, à hauteur de 40 % du coût des travaux (soumis à un plafond, en fonction de la taille des communes) réalisés sur le domaine public.

Pour le compte de ses communes adhérentes, le Sigeif se charge de constituer le dossier de demande de subvention auprès du département.

En 2011, une opération, d'un coût total hors taxes de 84 700 euros, a fait l'objet d'une demande de subvention. Le concours financier apporté par le département contribuera à effacer 306 m de lignes aériennes du paysage.



> Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne

Lorsque ces deux départements réalisent des travaux de voirie, sur le territoire des communes adhérentes du Syndicat pour la compétence électricité, les réseaux de distribution publique peuvent être enfouis avec l'aide du Sigeif, par le biais d'une convention-cadre. Le Syndicat intervient en sa qualité de maître d'ouvrage et contribue financièrement à parts égales avec le conseil général intéressé.

Quatorze communes sont concernées : neuf dans la Seine-Saint-Denis et cinq dans le Val-de-Marne.

La convention-cadre Sigeif/conseil général du Val-de-Marne du 4 février 2004, relative à l'enfouissement des réseaux électriques aériens de distribution publique existant le long de la voirie départementale, a, quant à elle, fait l'objet d'une reconduction jusqu'en 2014, par la signature d'un avenant.

Convention entre ERDF et le Sigeif

Les dispositions de l'article 8 du cahier des charges et de l'article 4 de son annexe 1, renforcées par la signature, le 8 décembre 2011, de la convention particulière entre le Sigeif et ERDF pour la période 2012-2014, favorisent l'enfouissement des lignes aériennes. Cette convention, applicable à compter du 1^{er} janvier 2012, fait suite à celle de mai 2001.

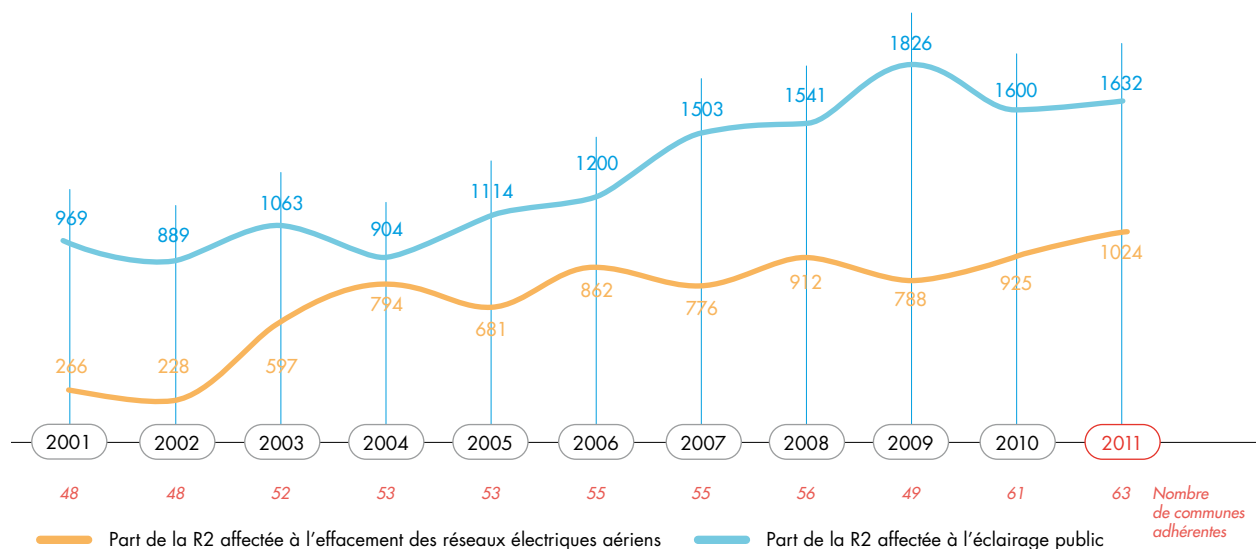
Elle formalise l'engagement du distributeur en termes de développement durable et garantit sa participation plafond au programme annuel des travaux engagés par le Sigeif et ses communes adhérentes (2 162 151 euros en 2011, en incluant la contribution issue du programme de sécurisation de l'année 2009, pour un montant de 1 754 67 euros, et une partie du programme de sécurisation de l'année 2010, pour un montant de 29 751 euros), ainsi que sa prise en charge de 50 % du coût hors taxes des opérations d'enfouissement dans les "zones protégées" (zones de protection du patrimoine, sites classés ou inscrits). Sur le reste du territoire, elle est de 40 %.

La convention fixe également les modalités de détermination du montant "qualité et sécurisation". La participation d'ERDF, arrêtée pour le programme "article 8", pourra ainsi, à compter du 1^{er} janvier 2012, être abondée en fonction du montant des opérations identifiées par finalités autres qu'esthétiques :

- > de 10 % si son rapport sur celui du programme est compris entre 75 et 80 % ;
- > de 20 % si ce rapport est compris entre 80 et 90 % ;
- > de 30 % si ce rapport est supérieur à 90 %.

La convention définit par ailleurs les modalités d'instruction et d'exécution des programmes de travaux d'enfouissement sur la ville de Versailles, ainsi que la participation maximale (216 020 euros en 2011) allouée annuellement.

ÉVOLUTION DE LA REDEVANCE D'INVESTISSEMENT (en milliers d'euros)



Une enveloppe budgétaire de 4,9 M€

L'enveloppe budgétaire prévisionnelle arrêtée conjointement, le 30 juin 2011, entre ERDF et le Sigeif s'élève à 4 858 809 euros hors taxes; la participation du concessionnaire est, quant à elle, de 1 956 933 euros. Sur les soixante-neuf opérations composant le programme 2011, cinq relèvent de la maîtrise d'ouvrage de trois communes adhérentes, et les soixante-quatre autres sont assurées par le Syndicat.

La maîtrise d'ouvrage des travaux d'enfouissement

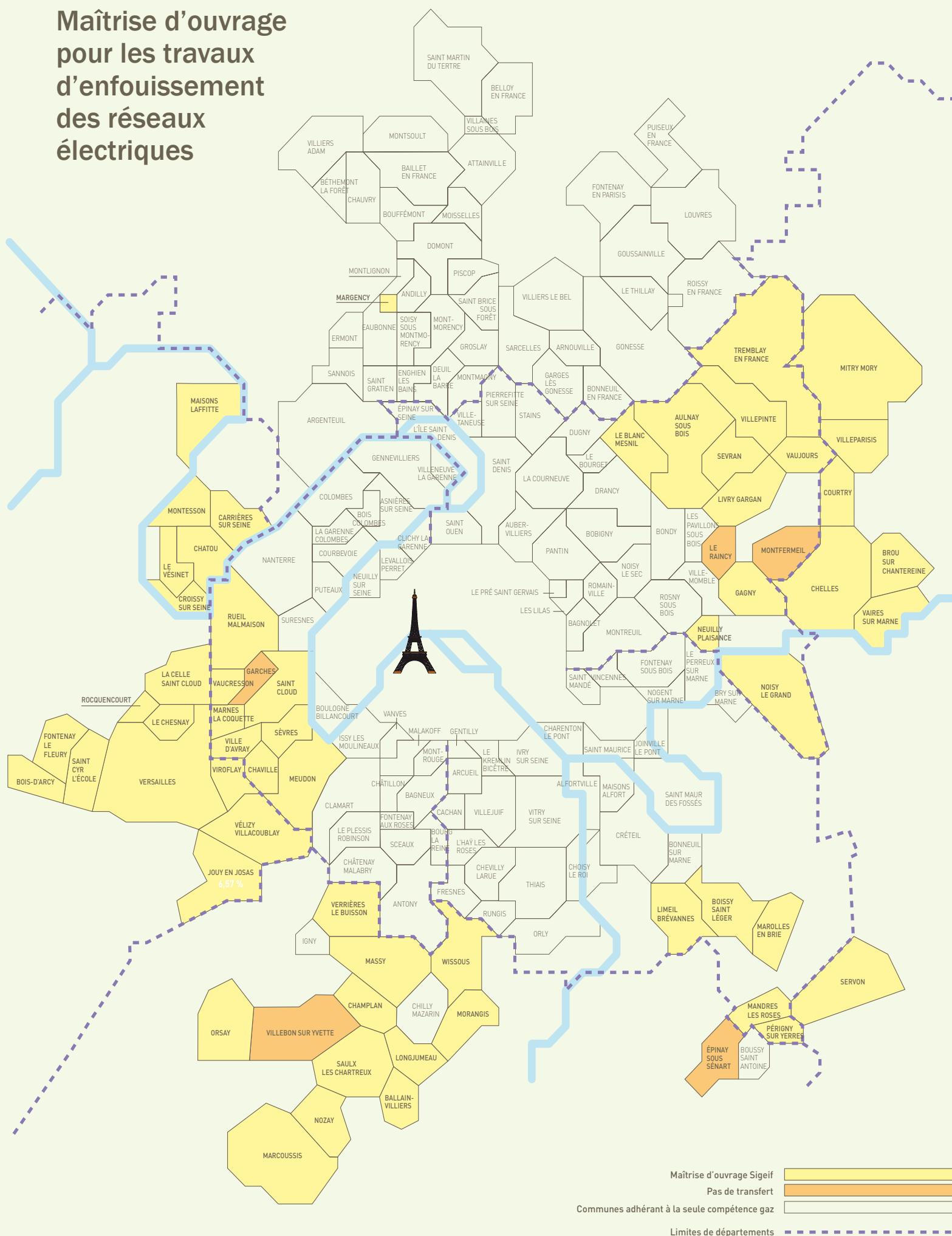
Le Sigeif continue d'œuvrer à l'amélioration esthétique du paysage et à la sécurisation des réseaux en exerçant la maîtrise d'ouvrage de l'enfouissement des lignes aériennes. Une disposition de la loi du 10 février 2000 autorise les collectivités à exercer la maîtrise d'ouvrage des travaux sur les réseaux électriques lorsqu'elles sont l'autorité concédante.

Le Syndicat assure la coordination des travaux d'enfouissement sur cinquante-huit des soixante-trois communes, réparties sur sept départements.

TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT, PROGRAMME PRÉVISIONNEL 2011

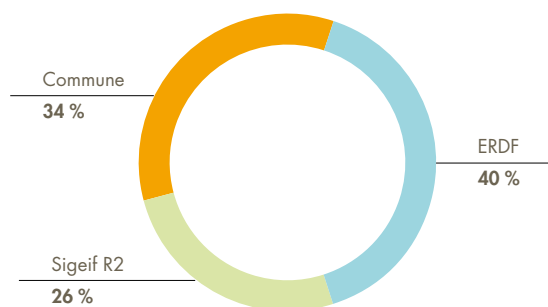
	Maîtrise d'ouvrage ville	Maîtrise d'ouvrage Sigeif	Total
Nombre d'opérations	5	64	69
Nombre de communes	3	34	37
Investissement (€ HT)	327 995	4 530 814	4 858 809
dont :			
Participation ERDF (€)	134 149	1 822 784	1 956 933
Redevance d'investissement R2 (€) (43,4%)	84 129	1 175 285	1 259 414
Participation des communes (€)	109 717	1 532 745	1 642 462
Longueur des lignes aériennes déposées (m)	1 590	19 905	21 495
Longueur des canalisations construites (m)	1 454	17 185	18 639
Coût moyen d'enfouissement (€/m déposé)	206	228	226

Maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'enfouissement des réseaux électriques



RÉPARTITION DU FINANCEMENT DES TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT

Programme prévisionnel 2011
4,9 millions d'euros



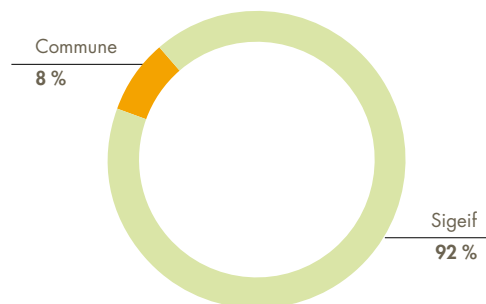
L'effacement des lignes aériennes requiert une coordination avec les ouvrages de communications électroniques et d'éclairage public, dans la mesure où ceux-ci utilisent tout ou partie des supports du réseau électrique.

C'est également le cas pour les réseaux de très haut débit par fibre optique (lire encadré ci-contre).

Le financement des travaux est réparti, suivant la spécificité de chaque opération, entre les communes adhérentes, le Sigeif, ERDF, les départements, les communautés d'agglomération et les maîtres d'ouvrage privés tels que les titulaires d'un contrat de partenariat public-privé (PPP).

Au titre du programme d'enfouissement 2011, soixante-neuf opérations ont été lancées, dont vingt-neuf en voie de débiter, vingt-trois en cours d'étude, quatorze en travaux, deux achevées et vingt-quatre soldées. Ces opérations représentent 21,5 km de lignes aériennes enfouies, pour une somme totale de 11 millions d'euros TTC, dont 5,9 millions pour le réseau électrique et 4,3 millions pour les autres réseaux.

RÉPARTITION DE LA MAÎTRISE D'OUVRAGE SUR LES 63 COMMUNES ADHÉRENTES



Développement et qualité de l'éclairage public

Prendre une part active dans le développement des installations d'éclairage public est une des missions du Sigeif en faveur de la protection de l'environnement et de l'amélioration du cadre de vie.

Pour l'année 2011, le Syndicat a alloué 1 632 198 euros (contre 1 600 822 euros en 2010 et 839 544 euros en 2009) à cinquante-sept communes sur soixante et une (1), somme qui correspond à 17,71 % du montant hors taxes des travaux réalisés (environ 9,2 millions d'euros). Pour moderniser leur réseau d'éclairage public, certaines communes s'engagent dans de lourds programmes de rénovation en confiant à un tiers, par le biais d'un partenariat public-privé (PPP), la construction et l'exploitation de leurs infrastructures. Dans le cadre de la loi du 17 février 2009, le Sigeif a œuvré pour que ces collectivités continuent de bénéficier de la part de la redevance R2 qu'elles perçoivent normalement lorsque ces travaux d'éclairage sont effectués sous maîtrise d'ouvrage publique.

(1) Ne sont pas concernées les communes de Brou-sur-Chantaine (77) et de Bois-d'Arcy (78), qui ont adhéré en 2011.

Télécommunications et très haut débit, vers une nouvelle convention

À la suite des évolutions réglementaires relatives à la maîtrise d'ouvrage survenues en 2009 (article L.2224-35 du CGCT, modifié par la loi n° 2009-1572 du 17 décembre 2009, article 28) et concernant les télécommunications et communications électroniques, notamment les réseaux à très haut débit par fibre optique, la convention de 2006 liant l'opérateur historique au Sigeif s'en est trouvée caduque.

La FNCCR, l'AMF et France Télécom ont décidé de refondre l'accord intervenu le 7 juillet 2005 sur lequel s'appuyait la dite convention. Engagées depuis plusieurs mois, les discussions se sont conclues fin 2011 par un accord dont la formalisation interviendra le 30 janvier 2012, avec la signature d'une convention.

De son côté, le Sigeif aspire à renouer le dialogue en vue d'élaborer et de signer une nouvelle convention avec les opérateurs de communications électroniques.

Enfouissement coordonné des réseaux

En cas de remplacement d'une ligne électrique aérienne de distribution publique par une canalisation souterraine (enfouissement), à l'initiative de la commune ou du Syndicat, tout opérateur (télécommunications ou vidéocommunication) – occupant précaire et révocable de l'appui commun – procède au remplacement de la totalité de sa ligne aérienne en utilisant la partie aménagée à cet effet par la collectivité ou le Syndicat. L'opérateur de communications électroniques prend à sa charge les coûts de dépose, de réinstallation en souterrain et de remplacement des équipements, c'est-à-dire la fourniture du câble et son câblage, les coûts d'études et d'ingénierie correspondants. Il est tenu également de participer, à hauteur de 20 %, au financement de la tranchée nécessaire à l'enfouissement de la ligne électrique et de la ligne de communications électroniques (arrêté du 2 décembre 2008).

L'article L.2224-35 du CGCT invite les parties, commune et opérateur, à établir une convention dans laquelle seront fixées les modalités de réalisation, d'occupation de l'ouvrage partagé, les responsabilités et la participation financière de chaque partie. Si les infrastructures communes de génie civil créées par la collectivité territoriale lui appartiennent, les infrastructures d'accueil d'équipement de communications électroniques, en particulier les fourreaux et les chambres de tirage, peuvent faire l'objet d'une prise en charge financière partielle ou complète par la commune, qui dispose alors d'un droit d'usage ou de propriété de ces infrastructures, suivant les conditions prévues dans le cadre d'une convention.



Loi de modernisation de l'économie

La LME (loi n° 2008-776 du 4 août 2008) impose un développement des réseaux à très haut débit par fibre optique, avec des objectifs chiffrés à court et moyen termes.

La prise en compte de ce texte conduit les communes à demander au Syndicat, lors des opérations d'enfouissement cordonnées, la pose de fourreaux surnuméraires de communications électroniques. Le pilotage du déploiement des réseaux à très haut débit est mené à l'échelle départementale : en Île-de-France, les conseils généraux de Seine-et-Marne et du Val-de-Marne ont finalisé et validé en 2011 leur schéma directeur territorial d'aménagement numérique du territoire (SDTAN).

Syncom : pour suivre en temps réel les travaux sur le domaine public

Aider les collectivités d'Île-de-France à mieux gérer les chantiers sur leur territoire : c'est la vocation de l'outil informatique Syncom, qui permet à ses collectivités adhérentes de suivre en temps réel les travaux sur le domaine public.

Créée en 1993 à l'initiative conjointe du Sigeif, du Sedif et du Sipperec, l'association Syncom est actuellement présidée par Bernard Gauducheu, vice-président du Sigeif et maire de Vanves.

Le nouveau service de Syncom permet désormais aux communes et communautés d'agglomération de compléter les informations fournies par les concessionnaires. En effet, elles ont également accès aux informations numériques relatives aux déclarations d'intention de travaux (DICT) et aux déclarations de renseignements (DR) concernant leur territoire.

Quatre-vingts communes bénéficient des services de l'association, soit à travers une adhésion directe, soit à travers l'adhésion de leurs communautés d'agglomération (Argenteuil-Bezons, Grand Paris Seine Ouest, Plaine commune, Val de Bièvre et, tout récemment, Les Portes de l'Essonne).

Tél. 01 44 13 92 44

contact@syncom.fr

www.syncom.fr

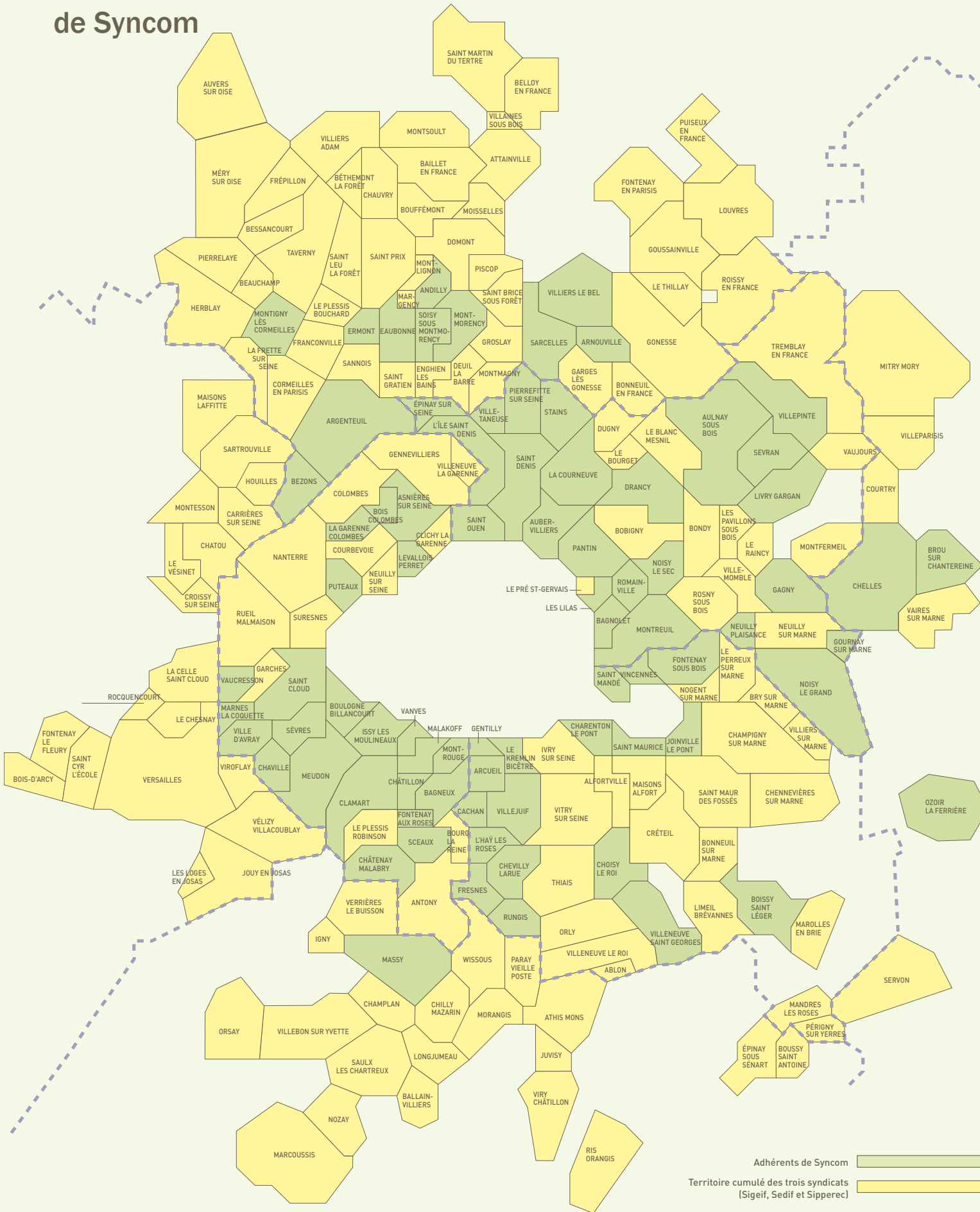


La plaquette de présentation de Syncom est disponible sur le site Internet de l'association.

Ci-dessous : liste des chantiers et visualisation de la position d'un chantier sur la cartographie de Syncom.



Carte du territoire de Syncom



Adhérents de Syncom

Territoire cumulé des trois syndicats
(Sigeif, Sedif et Sipperec)

Limites de département



6

Sigeif - Rapport d'activité 2011



**AIDER LES COMMUNES
À AMÉLIORER
LEUR EFFICACITÉ
ÉNERGÉTIQUE**

*“ Créé sous le signe du développement durable
et de la maîtrise de la demande en énergie,
le service Énergie et Environnement du Sigeif est, d'année en année,
de plus en plus présent auprès des communes adhérentes
dans leur optimisation du “cinquième combustible”. ”*

Accompagner la politique énergétique des communes

Dans le cadre de l'intercommunalité, le Sigeif accompagne et aide les communes à mettre en œuvre leur politique énergétique locale. L'énergie se maîtrise là où elle se consomme : la commune – “brique élémentaire” du territoire – a donc un rôle primordial et dispose, seule, de la capacité d'agir sur son patrimoine et son territoire.

La démarche proposée, associant la commune et le Sigeif, se fonde sur le principe du “cinquième combustible”, visant à considérer l'efficacité énergétique comme un combustible à part entière. Elle consiste également à former le personnel communal, sensibiliser le citoyen-consommateur, promouvoir les nouvelles technologies.

Conseiller

Le Sigeif fournit plusieurs outils à ses communes adhérentes :

> Un bilan énergie patrimonial identifiant les différents postes de consommation et les axes de progrès, tout en mettant en perspective la situation de la commune par rapport à des moyennes nationales (Fontenay-le-Fleury, Mandres-les-Roses, Saint-Gratien et Saint-Maurice en 2011).

> L'optimisation tarifaire des contrats de gaz et d'électricité des bâtiments communaux et la mise en place d'un tableau de bord énergie (Fontenay-le-Fleury, Saint-Gratien et Saint-Maurice).

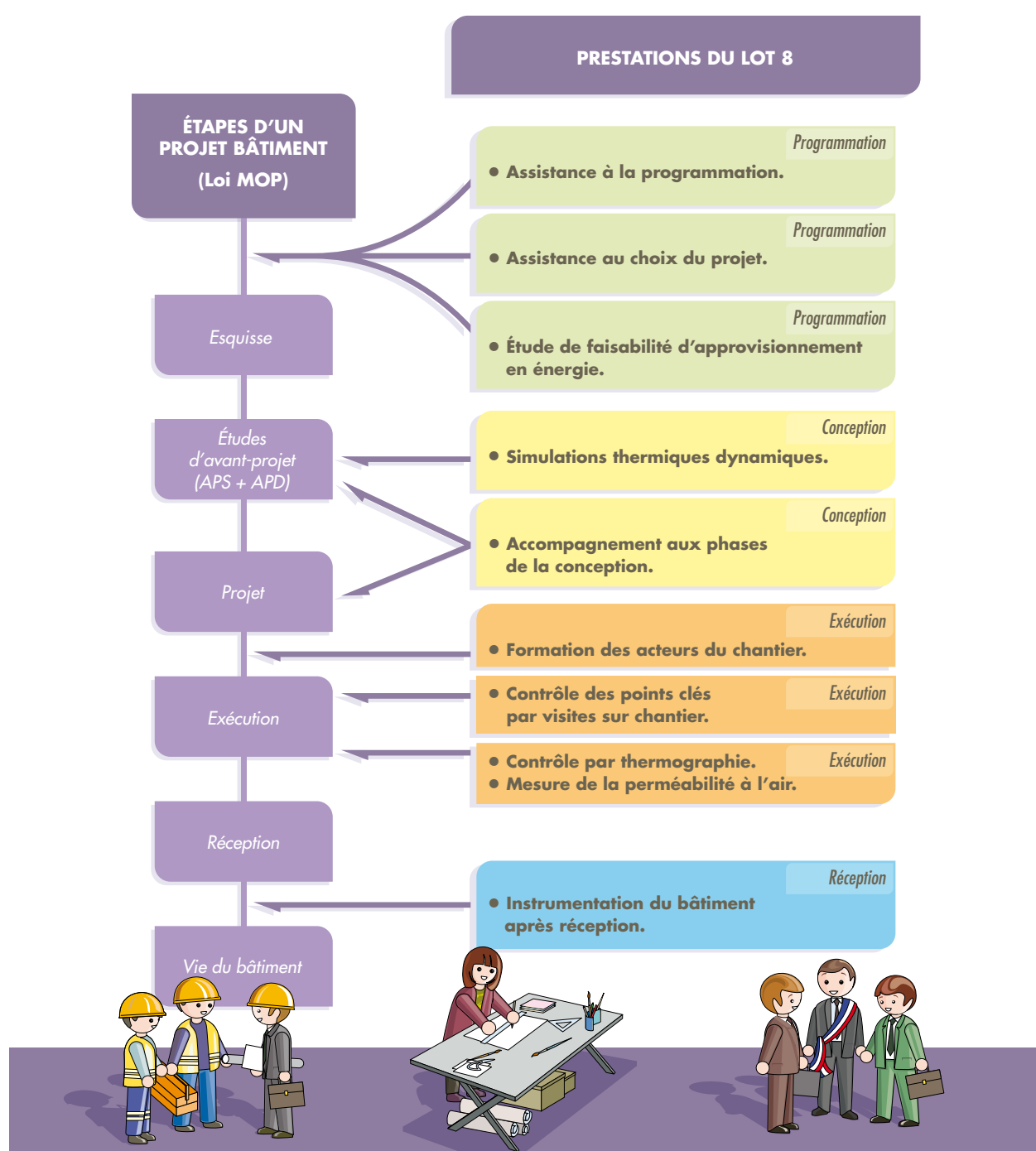
> Un bilan carbone patrimonial. Chaque consommation d'énergie sur le patrimoine de la collectivité induit des émissions de CO₂, qui diffèrent selon la nature et les usages des énergies (fioul, gaz, électricité, carburant...). Ce bilan met en évidence les postes les plus émetteurs, jusqu'à présent difficilement identifiables en raison du caractère diffus des différentes consommations d'énergie (Saint-Gratien, Saint-Maurice et Servon).

Former

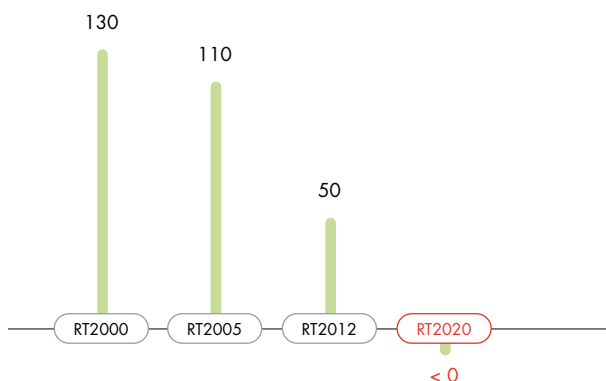
En partenariat avec le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT), le Sigeif a conçu et anime un module de formation destiné aux responsables énergie, environnement ou bâtiment. Cette formation a pour objectif d'identifier les enjeux financiers et environnementaux de l'énergie, de promouvoir la maîtrise de la demande d'énergie et les énergies renouvelables, ainsi que d'appréhender le nouveau contexte et les dispositifs réglementaires.

En mars 2011, une session d'information, à destination des cadres techniques et des élus, a été organisée par le Sigeif concernant les lots efficacité énergétique du groupement de commandes et le dispositif des certificats d'économies d'énergie (CEE).

PRESTATIONS D'ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE DU LOT 8
DU GROUPEMENT DE COMMANDES DU SIGEIF



BÂTIMENT : OBJECTIFS RÉGLEMENTAIRES DU GRENELLE (en kWh/m²/an)*



* Consommation exprimée en kWh d'énergie primaire par rapport à la surface hors œuvre nette (SHON) et incluant éclairage, chauffage, rafraîchissement, ventilation et eau chaude sanitaire.

Le Syndicat anime également des conférences énergie à l'occasion d'expositions ou lors de la Semaine du développement durable (Antony, Chaville et Montesson).

Promouvoir

Le Sigeif participe financièrement à l'aide à la décision (diagnostics thermiques, diagnostics de parc auto) et à l'acquisition (station GNV, vélos à assistance électrique pour le personnel communal). En 2011, le montant global s'est élevé à 27 870 euros.

Fournir de nouveaux outils

Le groupement de commandes de gaz naturel et d'efficacité énergétique mis en place par le Sigeif fournit une palette d'outils pour améliorer l'efficacité énergétique du patrimoine bâti, avec des prestations calibrées selon un cahier des charges précis et à des prix compétitifs, grâce à l'envergure de ce groupement (lire page 90). Afin de mieux répondre aux besoins des adhérents de plus en plus nombreux et aux attentes spécifiques, le Sigeif a adapté le cahier des charges pour les marchés 2012-2014.

Les différentes prestations, toutes indépendantes les unes des autres, sont réparties en deux lots.

LA CIBLE ESSENTIELLE : LES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE (SOBRIÉTÉ ET EFFICACITÉ)

Au travers des lois "Grenelle", la France s'est fixé pour 2020 des objectifs bien plus importants pour les économies d'énergie que pour les productions renouvelables.

Cet objectif essentiel n'est pas le plus difficile à atteindre, puisque le gisement d'économies d'énergie est plus important et plus rentable que toutes les autres sources d'énergie.

L'objectif fixé, en termes de production d'énergies renouvelables, repose sur plusieurs sources, la plus importante étant le bois-énergie, suivie de l'éolien et des agro-carburants.

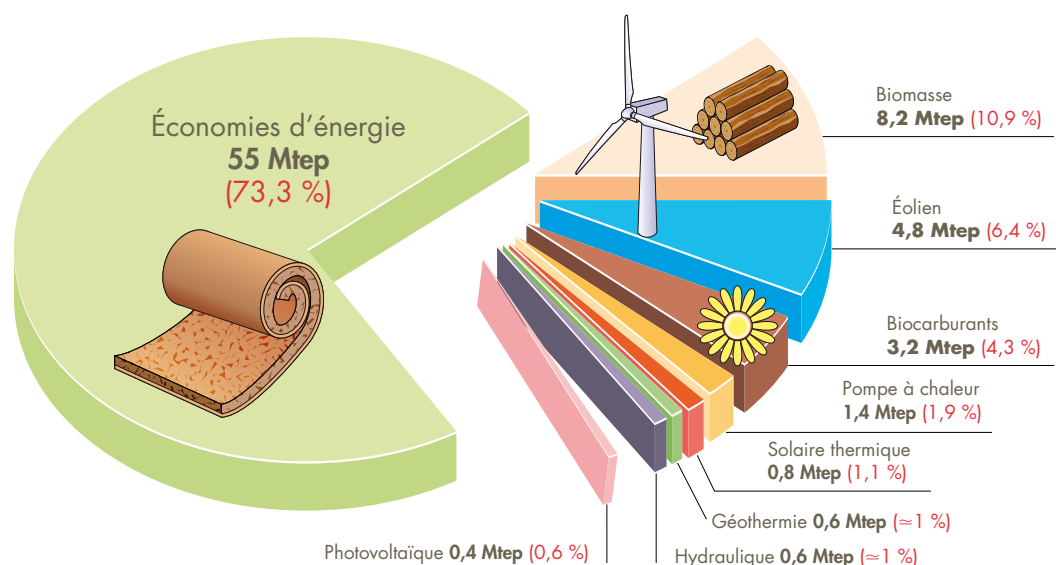
Le photovoltaïque n'occupe qu'une part marginale parmi les modes de production d'énergie considérés.

Le lot "patrimoine existant" vise, d'une part, à réaliser un état des lieux complet et, d'autre part, à déterminer la stratégie d'amélioration énergétique la plus pertinente. Le lot "projet neuf et rénovation" permet de s'assurer que la performance énergétique est prise en compte dès la programmation du bâtiment jusqu'à sa réception et au-delà.

Les nouveautés pour les marchés 2012-2014 concernent principalement :

- > Le diagnostic exploitation, qui permet d'apprécier le contenu d'un contrat en cours et son suivi par l'exploitant.
- > Le pré-diagnostic énergétique, qui offre une vision synthétique de l'état des lieux et des actions à engager en priorité sur le bâti et les installations consommatrices d'énergie.
- > L'audit énergétique, qui apporte un regard détaillé sur le bâti et les systèmes et propose deux scénarios, "Grenelle" et "facteur 4", détaillés et chiffrés finement, permettant ainsi de passer directement à la phase travaux.
- > L'étude de faisabilité chaufferie au bois, qui apporte l'ensemble des éléments technico-économiques validant la faisabilité d'une chaufferie au bois.
- > La formation des acteurs d'un chantier BBC (bâtiment basse consommation), afin de montrer l'importance de la coordination de tous les corps d'état et, ainsi, éviter les ruptures entre intervenants.

LES RÉELS ENJEUX ÉNERGÉTIQUES FRANÇAIS À L'HORIZON 2020



Le Sigeif, artisan d'une coopération franco-russe

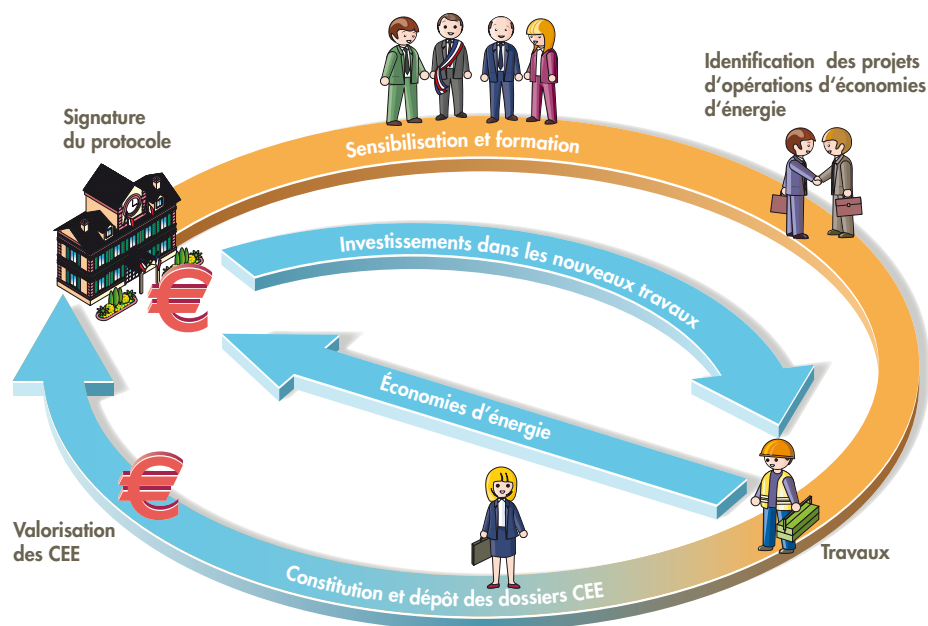
L'efficacité énergétique n'a pas de frontières. La signature d'un accord de coopération entre le Sigeif et la région de Kalouga (Russie), le 20 octobre 2011, en apportait la preuve. Le président, Jean-Jacques Guillet, et le directeur général, Christophe Tampon-Lajarriette, sont allés, le 21 octobre 2011, à Kalouga, capitale de la région éponyme, signer cet accord, que l'on peut qualifier d'historique, entre le plus important syndicat d'énergie de France et l'une des régions les plus industrialisées de Russie. Une coopération autour de trois axes : l'économie concessionnaire, l'efficacité énergétique dans les secteurs du gaz et de l'électricité – incluant

une réflexion particulière sur les réseaux intelligents, la problématique du raccordement et de la répercussion de son coût sur le consommateur.

À l'origine de ce partenariat, le premier du genre, le souhait de l'ambassade de France à Moscou de valoriser auprès des régions de la Fédération de Russie l'approche française en matière d'efficacité énergétique, au travers de l'expérience du Syndicat. Une démarche qui suivait la création, en décembre 2010, du "Centre franco-russe pour l'efficacité énergétique", dont Jean-Jacques Guillet est le coprésident français.



Ci-dessus, les délégations russe et française, le 21 octobre, à Kalouga. À droite : Jean-Jacques Guillet et Anatoli Artamonov, gouverneur de la région, après la signature du protocole d'accord de coopération entre le Sigeif et l'"oblast" de Kalouga.



Veille technologique et expérimentation

Le Sigeif exerce une veille permanente dans le domaine des technologies émergentes. L'intérêt est d'acquérir une expertise neutre et indépendante au travers de tests concrets, puis en diffusant le retour d'expérience auprès des communes.

La loi portant nouvelle organisation du marché de l'électricité (loi NOME) instaure, entre autres, l'obligation de capacité, c'est-à-dire l'obligation pour chaque fournisseur de mettre en œuvre les moyens d'ajustements (production ou effacement) suffisants pour couvrir la pointe de consommation de ses clients. Chaque fournisseur est donc responsabilisé dans son périmètre de clients sur le problème de la pointe, afin de sécuriser le système électrique et de limiter le recours aux moyens de production de pointe, chers et carbonés.

Depuis 2008, le Sigeif s'est penché sur cette problématique, avec son expérimentation de l'effacement diffus (report dans le temps des usages thermiques de l'électricité : chauffage et eau chaude sanitaire). Il a lancé en 2011 un projet d'expérimentation sur un bâtiment communal afin d'évaluer, en partenariat avec GrDF et la direction de la recherche de GDF Suez, le potentiel d'une autre technologie *smart grid* : l'éco-générateur.

L'éco-générateur fonctionne au gaz naturel et permet de produire de la chaleur pour le chauffage, l'eau chaude sanitaire et de l'électricité avec de très bons rendements. La production d'électricité est principalement auto-consommée ou réinjectée sur le réseau de distribution,

contribuant à l'équilibre de ce dernier. La généralisation de ce type de micro-cogénération pourrait donc contribuer à éviter le renforcement des réseaux.

Valoriser les certificats d'économies d'énergie

Après avoir testé, pendant la première période (2006-2009) du dispositif des certificats d'économies d'énergie (CEE), les deux modes de dépôt (cession à un obligé et dépôt en propre), le Sigeif a opté pour le partenariat avec un obligé.

Le conseil énergie partagé : pour les communes de moins de dix mille habitants

Afin de compléter la gamme de ses outils et actions d'accompagnement en matière d'efficacité énergétique, le Sigeif a répondu à un appel à projets de l'Ademe, qui le fait désormais partenaire d'un nouveau dispositif de conseil énergie partagé (CEP). Il s'agit de permettre à des communes de moins de dix mille habitants, qui ne disposent pas des ressources internes suffisantes, de bénéficier d'un dispositif mutualisé pouvant leur permettre d'élaborer une feuille de route et d'agir sur leur patrimoine pour réaliser des économies.

LE PRINCIPE DE FONCTIONNEMENT DU DISPOSITIF DES CERTIFICATS D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

En complément des économies d'énergie directes réalisées grâce aux travaux d'amélioration, les certificats d'économies d'énergie permettent de créer un véritable "cercle vertueux".

Suite à la publication d'un avis d'appel à projets de partenariat, six obligés se sont manifestés : EDF, GDF Suez, Total, Leclerc/Système U, Certinergy et GEO-PLC. Après analyse des propositions reçues, le Sigeif a retenu EDF, tant au vu des moyens dédiés au projet que de la valorisation financière proposée pour les CEE. Un protocole tripartite, d'une durée de trois ans, a été élaboré, puis validé par le Comité d'administration du 7 février 2011.

Ce protocole permet à la commune de bénéficier d'un accompagnement privilégié sur ses projets d'efficacité énergétique, de la prise en charge administrative du dossier de CEE et d'une valorisation très attractive et sécurisée de ses investissements en faveur de l'efficacité énergétique.

L'aspect novateur de ce partenariat tient notamment aux modalités de calcul de la valorisation financière. En effet, le prix unitaire de valorisation des CEE est défini selon une formule croissante avec le volume de CEE généré par l'ensemble des communes signataires. À chaque date anniversaire du protocole, ce prix est arrêté et calculé en fonction du volume de certificats réalisé à cette date et cumulé depuis l'entrée en vigueur du protocole. À l'expiration du protocole, une compensation financière est versée aux communes ayant suscité des CEE durant la première et la deuxième année du partenariat, afin de garantir le même prix unitaire de valorisation à l'ensemble des communes, et ce quelle que soit la date de dépôt de leurs certificats.

CEE : expérimentation du dépôt en propre finalisée

En 2011, le Sigeif a finalisé son expérimentation du dépôt en propre, en vendant, sur le registre national, les 17 GWh cumac* de CEE détenus sur son compte. Suite à l'avis positif de la commission énergie et environnement du Sigeif, le Comité d'administration a autorisé le président à effectuer toutes les opérations nécessaires à la vente des certificats.

Après s'être déclaré vendeur de CEE sur le registre national, le Sigeif a reçu plusieurs propositions, dont la meilleure a été acceptée. Le produit de la vente, environ 68 000 euros, a ensuite été reversé aux huit communes de l'expérimentation au prorata de leur apport et déduit d'une cotisation de 50 % revenant au Syndicat pour les diligences accomplies dans le cadre de l'accompagnement cinquième combustible et du dépôt des CEE.

EDF et le Sigeif liés par un protocole

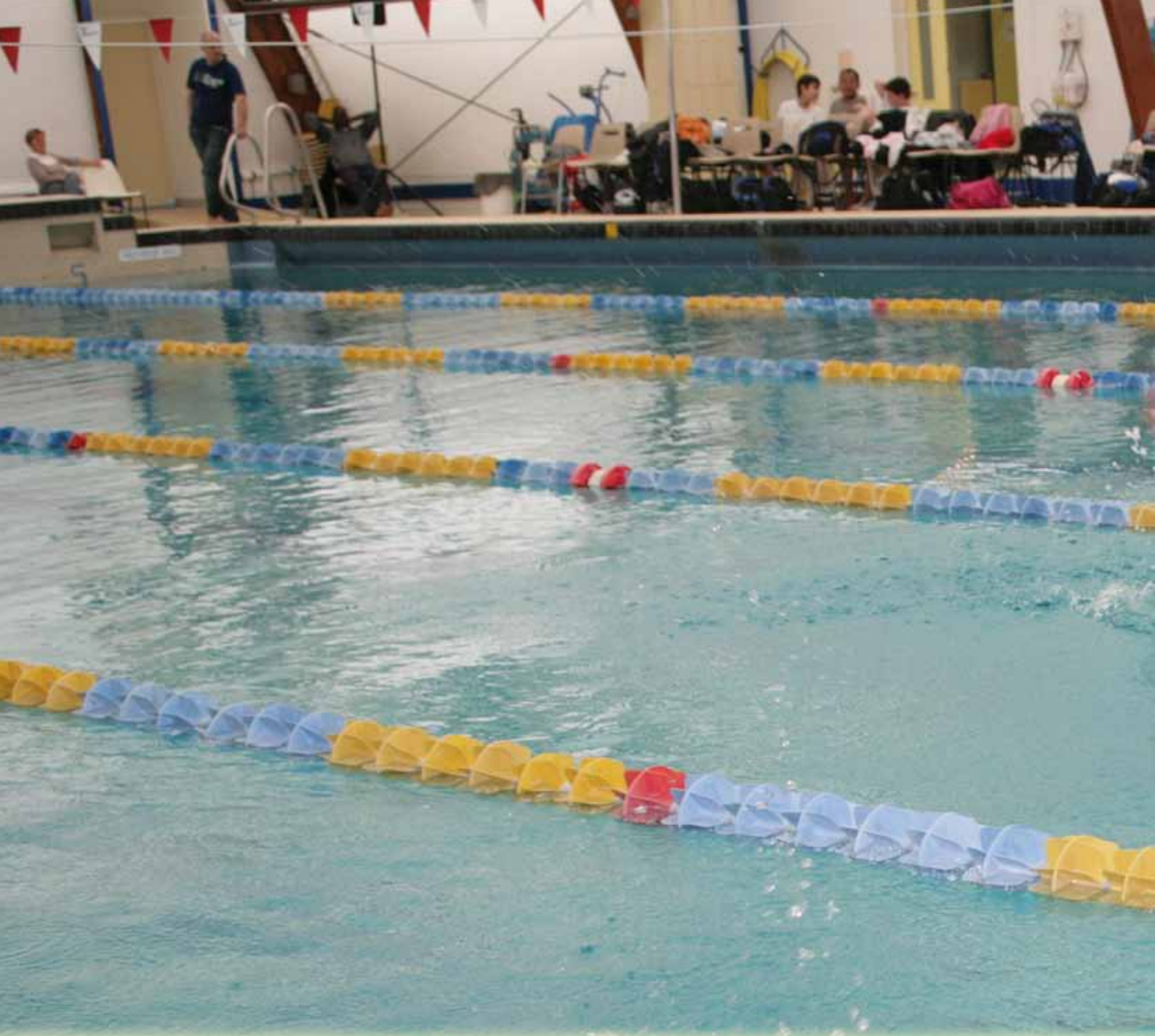
Dans le cadre du dispositif 2011-2013 des certificats d'économies d'énergie (CEE), le choix du Sigeif s'est porté sur un partenariat avec EDF, celui-ci étant "l'obligé" assurant la charge administrative liée à la gestion des dossiers, sécurisant de ce fait la valorisation des opérations de la collectivité.

Un partenariat de trois ans a été formalisé en un protocole tripartite Sigeif/EDF/collectivité, validé par le Comité d'administration du 7 février 2011.

Selon ce protocole, le Sigeif apporte non seulement une expertise neutre et indépendante, mais également sa connaissance des aspects réglementaires et opérationnels des CEE. EDF, pour sa part, offre une palette de son savoir-faire, en particulier une sensibilisation des décideurs territoriaux aux économies d'énergie, ainsi qu'une expertise pour identifier les gisements d'économies et les solutions les plus performantes.

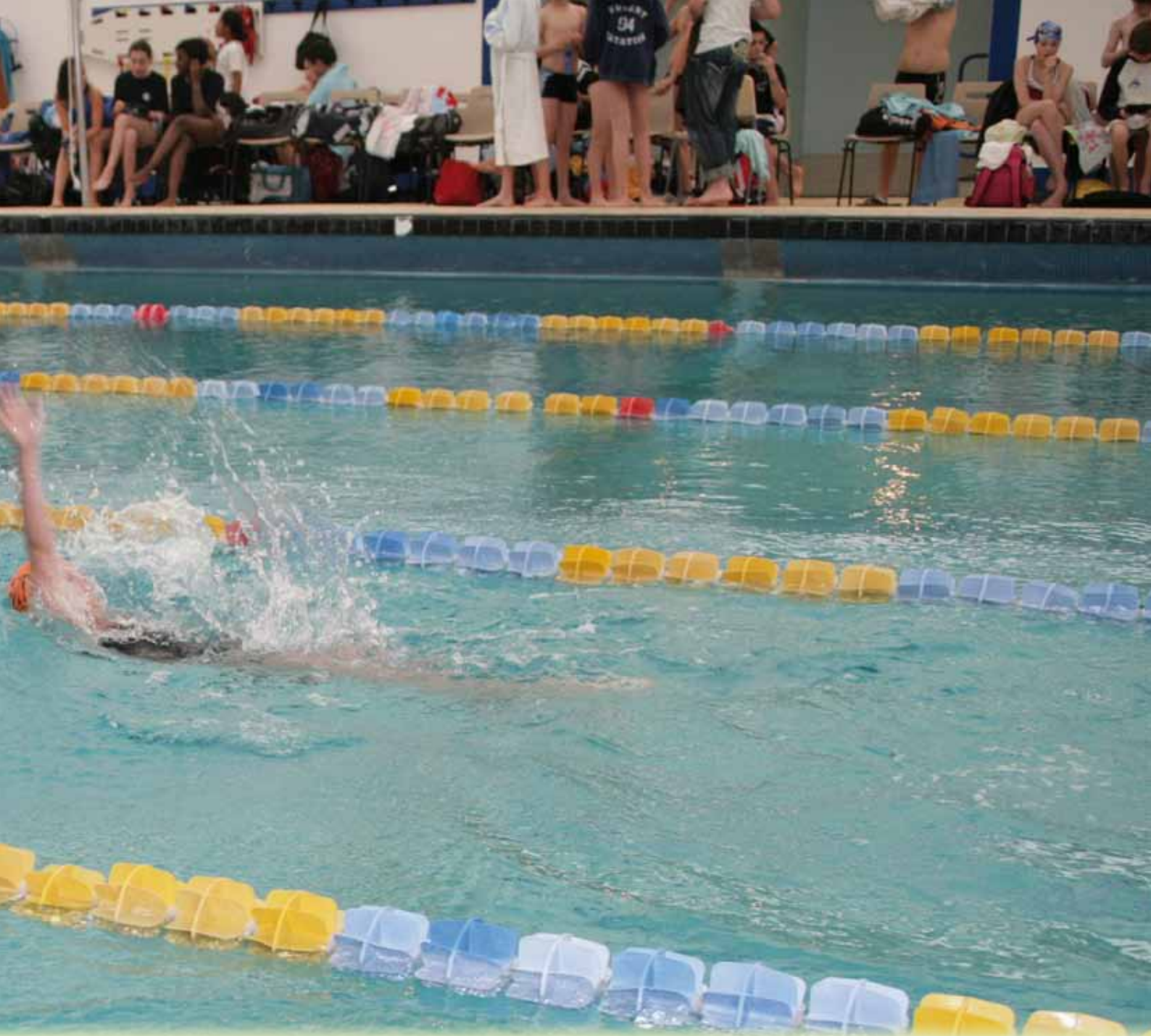
En 2011, cinquante-neuf collectivités ont signé le protocole et 6 GWh cumac de CEE ont été valorisés.

* Unité comptable retenue dans le dispositif français de certificats blancs ou certificats d'économies d'énergie, "cumac" signifie cumulé et actualisé. Il ne s'agit pas d'une unité d'énergie physique, mais d'une unité de comptabilité adaptée à un travail d'évaluation statistique.



7

Sigeif - Rapport d'activité 2011



**ACHETER LE GAZ
AUX MEILLEURES
CONDITIONS**

“ Parce que l’union fait la force, le Sigeif a mis en place et coordonne un groupement de commandes qui permet aux communes et personnes publiques franciliennes adhérentes de bénéficier de conditions avantageuses pour l’achat de gaz et de prestations énergétiques. ”

Réussite de l'appel d'offres 2010-2012

Dans le cadre du groupement de commandes qu'il a mis en place en 2004, le Sigeif a procédé à un appel d'offres européen pour l'achat de gaz naturel et de services d'efficacité énergétique relatif à la période 2010-2012. Une démarche qui se situe dans le sillage du succès obtenu par la précédente consultation : 7 à 11 % de gains, selon les lots, pour la période 2008-2010.

Achat de gaz naturel

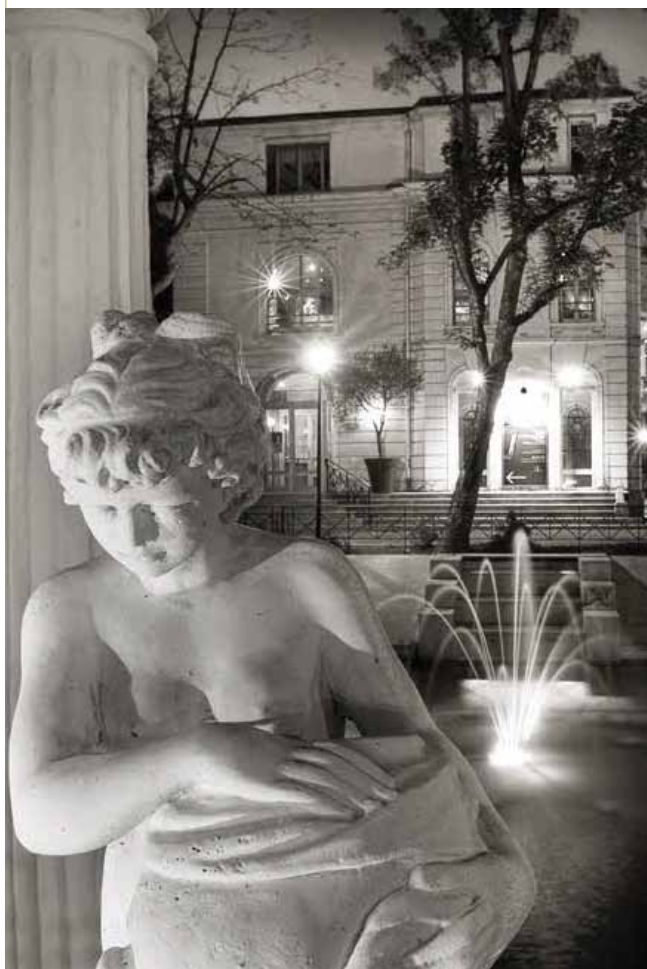
Ce troisième appel d'offres se conclut en avril 2010 par un résultat qui dépasse toutes les espérances : les contrats attribués permettent d'économiser 45 % par rapport aux tarifs réglementés, des gains très nettement supérieurs à ceux obtenus deux ans plus tôt. Au final, le volume d'énergie concerné par la consultation 2010-2012 se trouve valorisé à 43 millions d'euros, la valeur aux tarifs réglementés étant de 80 millions d'euros.

La nouvelle configuration du marché gazier résultant d'un formidable excédent de gaz sur les marchés a largement contribué à ce résultat exceptionnel.

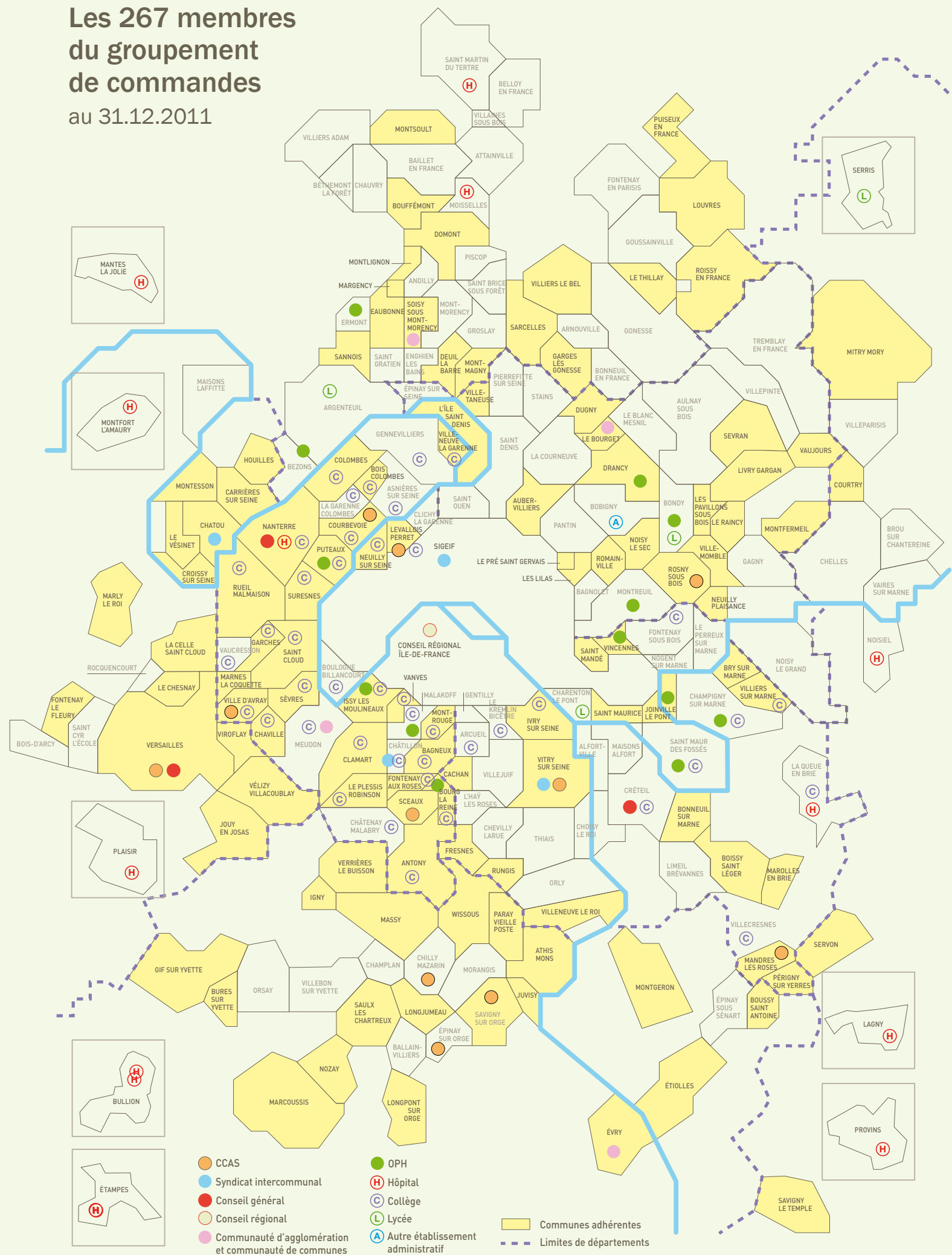
Le groupement de commandes a rassemblé, cette fois, deux cent trente-deux personnes publiques franciliennes : cent huit communes, deux conseils généraux (Hauts-de-Seine et Val-de-Marne), douze offices publics d'HLM, dix centres communaux d'action sociale (CCAS), cinq lycées, quatre-vingts collèges, huit hôpitaux et sept structures intercommunales. Soixante-deux nouveaux membres ont décidé de le rejoindre et de faire confiance au Syndicat pour choisir les meilleures propositions répondant aux besoins de leurs structures respectives.

La consultation concerne quelque trois mille sept cents sites de configurations diverses, mais d'une consommation totale annuelle estimée à 1 TWh, l'équivalent de la cargaison d'un méthanier.

Tous les fournisseurs actifs et agréés pour leur aptitude à délivrer du gaz sur le marché français aux clients



Les 267 membres du groupement de commandes au 31.12.2011



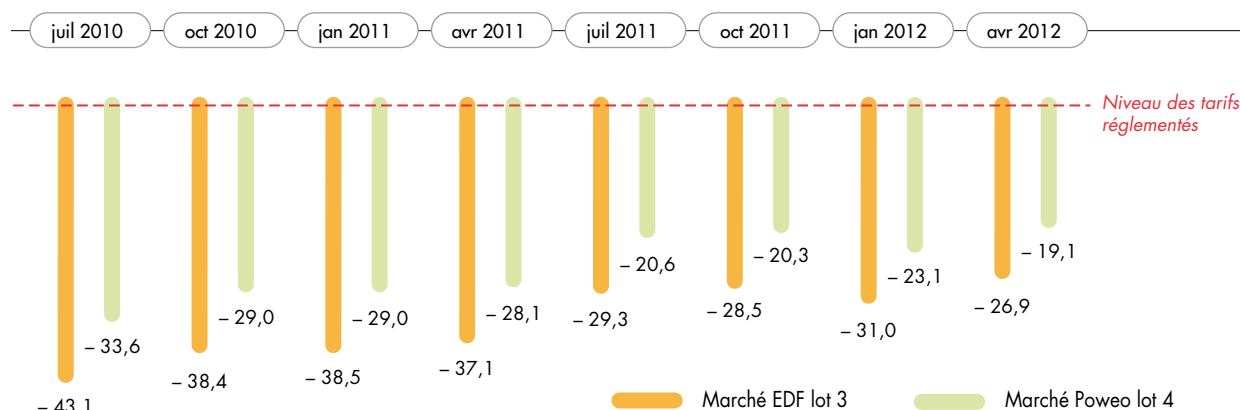
MITRY MORY
MAIRIE ANNEXE

77



ÉCART ENTRE LES PRIX DES MARCHÉS 2010-2012 DU SIGEIF ET LES TARIFS RÉGLEMENTÉS

(en % par rapport au niveau des tarifs réglementés)



publics assurant des missions d'intérêt général étaient autorisés à participer à la compétition, à savoir : Altergaz, Direct Énergie, EDF, Gas Natural, GDF Suez, Poweo et Tegaz (Total Énergie Gaz). Trois ont finalement été retenus : EDF, Poweo et Tegaz.

Deux contrats ont été attribués à EDF. Le premier concerne les sites des HLM chauffés collectivement et du grand stade nautique intercommunal de Châtillon-Malakoff, soit cent cinquante-cinq sites représentant 260 GWh par an. Le second porte sur les plus importants sites des autres membres du groupement relevant jusqu'à ce jour des tarifs réglementés : six cent quatre-vingt-dix sites et 500 GWh par an.

Le troisième contrat, remporté par Poweo, rassemble les sites ayant d'ores et déjà perdu le bénéfice des tarifs réglementés (sites mis en service depuis juillet 2007) : quatre cent quarante sites et 135 GWh par an.

Le quatrième contrat, revenu à Tegaz, concerne la fourniture en gaz de l'unité centrale thermique du centre d'accueil et de soins hospitaliers de Nanterre, consommant 40 GWh par an. D'une durée plus courte que les précédents, ce marché est arrivé à échéance en août 2011 et a ainsi fait l'objet d'une nouvelle procédure de consultation, au terme de laquelle Tegaz a de nouveau été attributaire de ce contrat.

Efficacité énergétique

Par ailleurs, deux contrats portant sur l'efficacité énergétique du patrimoine communal existant, ainsi que des projets neufs ou en réhabilitation lourde, ont été attribués respectivement à la société H3C et à la société Deltawatt, en groupement avec ICE.

Avec ces nouveaux outils, le Sigeif apporte sa pierre au renforcement des nouvelles politiques énergétiques locales répondant aux objectifs nationaux et européens de maîtrise de l'énergie.

Les prestations de ces marchés se font à la commande et en fonction des besoins. Fin 2011, trois cent quarante et une prestations avaient été commandées pour le marché "patrimoine existant" et cinquante-sept pour le marché "projets neufs ou en réhabilitation lourde".



8

Sigeif - Rapport d'activité 2011



**COMMUNIQUER POUR
UN MEILLEUR SERVICE**

“Savoir-faire et faire savoir : le Syndicat, plaque tournante entre les instances nationales, communautaires et communales, accorde une importance toute particulière au dynamisme de sa communication et aux actions de sensibilisation auprès des collectivités et du grand public.”

Le devoir d'informer

Dans un paysage énergétique où l'information circule en temps réel, il est impératif que chacun puisse disposer de l'ensemble des éléments pour bien comprendre l'importance des enjeux d'aujourd'hui.

Le Sigeif fournit aux communes les données et informations qui les aident à s'adapter aux changements et à aborder dans les meilleures conditions les mutations en cours ou à venir. À cette fin, le Syndicat s'appuie sur plusieurs supports, dont le présent rapport d'activité est une illustration. Leur pérennité, maintenant acquise, garantit la permanence de l'information délivrée. De ce point de vue, le rôle du Syndicat revêt deux aspects :

- > Se faire l'écho des requêtes communales auprès des autorités nationales et communautaires.
 - > Restituer, à partir de ses éléments fondateurs, le nouveau paysage énergétique qui s'est mis en place.
- Il s'agit également, pour le Sigeif, de répondre aux attentes et interrogations des communes, d'offrir, en particulier à leurs élus, tous les éléments nécessaires à la bonne compréhension de l'environnement, de plus en plus complexe, qui est le leur.

La lettre d'information “RéseauxÉnergie”

Parmi les sujets de *RéseauxÉnergie* de l'année 2011 : la catastrophe du 11 mars à Fukushima et ses répercussions, notamment sur le devenir du nucléaire mondial et la sûreté des installations françaises, “l'âge d'or” du gaz naturel, l'actualité d'EDF et de GDF Suez sur le plan national et mondial, la maîtrise de l'énergie et le “cinquième combustible”, le changement climatique et la conférence de Durban sur le climat.

Le site www.sigeif.fr

Lancé en 1999, et remanié en 2004, le site Internet du Sigeif s'enrichit régulièrement de nouveaux documents et informations, présentés dans une version toujours plus vivante et interactive.

Repensé de A à Z depuis la fin 2009, aussi bien sur le plan graphique qu'en termes d'arborescence, de contenu, d'organisation de l'information, le site répond en premier lieu à un souci de clarté et de lisibilité. Habillées de gris et rouge, ses pages s'affichent sur un fond blanc qui améliore le confort de lecture. Le menu s'articule autour des thématiques majeures de la vie du Syndicat et du paysage énergétique (rappel historique du Sigeif, missions, achat énergie gaz...).

En cliquant sur l'un ou l'autre de ces thèmes, le menu détaillé de la rubrique s'affiche, avec toutes les sous-rubriques.

L'espace adhérents permet aux délégués et aux services des communes adhérentes, munis d'un identifiant et d'un mot de passe, de consulter l'agenda ou de télécharger les dossiers du Comité ainsi que les éléments de calcul des redevances d'occupation du domaine public. Il permet, en outre, de télécharger l'intégralité du dossier d'adhésion au nouveau dispositif des CEE 2011-2013 du Sigeif et, pour chaque commune, les plans des réseaux de gaz et d'électricité.

Le nouveau site répond aux normes légales d'accessibilité les plus rigoureuses pour les personnes mal voyantes et les seniors. Comme il est évolutif, d'autres nouvelles fonctionnalités sont prévues pour 2012 .

“Gaz à tous les étages”, l'expo qu'il ne fallait pas manquer

“Gaz à tous les étages, la naissance du confort (1850-1920)”. Les élus du Sigeif ont eu, le 15 septembre 2001, la primeur d'une rétrospective exceptionnelle de l'apparition du gaz dans les foyers parisiens. Un bouleversement bénéfique qui a transformé la manière de vivre et le bien-être des Français.

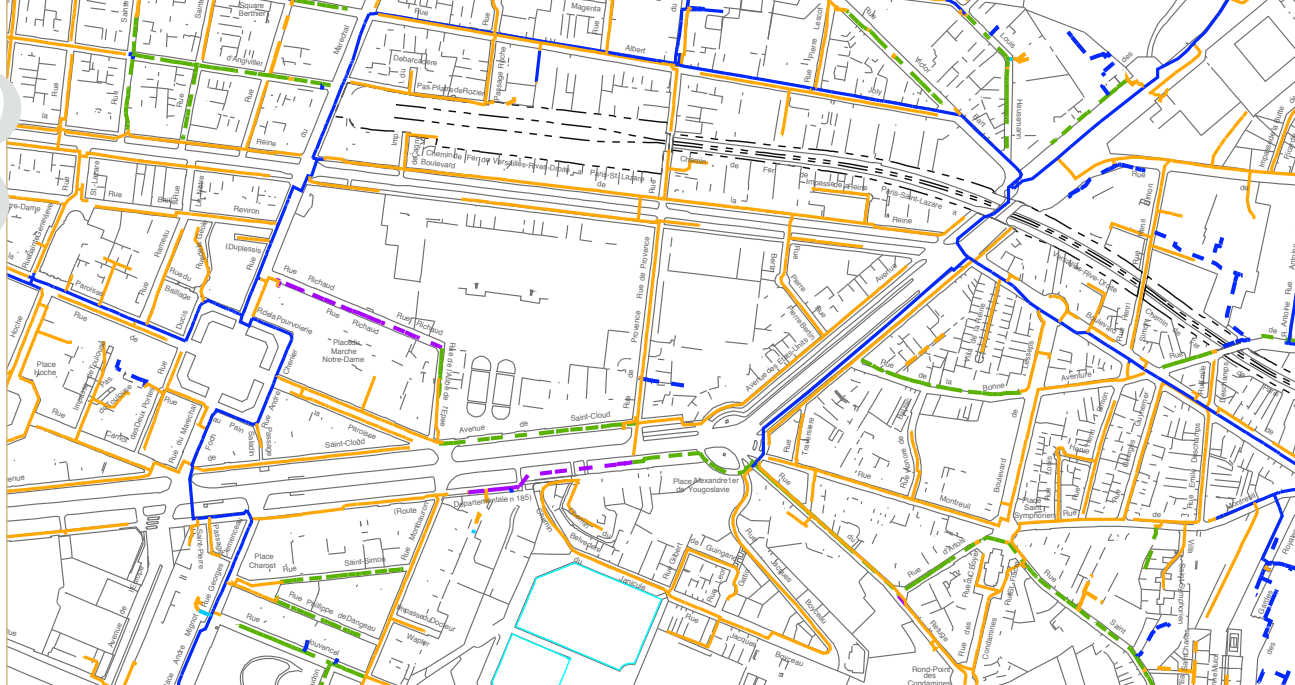


Organisée à la bibliothèque Forney, Hôtel de Sens à Paris, par les associations Copagaz (Conservation du patrimoine gazier) et Afegaz (La flamme européenne du gaz), subventionnée par le Sigeif, cette exposition – qui s'est prolongée jusqu'au 28 janvier 2012 – retraçait toutes les étapes de la révolution ménagère provoquée

par l'arrivée du gaz de ville, dans laquelle le Syndicat intercommunal, qui allait devenir le Sigeif, joua l'un des premiers rôles.

Le visiteur était convié, entre autres, à une promenade dans les pièces reconstituées d'un appartement de 1900, avec éclairage au gaz, baignoire équipée de son brûleur, chauffe-bain, appareil de chauffage et, même, sèche-cheveux raccordé au gaz.

Le tout accompagné de cinquante affiches anciennes et originales, issues en grande partie de la collection de la bibliothèque Forney, illustrant l'époque héroïque de la petite flamme bleue.



Les plans des réseaux de gaz et d'électricité sont téléchargeables sur l'espace adhérents du site Internet du Syndicat : www.sigeif.fr

L'information des adhérents au groupement de commandes de gaz et d'efficacité énergétique

Parallèlement à sa mission principale, pour laquelle il a été mandaté par les membres du groupement de commandes, portant sur la passation des marchés de gaz naturel et d'efficacité énergétique, le Sigeif assure une mission d'information en tant que coordonnateur.

Ce rôle, essentiel dans un domaine relativement complexe et, en tout cas, nouveau pour les élus et personnels des collectivités, se traduit par une communication préalable au lancement de l'appel d'offres, s'ordonnant autour de l'ensemble des aspects techniques, économiques et juridiques du dossier.

Par ailleurs, le Sigeif est l'interlocuteur naturel des membres du groupement pour toutes les questions qu'ils pourraient se poser sur l'exécution des marchés attribués.

L'espace adhérents du site Internet du Sigeif permet par ailleurs aux membres du groupement de commandes d'accéder aux pièces de marché et aux tableaux trimestriels des prix de la fourniture de gaz.

Sensibiliser les élus et le grand public

Les journées thématiques d'information

Afin de resserrer encore plus les liens avec ses communes adhérentes et leurs élus, le Sigeif organise régulièrement des journées spécifiques d'information. Celles-ci portent sur un thème précis, retenu en fonction de l'actualité et de l'intérêt particulier qu'il présente pour des acteurs soucieux de la bonne gestion du service public du gaz et de l'électricité. La dernière de ces journées, qui s'est tenue le 15 novembre 2010, dans le cadre prestigieux du palais du Luxembourg, avait pour thème : "Le système énergétique français à la recherche de nouveaux équilibres".

Des conférences ciblées "développement durable"

Tout au cours de l'année, le Syndicat anime des conférences "énergie" à l'occasion d'expositions ou lors de la Semaine du développement durable. Ces réunions ont notamment pour objectif de sensibiliser les particuliers, à l'origine de plus de la moitié des émissions de gaz à effet de serre.

Annexes

- > Membres du Comité d'administration,
au 31 décembre 2011
- > Recueil des actes administratifs
- > Longueur des réseaux et consommations
de gaz et d'électricité dans les communes
adhérentes du Sigeif

Membres du Comité d'administration des cent quatre-vingt-quatre communes adhérentes du Sigeif, au 31 décembre 2011

Titulaire - *Suppléant*

Alfortville Laurence Cerchiari <i>Ari Golpinar</i>	Bouffémont Gilles Belloin <i>Jean-Luc Rouland</i>	Colombes Patrick Chaimovitch <i>Kamel Bouhaloufa</i>	Garges-lès-Gonesse Pierre Galland <i>Gérard Lenain</i>
Andilly Jean Bruxer <i>Claudine Sirvent</i>	Boulogne-Billancourt Pierre-Antoine Mathieu <i>Mathieu Barbot</i>	Courbevoie Jacky Bauer <i>Éric Cesari</i>	Gennevilliers Mohamed Bellouch <i>Olivier Mériot</i>
Antony Christian Hezode <i>Maryse Lemmet</i>	Bourg-la-Reine Sébastien Van Pradelles <i>Thierry Sergent</i>	La Courneuve Jean-Luc Bouaziz <i>Razika Kerchouni</i>	Gentilly Fatah Aggoune <i>Nama Camara</i>
Arcueil Sophie Labrousse <i>Patrice Wolff</i>	Le Bourget Gérard Dilien <i>Catherine Riou</i>	Courtry Patrick Perin <i>Philippe Laurent</i>	Gonesse Marc Anicet <i>Olivier Boissy</i>
Argenteuil Philippe Doucet <i>Guillaume Ouedraogo</i>	Boussy-Saint-Antoine Sylvine Barraban <i>Clovis Gratien</i>	Créteil Jean-François Dufeu <i>Alain Dukan</i>	Goussainville Anita Mandigou <i>Abdel-Krim Bourakba</i>
Arnouville Alain Durand <i>Jean Sarbach</i>	Bry-sur-Marne Emmanuel Gilles de la Londe <i>Thomas Aubron</i>	Croissy-sur-Seine Olivier Moussaud <i>Éric Bouvet</i>	Groslay Yann Alexandre <i>Sergio Albarello</i>
Asnières-sur-Seine Josiane Fischer <i>Luc Tessier</i>	Cachan Samuel Besnard <i>Joël Fraud</i>	Deuil-la-Barre Daniel Mary <i>Jean Legendre</i>	L'Hay-les-Roses Christian Chaïa <i>Gérard Delacour</i>
Attainville Dominique de Sutter <i>Philippe Journet</i>	Carrières-sur-Seine Jean-Pierre Valentin <i>Michel Millot</i>	Domont Jeannine Claquin <i>Christine Barkatz-Reddet</i>	Igny François Payne <i>Yves Lacour</i>
Aubervilliers Bernard Vincent <i>Hugues Marcelin Kanda</i>	La Celle-Saint-Cloud Jean-Claude Teyssier <i>Michelle Barbaro</i>	Drancy Jean-Pierre Braisne <i>Annie Gosset</i>	L'Île-Saint-Denis Pierre Vacant <i>Sophie Mariotte</i>
Aulnay-sous-Bois Marc Morel <i>Bruno Defait</i>	Champlan Michel Egret <i>Jean-Michel Daniel</i>	Dugny Michel Clavel <i>Michel Adam</i>	Issy-les-Moulineaux Marie-Auguste Gouzel <i>Nathalie Pitrou</i>
Bagneux Michel Pautrat <i>Jean-Marc Besson</i>	Charenton-le-Pont Sylvain Drouville <i>Benoît Gailhac</i>	Eaubonne Nathalie Dessemond <i>Gilles Thuillier</i>	Ivry-sur-Seine Nicolas Rameau <i>Rogério Machado</i>
Bagnole Daniel Bernard <i>Brahim Benramdan</i>	Châtenay-Malabry Jean-Pierre Candet <i>Jean-Louis Ghiglione</i>	Enghien-les-Bains Xavier Caron <i>Dominique Ricolfi-Bouville</i>	Joinville-le-Pont Patrice Gentric <i>Chantal Durand</i>
Baillet-en-France Cathy Gourdain <i>Christiane Aknouche</i>	Châtillon Jean-Pierre Schosteck <i>Hervé Dijonneau</i>	Épinay-sous-Sénart Eric Viala <i>Yahi Belkacem</i>	Jouy-en-Josas Jean-Jacques Lorriot <i>Virginie Bâcle</i>
Ballainvilliers Gérard Couté <i>Marc Vivien</i>	Chatou Jean-Louis Boulègue <i>Patrice Lechevalier</i>	Épinay-sur-Seine Denis Redon <i>Ramej Kassamaly</i>	Le Kremlin-Bicêtre Pascal Monteil <i>Pierre Mercadier</i>
Belloy-en-France Cécile Simon <i>Stéphane Silberman</i>	Chauvry Jean Delignières <i>Xavier Vandenaeweële</i>	Ermont Gérard Pénichost <i>Damien Parent</i>	Levallois-Perret Sophie Deschiens <i>Bertrand Percie du Sert</i>
Béthemont-la-Forêt Gérard Wagentrutz <i>Claude Poullart</i>	Chaville Jean-Jacques Guillet <i>François-Marie Pailler</i>	Fontenay-aux-Roses Gérard Mahé <i>Jean-François Dumas</i>	Les Lilas Pierre Stoeber <i>Jacques Larouzée</i>
Le Blanc-Mesnil Gérard Boissel <i>Claude Brouillard</i>	Chelles Michel Le Bescond <i>Cécile Goutmann</i>	Fontenay-en-Parisis Jacques Seynhaeve <i>Michel Magne</i>	Limeil-Brévannes Michel Le Goïc <i>Nicole Charbonnier</i>
Bobigny Alice Magnoux <i>Daniel Lafon</i>	Le Chesnay Louis-Marie Soleille ⁽¹⁾ <i>Bruno Lafont</i> ⁽²⁾	Fontenay-le-Fleury Alain Sanson <i>Gabriel Ruch</i>	Livry-Gargan Georges Guilbert <i>Marthe Guez</i>
Bois-Colombes Jacky Sneessens <i>Henri Vincent</i>	Chevilly-Larue Jean Garric <i>Marc Delorme</i>	Fontenay-sous-Bois Anne-Marie Xamseu <i>Jean-Luc Carrier</i>	Longjumeau Jacques Lepeltier <i>Sandrine Gelot-Rateau</i>
Boissy-Saint-Léger Roger Guillemard <i>Claude Poirier</i>	Chilly-Mazarin Hugues Raucy <i>Henri Fiori</i>	Fresnes Jean-Pierre Thellier <i>James Veston</i>	Louvres Pierre Ricoeur <i>Magali Joubert</i>
Bondy Sébastien Clec <i>Jamal Ammour</i>	Choisy-le-Roi Bernard Athéa <i>Patrice Digué</i>	Gagny Jean-Louis Gueguen <i>Robert Richard</i>	Maisons-Alfort Christophe Brun <i>Stéphane Chaulieu</i>
Bonneuil-en-France Claude Bonnet <i>Jean-Luc Herkat</i>	Clamart Vincent Gazeilles <i>Marie-Jeanne Loubaki Babouta</i>	Garches Jean-Jacques Boulanger <i>Jean-Marc Filias</i>	Maisons-Laffitte Bernard Laugier <i>Claude Kopelianskis</i>
Bonneuil-sur-Marne Annie Margueritte <i>Jean-Paul Enza</i>	Clichy-la-Garenne Régis Lang <i>Catherine Alfarroba</i>	La Garenne-Colombes Philippe Juvin <i>Geneviève Gaillabaud</i>	Malakoff Pierre Avril <i>Gilbert Nexon</i>

Mandres-les-Roses Jean-Marc Verdier Philippe Boyadjian	Noisy-le-Sec Marie-Rose Harenger Christophe Delporte-Fontaine	Saint-Cyr-l'École Jean-Paul Brame Dana Solecki	Vauresson Éric Flamand Henri de Nonneville
Marcoussis Olivier Thomas Jean-Pierre Domenjoz	Nozay Claude Hurbin Christian Fournès	Saint-Denis Francis Langlade Nadia Ghassab	Vaujours Dominique Bailly Michel Ringressi
Margency Christian Denis Roger Géhin	Orly Ghislaine Patry Geneviève Bonnisseau	Saint-Gratien Emmanuel Jean Jacques Dorothee Muller	Vélizy-Villacoublay Jean-Claude Guignard Daniel Ciret
Marnes-la-Coquette Emmanuel Feltesse Jean-Pierre de Bruyère	Orsay Catherine Gimat Marie-Pierre Digard	Saint-Mandé Paul Desvaux Jean-Charles Bauduin	Verrières-le-Buisson Daniel Recouvreur Jean-Louis Delort
Marolles-en-Brie Jean-Jacques Debernard Michel Hubert	Pantin Philippe Lebeau Mehdi Yazï-Roman	Saint-Martin-du-Tertre Daniel Barres Claude Rameaux	Versailles Hubert Ulrich François Lambert
Massy Pierre Valette Gérard Mavian	Les Pavillons-sous-Bois Serge Carbonnelle Christiane Sauquet	Saint-Maur-des-Fossés Jacques-Nicolas De Weck Jean Plagne	Le Vésinet Bernard Conte Jacques de Matteis
Meudon Jean-Michel Juilliard Élizabeth Cheynier	Périgny-sur-Yerres Jean-Yves Jeannes Daniel Perrau	Saint-Maurice Nelly D'Haene Benoît Woessmer	Villaines-sous-Bois Jean-Claude Chateaux Françoise Vallois
Mitry-Mory Guy Daragon Yves Sirot	Le Perreux-sur-Marne Jean-Jacques Garron Jean Cuvillier	Saint-Ouen Alain Rouault Rémi Fargeas	Ville-d'Avray Guillaume Boutin Gilles Stéhelin
Moisselles Nicolas Pradines Gaston de Medina	Pierrefitte-sur-Seine Christian Goulard Aurélien Berthou	Sannois Dominique Gaubert François Lamarche	Villebon-sur-Yvette Jacques Fantou Daniel Sirot
Montesson Jean-Yves Galet Christian Flauzac	Piscop Dominique Tintillier Élias Sempere	Sarcelles Jean-Pierre Passe-Coutrin Antoine Espiasse	Villejuif Sophie Taillé-Polian Sylvie Thévenot
Montfermeil Ali Aissaoui Malgorzata Dudek	Le Plessis-Robinson Bernard Foisy Élisabeth Dubois	Saulx-les-Chartreux Annie Rouer Pascal Franceschi	Villemomble Guy Deschamps Jacques Delobelle
Montlignon Jacques Dilly Pierre Lambert	Le Pré-Saint-Gervais Jean-Luc Decobert Saïd Sadaoui	Sceaux Jean-Pierre Riotton Hervé Audic	Villeneuve-la-Garenne Raphaël Léger Pascal Mottais
Montmagny Bernard Massot Mireille Benattar	Puiseux-en-France Daniel Petitprez Bernard Besançon	Servon Fabrice Piocelle-Cornillion Joëlle Claveric	Villeparisis Jean-Claude Poupet Édith Boclet
Montmorency Patrice Foglia Adélaïde Piazzi	Puteaux Joëlle Ceccaldi Robert Bernasconi	Sevran Bernard Portel Jean-Pierre Laborde	Villepinte Jean-Marc Naumovic Daniel Palcy
Montreuil Lionel Vacca Sébastien Peigney	Le Raincy Salvatore Fichera Roger Bodin	Sèvres François Chavatte Serge Patry	Villetaneuse Dominique Sauvage Éric Mambole
Montrouge Muriel Gibert Pierre François	Rocquencourt Claude Bobet Franck Lafaurie	Soisy-sous-Montmorency François About Bernard Vignaux	Villiers-Adam Bruno Macé Jean-Paul Hunault
Montsoul Geneviève Raisin Laurence Boistard	Roissy-en-France Marie-Sylvaine Navillod Jean-Pierre Ducas	Stains Claudine Burette Benjamin Sepo	Villiers-le-Bel Daniel Auguste Jamil Raja
Morangis Michel Becquet Hervé Huchon	Romainville Marie-Hélène Logiou Marcel Trasi	Suresnes Amirouche Laïdi Guillaume Boudy	Vincennes Robert Maccou Éric Bensoussan
Nanterre Zaccharia Ben Amar Ghislaine Quilin	Rosny-sous-Bois Claude Chiabrando Ninette Smadja	Thiais Pierre Segura Alain Grindel	Viroflay Jean-Michel Issakidis Jane-Marie Hermann
Neuilly-Plaisance Serge Vallée Pierre Facon	Rueil-Malmaison Philippe Langlois d'Estaintot Jean-Pierre Didrit	Le Thillay Vincent Mathurina Chantal Tesson	Vitry-sur-Seine Roger Lodiot Marc Cabanes
Neuilly-sur-Seine Jacques Pirson Virginie Klein	Rungis Patrick Leroy Patrick Attard	Tremblay-en-France Éric Alligner Gabriella Thomy	Wissous Christian Caristan Eugène Gougeon
Nogent-sur-Marne Philippe Sajhau Jean-Paul Lagille	Saint-Brice-sous-Forêt Roger Gagne Chantal Nedellec	Vaires-sur-Marne Jean-Paul Bourre Jean-Loup Filiette	(1) Remplacé en 2012 par Bruno Lafont (2) Remplacé en 2012 par Denis Genouville
Noisy-le-Grand Sylvain Szymanski Frédérique Denis	Saint-Cloud Hervé Soulié Abdel-Ilah Azmi	Vanves Bernard Gauducheau Françoise Djan	

Recueil des actes administratifs, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011

Affaires générales

Comité d'administration du 7 février 2011

- > Frais d'inscription des élus du Syndicat participant aux congrès, colloques et manifestations diverses organisés par les organismes associatifs auxquels adhère le Syndicat.
- > Frais de représentation du président et du directeur général.
- > Budget primitif 2011.
- > Rapport de contrôle de la concession de distribution publique d'électricité portant sur 2008 et 2009.
- > Avenants n^{os} 15 et 20 aux conventions de concession pour le service public de la distribution d'électricité et de gaz actant l'adhésion effective de la commune de Rocquencourt (78), depuis le 6 décembre 2010 (deux délibérations).
- > Mise en place, pour le compte des communes adhérentes, du dispositif de collecte et de contrôle de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCFE).
- > Dispositif "certificats d'économies d'énergie" proposé pour la deuxième période 2011-2013.
- > Subvention à l'Association française du gaz Île-de-France (AFG IDF).
- > Actualisation de la convention type "Accompagnement selon la démarche du cinquième combustible".

Comité d'administration du 27 juin 2011

- > Compte administratif 2010.
- > Compte de gestion 2010 présenté par le receveur du Syndicat.

- > Aide d'urgence en Haïti et programme de coopération décentralisée au Bénin.
- > Accord-cadre de coopération avec la région de Kalouga (Fédération de Russie).
- > Mise en place, pour le compte de la commune de Marnes-la-Coquette, du dispositif de collecte et de contrôle de la TCFE.
- > Convention de rétrocession de portions de canalisations de gaz hors service à la commune de Vitry-sur-Seine : rue du Château et avenue Croizat.
- > Adhésion de la commune de Bois-d'Arcy (78) pour les deux compétences gaz et électricité.
- > Avenants n^{os} 16 et 21 aux conventions de concession pour le service public de la distribution d'électricité et de gaz actant l'adhésion effective de la commune de Brou-sur-Chantereine (77), depuis le 11 avril 2011 (deux délibérations).
- > Réponse à l'appel à projets de l'Ademe pour le conseil en énergie partagé en Île-de-France.
- > Vente des certificats d'économies d'énergie déposés en propre.

Comité d'administration du 26 septembre 2011

- > Versement aux communes adhérentes à la compétence électricité de la redevance R2 2011.
- > Délégation au président, en application de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales (servitude 64 bis, rue de Monceau).
- > Budget supplémentaire 2011.
- > Fixation du coefficient multiplicateur de la TCFE.
- > Prise en charge d'invitations à une exposition sur l'histoire de l'industrie gazière. Attribution d'une subvention à l'association hébergeant l'exposition.

> Convention de rétrocession d'une portion de canalisation de gaz hors service à la commune de Clichy-la-Garenne, rue du Landy.

> Convention de rétrocession de portions de canalisations de gaz hors service à la commune de Vaires-sur-Marne : rue Paul-Algis, place Victor-Hugo, avenue Jean-Jaurès, boulevard de Lorraine et place de la République.

> Convention particulière 2012-2014 entre le Sigeif et ERDF relative à l'intégration des ouvrages dans l'environnement, dans le cadre de la convention pour le service public de la distribution d'énergie électrique.

Comité d'administration du 12 décembre 2011

> Orientations budgétaires 2012.

> Décision modificative du budget 2011.

> Convention d'adhésion au service prévention hygiène et sécurité du travail du centre interdépartemental de gestion (CIG) de la petite couronne d'Île-de-France.

> Liste définitive des communes pour la collecte de la TCFE.

> Rapport de contrôle de la concession de distribution publique de gaz portant sur 2009.

> Avenant n° 22 à la convention de concession pour le service public de la distribution de gaz, modifiant le cahier des charges.

> Expérimentation d'un éco-générateur avec GrDF.

> Avenant n° 2 à la convention cadre entre le conseil général du Val-de-Marne et le Sigeif dans le cadre de l'enfouissement des lignes électriques aériennes.

Élections

Comité d'administration du 7 février 2011

> Représentants du Sigeif au sein de la commission consultative des services publics locaux pour la distribution du gaz et de l'électricité.

> Désignation des représentants du Sigeif au sein de l'association Syncom.

Comité d'administration du 27 juin 2011

> Élection d'un vice-président.

Gestion du personnel

Comité d'administration du 7 février 2011

> Frais d'inscription et de mission des fonctionnaires syndicaux participant aux congrès, colloques et manifestations diverses organisés par les organismes associatifs auxquels le Syndicat adhère.

Comité d'administration du 27 juin 2011

> Application de la prime de fonction et de résultat aux agents appartenant au cadre d'emploi des attachés.

> Application de l'indemnité de performance et de fonction aux ingénieurs en chef.

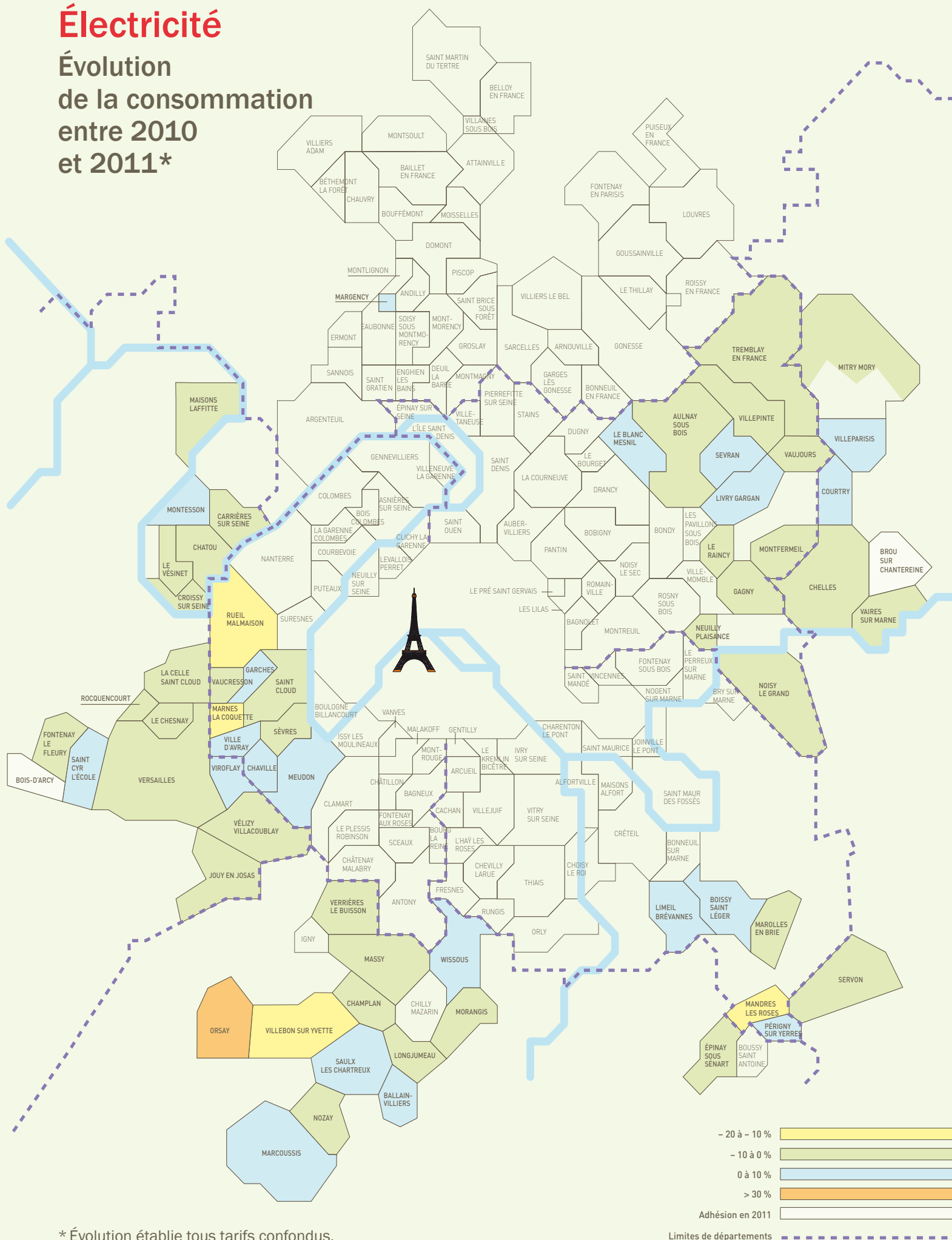
> Création d'un poste de rédacteur chef. Suppression de deux postes d'adjoints techniques.

Comité d'administration du 12 décembre 2011

> Autorisation de pourvoir un emploi permanent par un agent contractuel, en référence à l'article 3, alinéa 5 de la loi du 26 janvier 1984.

Électricité

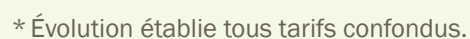
Évolution
de la consommation
entre 2010
et 2011*



* Évolution établie tous tarifs confondus.

Limites de départements

Évolution de la consommation entre 2010 et 2011*



Limites de départements

ÉLECTRICITÉ

Longueur des réseaux et consommation dans les communes adhérentes du Sigeif

	Consommation d'électricité (en GWh)								
				2011			2010		
	Population au 31.12.2011	Longueur des réseaux 2011	(en m) 2010	Nombre de clients*	Consom- mation totale*	Dont offres de marché*	Nombre de clients	Consom- mation totale*	Dont offres de marché**
SEINE-ET-MARNE									
Brou-sur-Chantereine****	4 214	23 452	-	1 944	12,2	1,0	-	-	-
Chelles	53 090	337 116	336 046	23 986	209,5	20,4	23 807	214,7	18,7
Courtry	6 102	54 765	54 470	2 416	24,0	2,6	2 395	23,6	0,7
Mitry-Mory***	7 234	124 694	123 918	3 402	131,5	39,3	3 373	135,2	38,3
Servon	2 991	47 182	47 105	1 348	17,1	0,9	1 332	17,9	0,4
Vaires-sur-Marne	12 203	69 339	69 123	5 883	44,0	2,1	5 791	45,1	0,5
Villeparisis	24 321	137 445	137 295	11 382	97,9	5,7	11 127	96,3	1,7
Total	110 155	793 993	767 957	50 361	536,2	72,1	47 825	532,9	60,3
YVELINES									
Bois d'Arcy****	13 841	76 539	-	6 267	72,5	12,3	-	-	-
Carrières-sur-Seine	15 376	112 597	112 575	6 959	54,9	3,4	6 912	56,1	1,9
La Celle-Saint-Cloud	21 245	127 484	127 473	9 968	57,3	2,5	9 926	58,3	1,1
Chatou	30 226	175 772	174 969	14 897	113,7	14,1	14 815	114,9	11,0
Le Chesnay	29 897	124 661	125 897	16 021	146,4	9,1	16 012	154,2	5,4
Croissy-sur-Seine	10 370	78 159	78 164	4 748	67,6	28,2	4 735	70,8	30,8
Fontenay-le-Fleury	12 735	58 789	58 197	6 492	35,4	2,7	6 423	36,0	1,8
Jouy-en-Josas	8 289	68 088	67 060	3 289	62,1	2,2	3 258	64,4	1,8
Maisons-Laffitte	23 189	144 242	144 609	12 851	91,7	8,3	12 820	92,6	5,2
Montesson	15 588	108 351	108 308	6 708	75,0	17,5	6 661	74,8	14,6
Rocquencourt	3 323	28 644	28 650	1 824	17,9	0,9	1 821	19,0	-
Saint-Cyr-l'École	18 118	100 217	98 533	8 844	90,6	26,9	8 436	84,4	20,5
Vélizy-Villacoublay	20 131	165 780	168 393	10 478	384,5	146,0	10 148	409,5	148,5
Versailles	88 519	443 291	432 804	48 167	378,1	32,9	48 006	386,9	20,3
Le Vésinet	16 676	125 390	124 883	8 248	64,9	2,8	8 215	65,3	2,6
Viroflay	16 197	71 789	71 219	8 177	52,4	4,0	8 082	52,1	2,3
Total	343 720	2 009 793	1 921 734	173 938	1 765,0	313,6	166 270	1 739,3	267,8
ESSONNE									
Ballainvilliers	3 847	52 993	52 347	1 630	25,5	2,0	1 571	25,1	1,0
Champlan	2 525	48 646	48 524	1 304	36,1	1,6	1 290	36,6	2,3
Épinay-sous-Sénart	12 437	60 583	58 918	4 877	27,8	3,2	4 896	28,4	3,0
Longjumeau	21 448	124 382	124 282	10 406	90,3	7,0	10 268	92,7	9,1
Marcoussis	7 992	104 306	104 233	3 510	76,7	10,9	3 435	74,4	5,8
Massy	41 254	312 872	308 210	21 408	303,3	58,1	21 033	305,1	56,5
Morangis	12 004	107 807	106 809	5 564	84,7	6,8	5 515	89,1	7,6
Nozay	4 753	40 707	40 496	1 912	18,0	1,8	1 902	18,2	1,1
Orsay	16 477	146 047	144 924	8 192	148,1	72,9	8 127	98,2	20,1
Saulx-les-Chartreux	5 050	50 462	50 406	2 362	30,8	2,8	2 319	30,5	1,8
Verrières-le-Buisson	15 933	116 436	116 140	7 251	74,5	4,9	7 191	75,1	3,7
Villebon-sur-Yvette	9 688	119 805	118 776	5 100	101,0	9,9	4 952	119,5	28,3
Wissous	5 407	77 381	77 177	3 396	71,6	1,4	3 214	71,4	3,0
Total	158 815	1 362 427	1 351 242	76 912	1 088,4	183,3	75 713	1 064,4	143,0
HAUTS-DE-SEINE									
Chaville	18 831	83 201	83 299	10 277	62,2	3,5	10 112	61,6	1,6
Garches	18 559	104 143	103 977	9 591	79,3	14,5	9 560	71,7	4,6
Marnes-la-Coquette	1 699	19 192	19 180	735	9,7	0,7	734	11,1	0,2
Meudon	45 578	229 462	228 164	23 815	196,0	13,0	23 807	194,5	6,6
Rueil-Malmaison	80 425	469 841	467 988	40 124	438,2	4,3	39 862	497,2	40,5

ÉLECTRICITÉ

Longueur des réseaux et consommation dans les communes adhérentes du Sigeif

	Consommation d'électricité (en GWh)								
	2011					2010			
	Population au 31.12.2011	Longueur des réseaux (en m) 2011	Longueur des réseaux (en m) 2010	Nombre de clients*	Consom- mation totale*	Dont offres de marché*	Nombre de clients	Consom- mation totale*	Dont offres de marché**
HAUTS-DE-SEINE (suite)									
Saint-Cloud	30 214	171 621	170 707	16 297	179,9	37,5	16 272	182,0	32,6
Sèvres	23 307	109 169	107 954	11 745	101,3	13,0	11 705	105,2	11,4
Vaucresson	8 959	72 466	71 962	4 468	36,6	1,6	4 439	39,9	0,1
Ville-d'Avray	10 902	51 007	50 273	6 093	35,2	4,4	6 028	34,7	3,2
Total	238 474	1 310 102	1 303 504	123 145	1 138,4	92,6	122 519	1 197,7	100,8
SEINE-SAINT-DENIS									
Aulnay-sous-Bois	83 151	411 236	417 417	32 289	311,8	50,4	32 022	324,5	49,5
Le Blanc-Mesnil	51 387	238 965	235 862	20 962	176,6	14,6	20 680	173,7	12,3
Gagny	39 064	176 226	175 796	17 324	101,2	8,0	17 248	103,3	7,2
Livry-Gargan	41 426	204 777	205 014	19 789	137,2	9,0	19 576	137,1	5,6
Montfermeil	24 951	137 899	136 291	9 688	82,2	5,3	9 627	82,7	4,5
Neuilly-Plaisance	20 487	130 636	130 247	9 739	73,2	6,0	9 661	75,1	4,9
Noisy-le-Grand	63 920	385 837	384 729	29 241	467,8	128,8	28 927	477,5	116,7
Le Raincy	14 136	75 207	75 073	7 879	54,7	3,5	7 856	55,6	1,9
Sevran	50 412	203 277	202 888	18 676	129,8	18,3	18 680	127,8	13,2
Tremblay-en-France	35 273	331 582	331 014	14 712	223,1	37,7	14 657	232,6	53,7
Vaujours	6 396	48 423	48 294	3 103	87,2	64,7	3 135	88,5	64,6
Villepinte	35 998	225 470	223 679	13 226	179,3	37,2	13 095	183,0	10,5
Total	466 601	2 569 535	2 566 304	196 628	2 024,1	383,4	195 164	2 061,3	344,6
VAL-DE-MARNE									
Boissy-Saint-Léger	16 482	85 938	85 835	6 908	62,8	10,0	6 861	60,9	5,8
Limeil-Brévannes	19 249	137 452	135 106	9 133	84,3	11,3	9 035	82,8	8,5
Mandres-les-Roses	4 425	50 149	50 187	1 951	21,4	0,5	1 937	24,6	2,5
Marolles-en-Brie	5 134	59 741	59 494	1 971	35,2	2,3	1 969	36,5	1,2
Périgny-sur-Yerres	2 293	29 872	28 997	1 063	12,6	0,3	997	12,4	0,3
Total	47 583	363 152	359 619	21 026	216,3	24,4	20 799	217,1	18,3
VAL-D'OISE									
Margency	2 908	17 759	17 914	1 315	11,4	1,5	1 313	11,1	0,9
Total	2 908	17 759	17 914	1 315	11,4	1,5	1 313	11,1	0,9
Total général	1 368 256	8 426 761	8 288 274	643 325	6 779,8	1 070,9	629 603	6 823,8	935,7

* Le total regroupe les consommations pour tous les types de clients : les clients à tarifs réglementés d'EDF bleu (particuliers), jaune (PME-PMI, collectivités locales) et vert (industriels), et les clients ayant souscrit une offre de marché auprès du fournisseur de leur choix.

** Les valeurs correspondent aux consommations pour les clients ayant souscrit une offre de marché, c'est-à-dire les clients qui ont quitté les tarifs réglementés.

*** Est exclue la partie du territoire de Mitry-Mory exploitée par la régie municipale de cette commune.

**** Adhésion en 2011.

GAZ NATUREL

Longueur des réseaux et consommation dans les communes adhérentes du Sigeif

	Consommation de gaz (en GWh)						
	2011				2010		
	Population au 31.12.2011	Longueur des réseaux (en m) 2011		Nombre de clients*	Consom- mation totale*	Nombre de clients*	Consom- mation totale*
SEINE-ET-MARNE							
Brou-sur-Chantereine**	4 214	10 285	-	899	25,3	-	-
Chelles	53 090	145 339	145 270	13 247	292,1	13 352	359,8
Courtry	6 102	17 774	17 774	1 022	22,2	1030	29,1
Mitry-Mory	18 615	69 696	68 103	4 976	165,2	4 956	219,0
Servon	2 991	18 499	18 499	683	18,1	683	25,3
Vaires-sur-Marne	12 203	33 578	33 595	3 268	69,5	3 294	95,8
Villeparisis	24 321	57 927	57 883	4 815	102,2	4 792	133,0
Total	121 536	353 098	341 124	28 910	694,5	28 107	861,9
YVELINES							
Bois-d'Arcy**	13 841	35 768	-	3432	82,7	-	-
Carrières-sur-Seine	15 376	33 084	32 695	3 405	57,9	3 430	77,9
La Celle-Saint-Cloud	21 245	59 290	59 357	5 329	139,0	5 365	194,4
Chatou	30 226	67 351	67 387	7 196	147,8	7 313	196,8
Le Chesnay	29 897	47 927	47 961	7 027	120,5	7 204	159,7
Croissy-sur-Seine	10 370	33 220	33 209	2 423	69,1	2 456	92,5
Fontenay-le-Fleury	12 735	23 543	23 233	3 079	117,3	3 159	143,3
Jouy-en-Josas	8 289	22 736	22 563	1 399	63,1	1 388	84,4
Maisons-Laffitte	23 189	65 671	65 994	5 720	150,1	5 827	194,0
Montesson	15 588	41 297	41 194	3 343	74,0	3 361	95,7
Rocquencourt	3 323	7 894	7 895	419	25,6	430	33,5
Saint-Cyr-l'École	18 118	38 216	38 295	4 132	95,3	4 193	125,3
Vélizy-Villacoublay	20 131	46 614	46 676	5 202	96,4	5 379	119,9
Versailles	88 519	157 968	158 108	22 323	526,8	22 705	673,6
Le Vésinet	16 676	67 571	67 626	4 214	122,9	4 257	160,7
Viroflay	16 197	35 250	35 417	4 471	101,1	4 479	126,7
Total	343 720	783 400	747 610	83 114	1 989,6	80 946	2 478,2
ESSONNE							
Ballainvilliers	3 847	17 083	16 908	809	24,8	807	33,2
Boussy-Saint-Antoine	6 374	18 564	18 528	1 617	44,8	1 645	57,6
Champlan	2 525	14 313	14 353	548	41,6	551	32,5
Chilly-Mazarin	18 614	40 758	40 745	3 745	161,3	3 805	207,6
Épinay-sous-Sénart	12 437	19 800	19 877	3 469	38,4	3 560	60,8
Igny	10 662	35 249	35 130	2 586	55,8	2 589	74,6
Longjumeau	21 448	46 896	46 853	5 233	127,1	5 281	161,4
Marcoussis	7 992	28 851	28 810	1 381	62,3	1 364	73,5
Massy	41 254	70 332	70 320	10 049	139,4	10 215	222,4
Morangis	12 004	40 889	40 698	2 449	77,1	2 453	97,9
Nozay	4 753	18 188	18 188	1 108	34,1	1 110	42,7
Orsay	16 477	56 071	56 138	3 345	141,8	3 351	192,8
Saulx-les-Chartreux	5 050	19 867	19 722	684	19,0	677	24,9
Verrières-le-Buisson	15 933	47 288	47 273	3 058	80,6	3 041	101,3
Villebon-sur-Yvette	9 688	33 902	34 043	1 734	73,0	1 755	97,2
Wissous	5 407	25 280	25 240	1 236	40,0	1 249	51,9
Total	194 465	533 331	532 826	43 051	1 161,1	43 453	1 532,3
HAUTS-DE-SEINE							
Antony	62 247	130 207	129 007	14 187	313,8	14 385	410,0
Asnières	82 223	94 279	94 728	19 907	351,3	20 308	472,3
Bagneux	38 799	52 652	53 323	11 888	233,1	11 983	309,8
Bois-Colombes	28 349	41 690	41 801	7 711	146,6	7 891	190,5

GAZ NATUREL

Longueur des réseaux et consommation dans les communes adhérentes du Sigeif

	Consommation de gaz (en GWh)						
				2011		2010	
	Population au 31.12.2011	Longueur des réseaux (en m) 2011	Longueur des réseaux (en m) 2010	Nombre de clients*	Consom- mation totale*	Nombre de clients*	Consom- mation totale*
HAUTS-DE-SEINE (suite)							
Boulogne-Billancourt	114 099	93 955	93 896	22 642	522,5	23 327	701,1
Bourg-la-Reine	20 121	34 101	34 060	4 717	106,3	4 794	131,8
Châtenay-Malabry	32 814	61 547	61 623	8 571	208,1	8 714	266,8
Châtillon	32 745	46 361	46 321	7 494	176,2	7 540	218,2
Chaville	18 831	37 963	37 747	4 865	128,8	4 926	157,1
Clamart	53 238	106 335	106 825	15 616	321,5	15 753	417,0
Clichy-la-Garenne	58 489	40 070	40 284	11 301	116,2	11 606	150,2
Colombes	85 233	127 447	127 991	22 669	447,1	22 946	587,5
Courbevoie	87 638	59 891	60 498	12 807	374,5	13 195	490,0
Fontenay-aux-Roses	23 928	40 812	40 675	6 058	172,7	6 166	219,8
Garches	18 559	41 667	41 640	3 996	145,1	4 077	178,6
La Garenne-Colombes	27 327	34 823	35 098	6 222	121,5	6 361	160,1
Gennevilliers	41 689	83 089	84 087	13 565	356,7	13 657	411,3
Issy-les-Moulineaux	64 848	64 370	64 640	11 215	205,1	11 459	271,7
Levallois-Perret	63 896	37 957	38 282	10 217	198,6	10 547	270,6
Malakoff	31 344	45 973	45 968	8 657	158,5	8 826	195,4
Marnes-la-Coquette	1 699	9 102	9 101	448	16,6	448	22,4
Meudon	45 578	80 370	81 084	11 893	206,1	12 133	268,2
Montrouge	48 755	43 747	43 665	11 221	205,2	11 497	254,1
Nanterre	91 834	128 726	128 290	22 387	578,0	22 763	759,8
Neuilly-sur-Seine	61 242	66 225	66 209	13 065	442,0	13 440	566,4
Le Plessis-Robinson	26 753	43 225	43 225	6 024	173,8	6 022	228,5
Puteaux	45 210	32 676	32 671	8 176	182,0	8 354	232,4
Rueil-Malmaison	80 425	144 978	144 907	18 019	440,0	18 213	603,3
Saint-Cloud	30 214	58 473	57 997	5 974	226,2	6 105	281,4
Sceaux	19 697	43 296	43 390	4 797	136,3	4 863	175,3
Sèvres	23 307	49 382	49 395	5 526	147,9	5 589	181,7
Suresnes	46 477	57 387	57 424	10 192	178,3	10 370	231,3
Vanves	26 845	27 432	27 724	6 011	122,3	6 174	157,7
Vaucresson	8 959	30 585	30 419	1 970	74,1	1 992	93,0
Ville-d'Avray	10 902	22 034	22 036	2 391	87,6	2 451	115,3
Villeneuve-la-Garenne	25 143	32 661	32 634	6 573	144,8	6 688	187,6
Total	1 579 457	2 145 488	2 148 665	358 972	8 165,4	365 563	10 567,7
SEINE-SAINT-DENIS							
Aubervilliers	75 304	87 316	88 282	17 248	342,7	17 665	450,1
Aulnay-sous-Bois	83 151	174 350	174 211	21 423	535,8	21 525	699,4
Bagnolet	34 167	40 860	41 110	8 741	99,9	8 919	128,2
Le Blanc-Mesnil	51 387	111 739	111 077	14 492	240,8	14 660	321,8
Bobigny	48 873	71 736	71 231	11 526	213,1	11 756	283,8
Bondy	53 817	84 787	84 449	14 101	235,2	14 306	305,2
Le Bourget	14 381	25 536	25 634	3 111	73,6	3 179	93,6
La Courneuve	38 047	55 196	55 622	7 546	224,0	7 726	276,1
Drancy	67 438	126 371	125 983	18 170	324,4	18 446	433,4
Dugny	10 611	18 056	18 093	2 671	73,6	2 723	97,1
Épinay-sur-Seine	54 041	72 001	73 110	13 566	242,0	13 696	325,6
Gagny	39 064	97 857	97 793	10 708	198,5	10 806	265,4
L'Île-Saint-Denis	7 061	10 708	10 633	1 759	30,4	1 758	40,8
Les Lilas	22 610	24 692	25 032	5 306	106,6	5 394	136,8
Livry-Gargan	41 426	100 566	100 465	9 993	209,8	9 972	279,2
Montfermeil	24 951	63 950	63 588	5 454	126,7	5 589	167,4
Montreuil	104 097	144 474	144 319	25 682	503,7	26 102	653,6

GAZ NATUREL

Longueur des réseaux et consommation dans les communes adhérentes du Sigeif

	Consommation de gaz (en GWh)						
	2011			2010			
	Population au 31.12.2011	Longueur des réseaux (en m) 2011	Longueur des réseaux (en m) 2010	Nombre de clients*	Consom- mation totale*	Nombre de clients*	Consom- mation totale*
SEINE-SAINT-DENIS (suite)							
Neuilly-Plaisance	20 487	45 904	45 986	4 778	97,1	4 831	129,0
Noisy-le-Grand	63 920	110 616	111 313	10 448	244,6	10 540	328,8
Noisy-le-Sec	39 506	69 146	68 925	12 124	236,8	12 292	294,5
Pantin	52 491	57 365	56 876	13 733	309,2	14 059	391,8
Les Pavillons-sous-Bois	21 443	50 583	50 319	5 661	113,5	5 740	151,0
Pierrefitte-sur-Seine	28 454	47 958	48 206	5 957	111,8	5 986	141,9
Le Pré-Saint-Gervais	18 221	15 644	15 650	4 043	65,4	4 156	83,5
Le Raincy	14 136	36 163	36 144	3 807	90,7	3 864	120,5
Romainville	26 031	44 283	44 356	6 850	131,8	6 994	170,5
Rosny-sous-Bois	41 201	69 110	69 102	9 929	227,4	10 079	297,1
Saint-Denis	106 927	122 019	121 492	17 704	344,5	18 063	475,0
Saint-Ouen	46 928	57 800	58 095	11 549	252,8	11 781	323,6
Sevran	50 412	78 008	77 574	9 960	225,4	10 128	281,8
Stains	34 170	67 051	66 654	9 390	141,1	9 639	185,8
Tremblay-en-France	35 273	96 565	96 188	6 590	154,1	6 600	216,6
Vaujours	6 396	18 564	18 554	1 125	29,6	1 130	38,6
Villemomble	28 266	68 322	68 183	8 071	171,0	8 168	226,7
Villepinte	35 998	78 528	77 745	5 768	153,3	5 790	205,6
Villetaneuse	12 901	22 682	22 586	3 209	71,9	3 213	93,9
Total	1 453 587	2 466 506	2 464 580	342 193	6 953,0	347 275	9 113,49
VAL-DE-MARNE							
Alfortville	44 517	52 689	52 408	10 250	168,4	10 451	214,2
Arcueil	19 716	41 036	41 043	6 216	128,1	6 316	166,3
Boissy-Saint-Léger	16 482	37 523	37 448	3 305	85,6	3 341	107,2
Bonneuil-sur-Marne	16 977	40 583	40 820	4 662	117,0	4 747	150,5
Bry-sur-Marne	15 510	42 291	42 287	3 408	112,5	3 411	144,2
Cachan	28 078	47 002	47 101	7 300	110,6	7 383	148,3
Charenton-le-Pont	29 163	27 164	27 049	6 034	116,7	5 989	152,5
Chevilly-Larue	18 888	31 511	30 893	4 238	50,9	4 289	70,6
Choisy-le-Roi	39 743	62 998	62 899	10 052	155,2	10 077	205,9
Créteil	90 135	115 745	116 298	17 319	521,5	17 605	696,8
Fontenay-sous-Bois	53 776	78 671	78 612	11 761	208,3	11 957	268,7
Fresnes	25 577	43 338	43 406	6 195	148,1	6 344	207,0
Gentilly	17 612	23 504	23 495	5 552	90,1	5 633	111,7
L'Hay-les-Roses	30 154	61 499	61 544	7 911	119,0	7 980	165,4
Ivry-sur-Seine	57 710	75 268	75 358	14 585	338,5	14 884	428,6
Joinville-le-Pont	17 765	39 004	38 995	4 593	94,4	4 668	125,2
Le Kremlin-Bicêtre	26 551	24 809	25 064	5 627	98,0	5 735	124,7
Limeil-Brévannes	19 249	44 651	44 472	3 862	87,2	3 921	115,1
Maisons-Alfort	53 168	84 970	85 001	14 461	230,3	14 724	285,5
Mandres-Les-Roses	4 425	18 418	18 357	626	25,1	634	34,7
Marolles-en-Brie	5 134	11 510	11 510	223	9,4	223	10,8
Nogent-sur-Marne	31 279	50 261	50 270	7 048	164,2	7 173	217,0
Orly	21 151	45 146	45 293	5 263	76,5	5 391	108,0
Périgny-sur-Yerres	2 293	7 435	7 106	376	7,6	348	10,0
Le Perreux-sur-Marne	32 487	75 197	75 568	8 200	170,4	8 351	229,2
Rungis	5 709	28 147	28 627	1 219	99,3	1 184	121,8
Saint-Mandé	22 881	21 164	20 997	5 179	113,7	5 316	142,4
Saint-Maur-des-Fossés	76 237	197 950	197 445	21 272	461,0	21 679	596,0
Saint-Maurice	14 559	14 276	14 276	2 067	54,9	2 101	70,1
Thiais	29 819	54 204	54 034	6 318	115,5	6 460	155,1

GAZ NATUREL

Longueur des réseaux et consommation dans les communes adhérentes du Sigeif

	Consommation de gaz (en GWh)						
	2011			2010			
	Population au 31.12.2011	Longueur des réseaux (en m) 2011	Longueur des réseaux (en m) 2010	Nombre de clients*	Consom- mation totale*	Nombre de clients*	Consom- mation totale*
VAL-DE-MARNE (suite)							
Villejuif	55 641	82 433	82 242	15 230	287,5	15 357	385,3
Vincennes	49 186	42 069	42 143	11 374	204,7	11 704	266,5
Vitry-sur-Seine	86 159	140 135	139 781	22 546	300,3	22 903	394,0
Total	1 057 731	1 762 601	1 761 842	254 272	5 070,6	258 279	6 628,97
VAL-D'OISE							
Andilly	2 574	10 726	10 794	533	17,2	515	20,6
Argenteuil	104 553	197 536	197 970	25 318	503,9	25 529	669,8
Arnouville	13 452	38 990	39 247	3 282	61,5	3 306	82,1
Attainville	1 850	8 717	8 716	241	8,8	244	9,6
Baillet-en-France	1 993	14 096	14 113	498	14,6	494	19,3
Belloy-en-France	1 877	10 877	10 532	427	9,3	426	12,6
Béthemont-la-Forêt	423	2 699	2 699	88	2,2	87	3,0
Bonneuil-en-France	712	4 919	4 919	128	13,4	126	15,9
Bouffémont	5 954	17 515	17 508	978	27,6	979	35,4
Chauvry	307	1 557	1 557	81	1,9	83	2,6
Deuil-la-Barre	21 916	48 992	48 840	4 706	95,6	4 737	121,2
Domont	14 876	45 338	45 272	3 914	79,3	3 928	105,5
Eaubonne	24 187	68 345	68 405	7 107	155,5	7 178	201,6
Enghien-les-Bains	12 044	24 458	24 519	3 198	76,9	3 240	99,5
Ermont	27 903	61 647	61 623	7 237	166,2	7 272	219,2
Fontenay-en-Parisis	1 952	7 447	6 976	201	5,6	198	7,5
Garges-lès-Gonesse	40 481	58 090	57 904	10 010	206,3	10 139	260,5
Gonesse	26 637	66 237	63 959	6 054	144,7	6 150	205,2
Goussainville	31 225	84 370	84 615	6 897	146,1	6 975	189,9
Groslay	8 555	23 172	23 109	1 859	33,1	1 850	43,8
Louvres	9 049	25 667	25 537	2 174	37,3	2 184	48,4
Margency	2 908	9 738	9 581	511	17,7	515	23,1
Moisselles	1 222	6 590	6 581	289	14,6	288	14,1
Montlignon	2 692	13 797	13 755	552	15,3	556	20,3
Montmagny	14 332	28 114	28 428	2 425	51,9	2 454	64,1
Montmorency	21 695	64 652	64 545	5 379	134,5	5 462	179,2
Montsoult	3 447	14 090	14 090	862	21,9	858	29,4
Piscop	775	5 020	5 002	132	4,3	129	5,9
Puiseux-en-France	3 366	13 767	13 767	985	17,1	980	23,2
Roissy-en-France	2 657	16 062	16 234	436	64,0	429	81,6
Saint-Brice-sous-Forêt	14 393	26 045	26 050	2 070	53,8	2 088	67,5
Saint-Gratien	20 420	40 594	40 261	5 569	108,3	5 648	148,9
Saint-Martin-du-Tertre	2 533	7 138	7 083	412	11,4	416	14,9
Sannois	26 453	53 917	54 025	5 306	105,9	5 369	139,5
Sarcelles	60 018	83 662	83 747	14 621	156,1	14 874	208,8
Soisy-sous-Montmorency	17 458	49 795	49 515	4 718	101,4	4 753	134,4
Le Thillay	4 131	16 142	16 142	794	19,4	791	25,1
Villaines-sous-Bois	682	3 566	3 011	140	3,4	140	4,1
Villiers-Adam	839	5 834	5 834	184	4,8	183	6,4
Villiers-le-Bel	27 250	42 628	42 399	6 320	108,0	6 404	147,0
Total	579 791	1 322 546	1 318 864	136 636	2 820,8	137 977	3 710,6
Total général	5 330 287	9 366 970	9 315 511	1 247 148	26 855,0	1 261 600	34 893,1

* Le total regroupe tous les types de clients. T1 : usage cuisine. T2 : chauffage domestique, écoles. T3 : PME-PMI, piscines, groupes scolaires. T4 : industriels.
TP : très gros consommateurs alimentés par le réseau de distribution.

** Adhésion en 2011.



Syndicat Intercommunal
pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France

64 bis, rue de Monceau
75008 Paris
Téléphone 01 44 13 92 44
Télécopie 01 44 13 92 49
www.sigeif.fr



Conception graphique, réalisation, typographie : Sigeif
Illustrations : Nando (pages 13, 69, 83, 85 et 86)

Crédits photographiques :

Page 3 : DR
Pages 8-9 : Chaville
Page 11 : AFP Photo / Digitalglobe
Page 14 : Le Thillay
Page 16 : Pascal Anziani / Autolib'
Pages 18-19 : Créteil
Page 21 : Thierry Gougenot / Sigeif
Page 22 : Orly
Page 25 : Enghien-les-Bains
Pages 28-29 : Yvan Bothemine - Terre d'Images / Sigeif
Pages 30-31 : Roissy-en-France
Page 33 : Villebon-sur-Yvette
Page 36 : Créteil
Page 52 : Enghien-les-Bains
Page 57 : Chaville
Page 59, 66-67 : Mitry-Mory
Page 69 : Créteil
Pages 70-71 : Chaville
Page 73 : Roissy-en-France
Page 77 : Chaville
Pages 80-81 : Roissy
Page 85 : service de presse du gouvernement de Kalouga
Pages 88-89 : Créteil
Page 90 : Saint-Cloud
Page 92 : Mitry-Mory
Pages 94-95 : Patrice Diaz